

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:
The Honourable BOB RUNCIMAN

Wednesday, April 30, 2014
Thursday, May 1, 2014

Issue No. 8

Seventh and eighth meetings on:

The subject-matter of Bill C-23, An Act to amend the
Canada Elections Act and other Acts and to make
consequential amendments to certain Acts

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES JURIDIQUES
ET CONSTITUTIONNELLES

Président :
L'honorable BOB RUNCIMAN

Le mercredi 30 avril 2014
Le jeudi 1^{er} mai 2014

Fascicule n^o 8

Septième et huitième réunions concernant :

La teneur du projet de loi C-23, Loi modifiant la
Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant
certaines lois en conséquence

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Bob Runciman, *Chair*

The Honourable George Baker, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	Frum
Boisvenu	Joyal, P.C.
* Carignan, P.C. (or Martin)	McInnis
* Cowan (or Fraser)	McIntyre
Dagenais	Moore
	Plett
	Rivest

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Joyal, P.C., replaced the Honourable Senator Jaffer (*April 30, 2014*).

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Joyal, P.C. (*April 30, 2014*).

The Honourable Senator Moore replaced the Honourable Senator Jaffer (*April 16, 2014*).

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Moore (*April 16, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Bob Runciman

Vice-président : L'honorable George Baker, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Batters	Frum
Boisvenu	Joyal, C.P.
* Carignan, C.P. (ou Martin)	McInnis
* Cowan (ou Fraser)	McIntyre
Dagenais	Moore
	Plett
	Rivest

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Joyal, C.P., a remplacé l'honorable sénatrice Jaffer (*le 30 avril 2014*).

L'honorable sénatrice Jaffer a remplacé l'honorable sénateur Joyal, C.P. (*le 30 avril 2014*).

L'honorable sénateur Moore a remplacé l'honorable sénatrice Jaffer (*le 16 avril 2014*).

L'honorable sénatrice Jaffer a remplacé l'honorable sénateur Moore (*le 16 avril 2014*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 30, 2014
(21)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 4:17 p.m. this day, in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Boisvenu, Dagenais, Frum, Jaffer, McInnis, McIntyre, Moore, Plett, Rivest and Runciman (12).

In attendance: Robin MacKay and Sebastian Spano, analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, April 7, 2014, the committee continued its study of the subject-matter of Bill C-23, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make consequential amendments to certain Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 7.*)

WITNESSES:

As individuals:

Gail Lynch, Returning Officer for Ottawa Centre, Elections Canada;

Brigitte Giesbrecht, Returning Officer for Provencher, Elections Canada;

André Blais, Professor, University of Montréal (by video conference);

David E. Smith, Professor Emeritus, University of Saskatchewan.

The chair made an opening statement.

Ms. Lynch and Ms. Giesbrecht each made a statement and answered questions.

At 5:17 p.m., the committee suspended.

At 5:28 p.m., the committee resumed.

Mr. Smith and Mr. Blais each made a statement and answered questions.

At 6:18 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 30 avril 2014
(21)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 17, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P. Batters, Boisvenu, Dagenais, Frum, Jaffer, McInnis, McIntyre, Moore, Plett, Rivest et Runciman (12).

Également présents : Robin MacKay et Sebastian Spano, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 7 avril 2014, le comité poursuit son étude sur la teneur du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 7 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Gail Lynch, directrice de scrutin, Ottawa-Centre, Élections Canada;

Brigitte Giesbrecht, directrice de scrutin, Provencher, Élections Canada;

André Blais, professeur titulaire, Université de Montréal (par vidéoconférence);

David E. Smith, professeur émérite, Université de la Saskatchewan.

Le président prend la parole.

Mmes Lynch et Giesbrecht font chacune une déclaration, puis répondent aux questions.

À 17 h 17, la séance est suspendue.

À 17 h 28, la séance reprend.

MM. Smith et Blais font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 18 h 18, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, May 1, 2014
(22)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 10:30 a.m. this day, in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Boisvenu, Dagenais, Frum, Joyal, P.C., McInnis, McIntyre, Moore, Plett, Rivest and Runciman (12).

Other senator present: The Honourable Senator Jaffer (1).

In attendance: Robin MacKay and Sebastian Spano, analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, April 7, 2014, the committee continued its study of the subject-matter of Bill C-23, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts and to make consequential amendments to certain Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 7.*)

WITNESSES:

As individuals:

Ian Lee, Associate Professor, Sprott School of Business, Carleton University;

Louis Massicotte, Professor, Université Laval;

The chair made an opening statement.

Mr. Massicotte and Mr. Lee each made a statement and answered questions.

At 11:53 a.m., the committee suspended.

At 12:12 p.m., the committee resumed in camera, pursuant to rule 12-16(1)(d), to consider a draft agenda.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting, and that communication via cellular or electronic devices not be allowed.

It was agreed to permit the recording and transcription of the in camera portion of the meeting, that one copy of the transcript be kept with the clerk and that the copy be destroyed at the end of the current parliamentary session.

The chair made a statement.

The committee discussed a draft agenda.

It was agreed that the chair inform the Senate about an alleged unauthorized disclosure of confidential committee proceedings.

OTTAWA, le jeudi 1^{er} mai 2014
(22)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Boisvenu, Dagenais, Frum, Joyal, C.P., McInnis, McIntyre, Moore, Plett, Rivest et Runciman (12).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Jaffer (1).

Également présents : Robin MacKay et Sebastian Spano, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 7 avril 2014, le comité poursuit son étude sur la teneur du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 7 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Ian Lee, professeur adjoint, Sprott School of Business, Université Carleton;

Louis Massicotte, professeur, Université Laval.

Le président prend la parole.

MM. Massicotte et Lee font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 53, la séance est suspendue.

À 12 h 12, la séance reprend à huis clos, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, afin de permettre au comité d'examiner un ordre du jour provisoire.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos, et que l'utilisation de téléphones cellulaires ou d'autres dispositifs électroniques soit interdite.

Il est convenu que le comité autorise l'enregistrement et la transcription de la partie à huis clos de la séance d'aujourd'hui, qu'une copie de la transcription soit conservée dans le bureau de la greffière et que le document soit détruit par la greffière à la fin de la présente session parlementaire.

Le président prend la parole.

Le comité discute d'un ordre du jour provisoire.

Il est convenu que le président informe le Sénat d'une présumée divulgation non autorisée des délibérations confidentielles du comité.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to examine and report to the committee on the circumstances surrounding the alleged unauthorized disclosure of confidential committee proceedings.

At 12:47 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport au comité, les circonstances entourant la présumée divulgation non autorisée des délibérations confidentielles du comité.

À 12 h 47, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 30, 2014

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:17 p.m., to examine the subject matter of Bill C-23, An Act to amend the Canada Elections Act and other acts and to make consequential amendments to certain Acts.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon. Welcome, colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Senate Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs.

We are continuing our pre-study on Bill C-23, An Act to amend the Canada Elections Act and other Acts. This bill proposes amendments to numerous aspects of Canada's electoral law. To date the committee has held six meetings on this study and has heard from 21 witnesses, including the Minister of State for Democratic Reform, the Chief Electoral Officer, the Commissioner of Canada Elections, along with many experts, academics, political parties and other stakeholders. The committee also received a number of written submissions.

On April 15, this committee tabled an interim report that contained a number of recommendations for amendments to the bill. You can find copies of the report, along with the committee's schedule of meetings, on the sen.parl.gc.ca website.

For our first panel of witnesses this afternoon, please welcome Gail Lynch, Returning Officer for Ottawa Centre, and Brigitte Giesbrecht, Returning Officer for Provencher.

We will begin with Ms. Lynch's opening statement, followed by Ms. Giesbrecht.

Gail Lynch, Returning Officer for Ottawa Centre, Elections Canada, as an individual: Thank you, Mr. Chair and members of the committee, for the opportunity to appear before you today. I wish to focus on the operational aspects of the bill — items which affect returning officer offices, candidate representatives, poll officials and voters.

The first item is advance polls. The change from three to four days is good for voters. It may have poll location and staff implications. Procedures for advance polls have become complicated for poll officials with this piece of legislation. Just reading the legislation is difficult and the procedures will become the focus of training in the office rather than assisting people to vote at the polls. We want to see procedures for poll officials simplified rather than adding to them.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 30 avril 2014

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 17, pour examiner la teneur du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Bienvenue à mes collègues, à nos invités et aux membres du public qui suivent la séance d'aujourd'hui du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Nous poursuivons notre étude préalable du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois. Le projet de loi propose de modifier de nombreux aspects du droit électoral canadien. Le comité a consacré jusqu'ici six séances à cette étude et entendu 21 témoins, notamment le ministre d'État (Réforme démocratique), le directeur général des élections, le commissaire aux élections fédérales, ainsi que de nombreux experts, universitaires, membres de partis politiques et autres intéressés. Le comité a également reçu un certain nombre de mémoires.

Le 15 avril, le comité a déposé un rapport provisoire qui recommandait d'apporter un certain nombre de modifications au projet de loi. Vous pourrez trouver ce rapport, ainsi que l'horaire des séances du comité, sur le site web sen.parl.gc.ca.

Nous allons accueillir notre premier groupe de témoins cet après-midi qui est composé de Mme Gail Lynch, directrice de scrutin, Ottawa-Centre, et de Mme Brigitte Giesbrecht, directrice de scrutin, Provencher.

Nous allons commencer par entendre la déclaration préliminaire de Mme Lynch qui sera suivie par celle de Mme Giesbrecht.

Gail Lynch, directrice de scrutin, Ottawa-Centre, Élections Canada, à titre personnel : Je remercie monsieur le président et les membres du comité de m'avoir donné la possibilité de comparaître devant vous aujourd'hui. Je vais principalement aborder les aspects opérationnels du projet de loi — des éléments qui touchent les bureaux des directeurs de scrutin, les représentants des candidats, le personnel de scrutin et les électeurs.

Le premier élément est le vote par anticipation. Il est bon pour les électeurs que le nombre des jours pendant lesquels il est possible de voter par anticipation passe de trois à quatre. Cela peut avoir des répercussions sur les bureaux de vote et sur le personnel de scrutin. Ce projet de loi a pour effet de compliquer, pour le personnel de scrutin, la procédure à suivre pour le vote par anticipation. Le projet de loi est déjà difficile à lire et il faudra prévoir une formation au sujet des procédures plutôt que de tout simplement aider les gens à voter une fois rendus dans les bureaux

In relation to the central poll supervisors, it is my understanding the requirement to have a CPS appointed by party number one is being amended and I welcome the change.

With respect to the names provided for DROs, poll clerks and registration officers, it is my understanding that if the candidates do not provide a sufficient number of names, we will need to contact the local association and the party. We normally have one primary contact within each campaign. I would personally feel uncomfortable approaching anyone other than the one person who has been identified as my contact.

Identification: I am also pleased vouching will remain. I wish voter information cards were being included as acceptable identification. I personally feel uncomfortable when I have to ask long-term care facilities to be involved with the attestations. Their business is not elections but rather looking after their residents. They do it willingly, but VIC cards would help. I also wish the legislation included a harmonization of all identification requirements.

With respect to special voting rules within the returning officer's office, having candidate representatives on site throughout the election has space implications for the RO office, potential distraction for staff and potential discomfort of voters.

Candidate representatives moving from location to location within an electoral district seems pretty straightforward, but in my mind the CPS or designate will need to have each rep sign in whenever they change locations. The central poll supervisors are responsible for knowing who is in the poll, and if something happens they will be accountable.

Record of identification of voters who have voted is the introduction of another official elections document. What was originally a document to help candidates and to minimize disruption for poll officials has now become a major undertaking for poll officials on election day and the RO office post-election day.

Candidate representatives and voter identification have the potential to cause voter discomfort, from a privacy aspect, and puts the poll officials in an uncomfortable position.

On Elections Canada outreach, as a former teacher, I am pleased the work Elections Canada does with schools will continue. I do believe this should not be limited to those not of

de vote. Nous souhaitons que les procédures que doit suivre le personnel de scrutin soient simplifiées plutôt que rendues plus complexes.

Pour ce qui est des superviseurs de centre de scrutin, je crois savoir qu'il ne sera plus obligatoire que ces superviseurs soient nommés par le parti le plus important et je suis en faveur de ce changement.

Pour ce qui est des noms fournis pour les scrutateurs, les greffiers de scrutin et les agents d'inscription, je crois comprendre que, si les candidats ne fournissent pas un nombre de noms suffisant, nous serons obligés de communiquer avec l'association locale et le parti. Habituellement, nous avons un contact principal pour chaque élection. Personnellement, je ne me sentirais pas à l'aise de communiquer avec une personne qui ne serait pas celle qui m'a été désignée comme personne-contact.

Identification : je suis également heureuse de constater que le recours au répondant est maintenu. Je souhaiterais que les cartes d'information de l'électeur figurent parmi les pièces d'identité acceptables. Je ne suis pas très à l'aise lorsque je suis obligée de demander aux responsables d'établissements de soins de longue durée de préparer des attestations. Leur rôle n'est pas de participer au processus électoral, mais plutôt de s'occuper de leurs résidents. Ils le font volontiers, mais les cartes CIE seraient utiles. J'aimerais également que le projet de loi ait pour effet d'harmoniser toutes les exigences en matière de pièce d'identité.

Pour ce qui est de l'effet des règles électorales spéciales au sein du bureau du directeur de scrutin, le fait d'avoir des représentants du candidat sur les lieux pendant toute la durée du vote a des répercussions sur les locaux du directeur du scrutin, et risque de déranger le personnel et de gêner les électeurs.

Il me semble tout à fait acceptable que les représentants des candidats se déplacent d'un bureau de vote à l'autre au sein d'une circonscription électorale, mais, à mon avis, le superviseur de centre de scrutin ou la personne qu'il désigne devrait demander à chaque représentant de s'enregistrer chaque fois qu'il change de centre de scrutin. Les superviseurs de centre de scrutin doivent savoir quelles sont les personnes qui se trouvent dans les bureaux de vote et si quelque chose arrive, ce sont eux qui en sont responsables.

Le registre de l'identification des électeurs qui ont voté constitue un nouveau document officiel pour les élections. Ce qui était au départ un document destiné à aider les candidats et à simplifier le rôle du personnel de scrutin est aujourd'hui devenu une tâche très lourde pour les agents électoraux le jour de l'élection et pour le bureau du DS le lendemain de l'élection.

La présence de représentants du candidat et l'identification des électeurs risquent de troubler les électeurs, sur le plan du respect de la vie privée, et de placer les agents de scrutin dans une situation inconfortable.

Pour ce qui est des activités de sensibilisation d'Élections Canada, en tant qu'ancienne enseignante, je suis heureuse qu'Élections Canada poursuive le travail qu'elle effectue cet

voting age, but include the 18-to-35 age group. We are trying to increase voter turnout, and if students are not exposed to civics in high school there is not much opportunity to become familiar with voting. If they do not vote when they are young, i.e. the first election in which they are eligible to vote, the chances of them changing that behaviour as they age are not good.

In concluding, I would like to speak to the future. Voters have expectations about voting. Many have been exposed to some form of electronic voting, either municipally or provincially. As a riding with thousands of registrations at the polls on election day, I would welcome technology at the polls. This legislation is silent on that.

Thank you and I look forward to the discussion.

The Chair: Thank you.

Ms. Giesbrecht.

Brigitte Giesbrecht, Returning Officer for Provencher, Elections Canada, as an individual: Thank you for the opportunity to present on Bill C-23 as a returning officer for the Electoral District of Provencher. I would like to voice my concerns with some of the recommendations presented in Bill C-23.

In recent years we've seen many amendments made to the Elections Act that proved to be beneficial to electors that would otherwise have difficulty exercising their right to vote. Some of the recommendations in Bill C-23 would force electors to leave voting stations without having cast a ballot.

Bill C-23 proposes to eliminate the ability to vouch for another elector. In my opinion this would be devastating to many electors who rely on this last resort solution when they do not possess proper identification. There have been times when a husband has vouched for his wife because all the bills are under his name and his wife has no driver's licence. I have been witness to this myself.

We have also had instances when an elector comes to vote with what they think is correct identification to be told they need to come back with proof of physical address. That elector has gone to the trouble of walking or driving to the polling place, which could be many kilometres away in some elector districts. Vouching is the only other way this individual can vote unless they come back to the voting station, which is not likely.

organisme dans les écoles. Je pense que cette action ne devrait pas se limiter aux jeunes qui n'ont pas encore l'âge de voter, mais viser également la tranche d'âges de 18 à 35 ans. Nous essayons de renforcer la participation électorale et si les étudiants ne suivent pas de cours d'éducation civique à l'école secondaire, ils n'auront guère d'autres possibilités de se familiariser avec ce que veut dire voter. S'ils ne votent pas quand ils sont jeunes, c'est-à-dire à la première élection à laquelle ils ont droit de voter, il est peu probable qu'ils changent leur comportement par la suite.

Pour conclure, j'aimerais parler de l'avenir. Les électeurs ont des attentes pour ce qui est des élections. Un bon nombre d'entre eux connaissent certaines formes de vote électronique, que ce soit au palier municipal ou provincial. Étant donné que je m'occupe d'une circonscription où des milliers d'électeurs s'inscrivent dans les bureaux de vote le jour de l'élection, je serais en faveur d'introduire cette technologie dans les bureaux de vote. Ce projet de loi n'en parle aucunement.

Je vous remercie et j'ai hâte de démarrer la discussion.

Le président : Merci.

Madame Giesbrecht.

Brigitte Giesbrecht, directrice de scrutin, Provencher, Elections Canada, à titre personnel : Merci de me donner la possibilité de commenter le projet de loi C-23 en qualité de directrice de scrutin de la circonscription électorale de Provencher. J'aimerais exprimer les préoccupations que suscitent pour moi certaines recommandations présentées dans le projet de loi C-23.

Ces dernières années, nous avons souvent apporté des modifications à la Loi électorale qui se sont avérées avantageuses pour les électeurs qui auraient autrement de la difficulté à exercer leur droit de vote. Certaines des recommandations que contient le projet de loi C-23 obligeraient les électeurs à quitter les bureaux de vote sans avoir pu déposer leur bulletin.

Le projet de loi C-23 propose de supprimer le recours aux répondants. À mon avis, cette suppression aurait un effet dévastateur sur les nombreux électeurs qui utilisent cette solution de dernier recours parce qu'ils ne possèdent pas les pièces d'identité appropriées. Il est arrivé qu'un mari réponde de sa femme, parce que toutes les factures étaient à son nom et que celle-ci ne possédait pas de permis de conduire. J'ai été moi-même témoin d'une telle situation.

Il y a eu également des cas où un électeur est venu voter avec ce qui lui semblait être une pièce d'identité appropriée et à qui l'on a demandé de revenir en possession d'une preuve indiquant son adresse. Cet électeur avait pris la peine de se rendre à pied ou en automobile au bureau de vote, qui est parfois très éloigné dans certaines circonscriptions électorales. Le recours à un répondant est la seule autre façon qu'une telle personne puisse voter à moins qu'elle décide de revenir au bureau de vote, ce qui est peu probable.

It is not uncommon for the returning office to get a call from an angry elector. In most cases the elector has voted by means of vouching but was not happy that he or she had to be administered the oath. The system is not perfect, but the elector gets to vote at the end of the day.

I believe that removing vouching from the electoral process before having a solution in place for those without ID would not be a welcome change by electors or the staff of Elections Canada who will be expected to answer to complaints about such amendments.

The use of the voter information card at designated voting stations only needs to be considered as a step in the right direction. As a returning officer, I was given the opportunity to identify locations that would benefit the use of the voter information card. Elections Canada has allowed electors from personal care homes, long-term care facilities and Native reserves, just to name a few, to use this service. During an electoral event, revising agents are asked to gather information directly from electors that will be voting at these stations. We know then that the information on the newly revised voter information card is correct. The use of the VIC as one piece of ID really helps in these situations. Most of these electors do not have much for identification.

My opinion is that within controlled guidelines the VIC should remain as one of the pieces of identification for these electors but should not be used by the general public, as we do not have a 100 per cent accurate voters list. Lists of the voting stations using this type of identification are available to the candidates through the returning office.

One more point of interest to me is the appointment of central poll supervisors by political parties. In my opinion this should not be added to the Elections Act. The appeal of Elections Canada is that it is an independent organization that is committed to maintaining a non-partisan service to the electors. If political parties are to staff the polling places, Elections Canada will be viewed as partisan no matter what the Elections Act says.

Electors are basing their opinions on what they see happening at the polls. I request reports from my central poll supervisors to keep me informed of any matter that adversely affects or is likely to adversely affect the proceedings. I also ask that they include election official evaluations. I need to know that without a doubt my central poll supervisors are making their assessments without bias.

I think that returning officers should have the authority to choose, with the help of recruitment officers, those who will be representing Elections Canada and conducting themselves in a non-partisan manner.

Il n'est pas rare que le directeur de scrutin reçoive des appels d'électeurs en colère. Dans la plupart des cas, l'électeur a voté en ayant recours à un répondant, mais il lui reproche d'avoir été obligé de prêter serment. Le système n'est pas parfait, mais l'électeur peut finalement voter.

J'estime que la suppression du système des répondants, sans proposer une solution pour les personnes qui n'ont pas de pièce d'identité, ne serait pas bien acceptée par les électeurs ni par le personnel d'Élections Canada qui devra certainement fournir des réponses aux plaintes suscitées par ces modifications.

L'utilisation des cartes d'information de l'électeur dans les bureaux de vote désignés peut être considérée comme un pas dans la bonne direction. En tant que directrice de scrutin, j'ai été invitée à identifier les endroits pour lesquels l'utilisation de la carte d'information de l'électeur serait avantageuse. Élections Canada a autorisé les électeurs qui résident dans des foyers de soins personnels, des établissements de soins de longue durée et des réserves autochtones à utiliser ce service. Au cours d'une campagne électorale, on demande aux agents réviseurs d'obtenir des renseignements directement auprès des électeurs appelés à voter dans ces bureaux de vote. Nous sommes alors sûrs que les renseignements qui figurent sur la nouvelle carte d'information de l'électeur sont exacts. L'utilisation de la CIE, comme pièce d'identité, est vraiment très utile dans ce genre de situation. La plupart de ces électeurs ne possèdent pas d'autres pièces d'identité.

J'estime qu'en respectant les lignes directrices applicables à la CIE, ce document devrait continuer à être accepté à titre de pièce d'identité pour ces électeurs, mais pas pour les autres, parce que nous ne sommes pas sûrs à 100 p. 100 de l'exactitude de la liste électorale. Les candidats peuvent se procurer la liste des bureaux de vote qui utilisent ce genre d'identification en s'adressant au bureau du directeur de scrutin.

Il y a un autre aspect qui m'intéresse, c'est la nomination des superviseurs de centre de scrutin par les partis politiques. À mon avis, cette modification ne devrait pas être introduite dans la loi électorale. L'intérêt d'Élections Canada est qu'il s'agit là d'un organisme indépendant qui a pour mission de fournir un service non partisan aux électeurs. Si les partis politiques nomment les membres du personnel des bureaux de scrutin, Élections Canada sera considéré comme étant un organisme partisan, quelle que puisse être la teneur de la loi électorale.

Les électeurs forment leurs opinions sur ce qu'ils constatent dans les bureaux de vote. Je demande à mes superviseurs de centre de scrutin de me transmettre des rapports et de m'informer de toute question susceptible de compromettre le déroulement du vote. Je leur demande également d'évaluer le personnel électoral. Je dois être convaincue que mes superviseurs de centre de scrutin me fournissent des évaluations impartiales.

J'estime que les directeurs de scrutin doivent avoir le pouvoir de choisir, avec l'aide des recruteurs, les personnes qui représenteront Élections Canada et de s'assurer qu'elles exécuteront cette tâche de façon non partisane.

I believe that the appointment of all election officials should be merit-based whenever possible.

Based on the opinions that I have shared with you in this presentation, my hope is to give you reason to reconsider the amendments suggested in Bill C-23.

I'm happy to answer my questions you have for me that relate to me as a returning officer.

Senator Baker: Thank you to the witnesses appearing before us today.

Let me ask you a general question. Prior to 2007, my understanding was we didn't need any of these pieces of identification at all. My understanding, if my memory serves me correctly, is that you would do up a preliminary voters list and then a revised voters list. You would have people going door to door wherever people lived and then you'd do up a final list and there would be three separate lists. Do you still do that today? Under the old system, prior to 2007 — we'll say that's the old system — if you weren't on there, you swore that you were in front of somebody, with your hand on the Bible. Am I correct in that analysis, and am I correct that there weren't any major problems with that procedure prior to 2007? Do you go back that far?

Ms. Lynch: My first election was 2006, so we're just on the edge there. As you were speaking, I was trying to remember in that first election, because I know the whole thing with ID. The provincial people had introduced ID, and I remember thinking at the time we figured that some of the kinks would get worked out and that by the time the next federal election would come around that people would be used to the ID, the requirements and so on.

I guess as time has gone on, people have felt that they needed to have the requirements. What you are referring to in some of the cases in terms of knocking on doors, that's part of what we now call the targeted revision. While we don't do the entire ridings, we will do places where we have identified a high turnover.

Senator Baker: You don't do a preliminary voters list anymore.

Ms. Lynch: There is a preliminary voters list.

Senator Baker: You don't do a revised voters list any more.

Ms. Lynch: Yes, we do.

Senator Baker: You do now what you did before.

Ms. Lynch: Yes, but it is limited. It is targeted. We will do seniors' residences. In many cases, that's why the VIC — if you have a senior citizens residence, people have gone in there and have been revised, so you have current information. When you

Je pense que la nomination de tous les membres du personnel électoral devrait être fondée sur le mérite, chaque fois que cela est possible.

En me fondant sur les opinions que je vous ai communiquées dans cet exposé, j'espère vous avoir donné des motifs de réexaminer les modifications proposées avec le projet de loi C-23.

Je serais heureuse de répondre aux questions que vous aimeriez me poser en qualité de directrice de scrutin.

Le sénateur Baker : Je remercie les témoins d'être venus aujourd'hui.

Permettez-moi de vous poser une question de nature générale. Avant 2007, je crois qu'aucune pièce d'identité n'était exigée. Si je me souviens bien et si ma mémoire ne m'abuse, on établissait une liste électorale préliminaire et il y avait ensuite une liste électorale révisée. Il y avait des gens qui faisaient du porte-à-porte là où les gens vivaient et on élaborait une liste définitive; il y avait donc trois listes distinctes. Cela se fait-il encore de nos jours? Avec l'ancien système, celui d'avant 2007 — appelons-le l'ancien système — si nous n'étiez pas là, vous déclariez sous serment votre adresse devant quelqu'un, avec la main posée sur la Bible. Cette analyse est-elle exacte et ai-je raison de dire que la procédure utilisée avant 2007 ne soulevait aucun problème majeur? Avez-vous commencé à travailler dans ce domaine à cette époque?

Mme Lynch : Ma première élection est celle de 2006, nous sommes donc à la limite. Pendant que vous parliez, j'essayais de me souvenir comment s'était passée cette première élection, parce que je connais bien le problème que posent les pièces d'identité. Les autorités provinciales avaient introduit les pièces d'identité et je me souviens d'avoir pensé à l'époque que certains petits problèmes allaient être résolus et que d'ici à la prochaine élection fédérale, les gens seraient habitués à se servir de leurs cartes d'identité, des conditions à remplir et le reste.

Je crois que progressivement, les gens ont estimé qu'il fallait imposer certaines conditions. Vous faites référence au fait que dans certains cas, nous faisons du porte-à-porte, et cela fait partie de ce que nous appelons maintenant la révision ciblée. Nous ne faisons pas toute la circonscription de cette façon, mais nous le faisons dans les endroits où les gens déménagent souvent.

Le sénateur Baker : Vous ne faites plus de liste électorale préliminaire.

Mme Lynch : Il y a une liste électorale préliminaire.

Le sénateur Baker : Vous ne préparez plus la liste électorale révisée.

Mme Lynch : Oui, nous le faisons encore.

Le sénateur Baker : Vous faites encore aujourd'hui ce qui se faisait auparavant.

Mme Lynch : Oui, mais cette opération est limitée, elle est ciblée. Nous faisons les foyers pour personnes âgées. Bien souvent, c'est la raison pour laquelle nous avons la CIE — dans une résidence pour personnes âgées, il y a des gens qui s'y rendent

have that current information, you send out the VIC because it then tells them where to vote, but you have also ascertained that that person actually lives there because, within the election period, you have been there and have seen them.

Senator Baker: For ordinary Canadians who normally vote in a small community in a rural area in Canada, not an urban area, I imagine they're the same. You would still go door to door. You don't do that anymore. When was that thrown out?

Ms. Giesbrecht: I don't know if there ever —

Senator Baker: The preliminary voters list —

Ms. Giesbrecht: I don't know if there was door to door. Since I have been involved, there has not been. The preliminary list is provided to us by Elections Canada. Returning officers are not responsible for creating that list. We get this preliminary list.

Senator Baker: Does Elections Canada prepare the list?

Ms. Giesbrecht: Yes.

Senator Baker: Of every single voting Canadian that they know of.

Ms. Giesbrecht: Right.

Senator Baker: They do this assessment, this preliminary list.

Ms. Giesbrecht: The preliminary list is provided to returning officers by Elections Canada.

Senator Baker: All of these things we're talking about now, all of this positive ID, that is relatively recent. Do you know of any cases of mass fraud while you have been working at polling stations, that Canadians are lying and telling all the fibs?

Ms. Giesbrecht: Not that I'm aware of.

Senator Baker: You're not aware of any of that?

Ms. Lynch: Nor am I.

Senator Baker: I see. Thank you.

Senator Frum: Thank you for being here today.

As we know from the Neufeld report, he cited in the last election on registration day that there was an 11 per cent error rate — sorry, of same-day registrations. We know there was a 42 per cent error rate with vouching. Mr. Neufeld has been very clear. He doesn't see this as evidence of fraud, but he has said that he sees it as evidence of poor training by poll clerks. One understands why that would be because poll clerks in general are

et qui révisent la liste, de sorte que nous avons des renseignements actuels. Lorsque vous disposez de renseignements actuels, vous envoyez les CIE parce que ces cartes leur indiquent où voter, mais vous avez également vérifié que la personne en question vit bien là parce que, au cours de la période électorale, vous vous êtes rendu chez elle et vous l'avez rencontrée.

Le sénateur Baker : Pour les Canadiens ordinaires qui votent habituellement dans une petite collectivité d'une région rurale du Canada, pas dans une région urbaine, j'imagine que cela n'a pas changé. Vous faites encore du porte-à-porte. Vous ne le faites plus. À quel moment cela a-t-il disparu?

Mme Giesbrecht : Je ne sais pas si...

Le sénateur Baker : La liste électorale préliminaire...

Mme Giesbrecht : Je ne sais pas si l'on allait de porte en porte. Depuis que je m'occupe d'élections, cela ne s'est pas fait. C'est Élections Canada qui nous remet une liste préliminaire. Les directeurs de scrutin ne sont pas chargés de préparer cette liste. Nous obtenons cette liste préliminaire.

Le sénateur Baker : Est-ce que c'est Élections Canada qui prépare la liste?

Mme Giesbrecht : Oui.

Le sénateur Baker : De tous les Canadiens ayant le droit de vote dont ils connaissent l'existence.

Mme Giesbrecht : Exact.

Le sénateur Baker : Cet organisme effectue cette évaluation, cette liste préliminaire.

Mme Giesbrecht : Élections Canada fournit aux directeurs de scrutin la liste préliminaire.

Le sénateur Baker : Toutes les choses dont nous parlons en ce moment, toutes ces pièces d'identité, tout cela est relativement récent. Avez-vous eu connaissance de cas de fraude massive depuis que vous travaillez dans les bureaux de vote, savez-vous s'il y a des Canadiens qui mentent et racontent des histoires?

Mme Giesbrecht : Pas à ma connaissance.

Le sénateur Baker : Vous n'avez pas eu connaissance de ce genre de choses?

Mme Lynch : Moi non plus.

Le sénateur Baker : Je vois. Merci.

La sénatrice Frum : Merci d'être venues aujourd'hui.

Comme nous le savons grâce au rapport Neufeld, au cours de la dernière élection, il y a eu un taux d'erreurs de 11 p. 100 le jour de l'inscription — excusez-moi, pour les inscriptions effectuées le jour même. Nous savons qu'il y a eu un taux d'erreurs de 42 p. 100 dans le cas des répondants. M. Neufeld a été très clair. Il ne pense pas que cela prouve qu'il y ait eu fraude, mais il a déclaré que cela montrait que les greffiers n'avaient pas suivi une

good citizens who are not quite volunteering their time, but pretty close to it. They're acting out of a civic duty, and they're good people. But there's a very, very high error rate.

My question to you is about the training of volunteers — they're not volunteers because they get paid, but of poll clerks on election day. What measures might you see are possible to improve the education process?

Ms. Giesbrecht: I don't believe there's a problem with the training. I think that the problem is that there's quite a bit of paperwork to fill out, and people aren't likely to fill out every box. As soon as there's something missing, it is hard for that information to get put into the system. If you look at any of the forms, there could be problems, because the people are there for one day, as you mentioned. I see a high error rate as well. It is there. Those people are trained well, but they're rushing through because they don't want people to wait. If you have impatient electors, you try to push it through and you will make mistakes on your paperwork. I agree with the high rate of errors, but I don't think that's a problem with training. I think it's just there's so much to fill out on a form.

Senator Frum: What has to change?

Ms. Giesbrecht: I think it needs to be simplified. I don't know how. That's a process. I don't think there are any issues with fraud. You said it was 11 per cent, is what they figured?

Senator Frum: He said it was an unacceptable rate of error in his report. He said if we don't fix the rate of error, it will call the results into question. While he won't say that it means there's fraud, he actually has no way of really knowing that. What he can say with certainty is that the rate of error is very high.

Ms. Giesbrecht: The biggest problem, then, in that case, is the voters list has to be more complete and has to be better, because why are people registering? They're not on the list. Why are they not on the list? There are problems with the way they're getting on the list. In rural Canada, we could have up to three addresses, so if somebody's address isn't registered on the voters list, it becomes a problem. The wrong address might be on there.

Ms. Lynch: I guess the thing is that people are dealing with the public that they're not familiar with doing on a day-to-day basis. They're there for 14 hours. They are trying. What happens over time is that people keep adding things that they need to do as part of their job. You know, it is like anything else. People add, but they never take away. At a certain point, they can only absorb so much. Things are thrown at them at the last minute. For example,

bonne formation. On peut comprendre cette situation parce que, d'une façon générale, les greffiers du scrutin sont de bons citoyens qui ne sont peut-être pas tout à fait des bénévoles, mais en sont très proches. Ils accomplissent un devoir civique et ce sont de bons citoyens. Mais le taux d'erreurs est quand même très, très élevé.

La question que je vous pose concerne la formation des bénévoles — ce ne sont pas des bénévoles parce qu'ils sont rémunérés, mais celle des greffiers de scrutin le jour de l'élection. Quelles sont les mesures qui pourraient être prises pour améliorer cette formation?

Mme Giesbrecht : Je ne pense pas que la formation soit le problème. Le problème est qu'il y a beaucoup de formulaires à remplir et que bien souvent, les gens ne remplissent pas toutes les cases. Dès qu'il manque un renseignement, il est difficile d'introduire le document dans le système. Si vous regardez les formules, il peut surgir certains problèmes, parce que les gens ne travaillent que pendant une journée, comme vous l'avez mentionné. J'ai également constaté que le taux d'erreurs était élevé. C'est un fait. Ces gens sont bien formés, mais ils se dépêchent parce qu'ils ne veulent pas faire attendre les électeurs. Si ces derniers sont impatients, vous essayez d'accélérer les choses et vous commettez alors des erreurs dans votre travail. Il est vrai que le taux d'erreurs est élevé, mais je ne pense pas que cela vienne de la formation. Cela vient, d'après moi, du fait qu'il faut inscrire beaucoup de renseignements dans ces formulaires.

La sénatrice Frum : Que doit-on changer?

Mme Giesbrecht : Je crois qu'il faut simplifier les formulaires. Je ne sais pas comment on pourrait le faire. C'est tout un processus. Je ne pense pas qu'il soit question de fraude. Vous avez parlé de 11 p. 100. Est-ce bien ce qui a été calculé?

La sénatrice Frum : Il a déclaré dans son rapport que le pourcentage d'erreurs était inacceptable. Il a affirmé que, si l'on ne réduisait pas le nombre des erreurs, cela jetterait un doute sur la valeur des résultats. Il ne dit pas que cela indique qu'il y a eu des fraudes, mais il n'a aucun moyen de vraiment le savoir. La seule chose qu'il puisse dire avec certitude est que le taux d'erreurs est très élevé.

Mme Giesbrecht : Le principal problème que l'on trouve dans ce genre de situation, c'est que la liste électorale devrait être plus complète et devrait être améliorée, parce que pourquoi les gens s'inscrivent-ils? Ils ne sont pas sur la liste. Pourquoi ne sont-ils pas sur la liste? Ils ont de la difficulté à se faire inscrire sur la liste. Dans les régions rurales du Canada, il peut y avoir jusqu'à trois adresses, de sorte que, si l'adresse d'une personne n'est pas inscrite sur la liste des électeurs, cela cause un problème. Cette liste peut contenir une adresse erronée.

Mme Lynch : Je crois qu'il y a le fait que les gens s'occupent d'un public qu'ils ne voient pas tous les jours. Ils sont là pendant 14 heures. Ils font ce qu'ils peuvent. Il y a le fait que, progressivement, on leur demande de faire davantage de choses. Vous savez, c'est comme pour n'importe quoi. On ajoute des choses, mais on n'en supprime jamais. À un moment donné, ces personnes ne peuvent faire davantage. On leur demande de faire

in the last election — and it was the right thing to do, but it was a part that people had to figure out how to deal with — there was the whole accessibility issue and the paperwork that was involved with that. So the central poll super was very involved with making sure that everything was accessible, which was a good thing, but they were focusing on that rather than being able to help the DROs and the poll clerks if they had questions.

There are a lot of demands being put on them. People are all trying so hard to do a good job when they come to training, and often I will say to people, “After you do this training, this is going to be a hard, long day. Many of you have done this before, but stop and think about it. There’s no shame in telling us that you don’t feel you’re going to be up to doing the job. We would rather you tell us now than not show up on election day.” That’s the conversation that we have with them, because so much is put onto them. That’s why, from where I stand, if we can simplify it and be able to put onto DROs a certain type of task, and the poll clerk — and that’s what Neufeld was saying, to get very task-specific. I think he’s moving in the right direction when he makes that recommendation. I think that would go a long way here.

Senator Moore: Thank you, witnesses, for being here.

I want to go back to the point raised by Senator Frum. I am looking at Mr. Neufeld’s report and the percentage that she quotes. He says:

Serious errors of a type the courts consider irregularities that can contribute to an election being overturned were found to occur in 12 per cent of all election day cases involving voter registration

Not all voters.

Senator Frum: I said that.

Senator Moore: I thought the witnesses thought you were talking about everybody who voted.

Ms. Giesbrecht, you looked a little surprised when she said that.

Ms. Giesbrecht: No. I read the report myself.

Senator Moore: You understood that.

Ms. Giesbrecht: The 42 per cent was what was —

Senator Moore: Of cases involving vouching, yes.

Overall, the audit estimated that irregularities occurred for 1.3 per cent of all cases on election day. Twelve million people voted, so the numbers were minimal.

des choses à la dernière minute. Par exemple, au cours de la dernière élection — et c’était la bonne chose à faire, mais c’est un aspect que les gens ont dû essayer de régler eux-mêmes —, il y a eu toute la question de l’accessibilité et des documents qui s’y rapportaient. Le superviseur du centre de scrutin s’est efforcé de veiller à ce que tout soit accessible, ce qui était une bonne chose, mais il s’occupait de ça au lieu d’aider les scrutateurs et les greffiers, à qui on posait des questions auxquelles ils ne pouvaient répondre.

On leur demande beaucoup. Tous ces gens s’efforcent de bien faire leur travail lorsqu’ils suivent leur formation et je leur dis souvent : « Quand vous aurez fini de suivre cette formation, vous aurez une très longue journée à faire. Un bon nombre d’entre vous l’ont déjà fait, mais arrêtez-vous un moment et pensez-y. Il n’y a pas de mal à nous dire que vous ne pensez pas que vous pouvez faire ce travail. Nous préférons de beaucoup que vous nous le disiez maintenant plutôt que vous ne veniez pas le jour de l’élection ». C’est le genre de conversation que j’ai avec ces personnes, parce qu’on leur demande de faire tant de choses. C’est la raison pour laquelle, de mon point de vue, si nous pouvions simplifier le processus et confier aux scrutateurs un certain type de tâches, et au greffier du scrutin — et c’est ce que disait Neufeld dans son rapport — il faut leur confier des tâches précises. Cette recommandation va, d’après moi, dans le bon sens. Je pense qu’elle serait vraiment très utile.

Le sénateur Moore : Merci aux témoins d’être ici.

J’aimerais revenir à un aspect qu’a soulevé la sénatrice Frum. Je regarde le rapport Neufeld et le pourcentage qu’elle cite. Il déclare :

Des erreurs graves, des erreurs que les tribunaux qualifieraient « d’irrégularités » risquant d’entraîner l’annulation du vote, ont été observées dans 12 % des cas d’inscription des électeurs le jour du scrutin, [...]

Pas tous les électeurs.

La sénatrice Frum : C’est ce que j’ai dit.

Le sénateur Moore : J’ai pensé que les témoins estimaient que vous parliez de toutes les personnes qui avaient voté.

Madame Giesbrecht, vous avez paru quelque peu surprise lorsqu’elle a déclaré ceci.

Mme Giesbrecht : Non. J’ai lu le rapport.

Le sénateur Moore : Vous avez compris cela.

Mme Giesbrecht : Ce pourcentage de 42 p. 100 concernait...

Le sénateur Moore : Les affaires dans lesquelles il y avait eu recours à un répondant, oui.

Dans l’ensemble, on a évalué que les irrégularités représentaient 1,3 p. 100 de tous les cas survenus le jour de l’élection. Douze millions de personnes ont voté, de sorte que ces chiffres sont très faibles.

I want to talk about the voter identification card. In your experiences, did voters bring that with them en masse, or a few of them brought it? What was your experience?

Ms. Lynch: They typically bring them because it tells them where they go to vote and what their poll number is. There is information on that to be able to help them. That's what they use to go to the poll location, so they do bring them. And that's why they are surprised. They think they are going to be able to use them as identification, and so they're not happy when we tell them that it's not acceptable identification. They think they've got something that actually has their address on it.

Senator Moore: We've been told that those cards are going to be issued again in the next federal general election, so voters will probably be bringing them with them again. What are you going to do?

Ms. Giesbrecht: It does say on the card that you can't use it as a piece of ID. It's clearly written on there. I'm not sure what the question is. Are you thinking it will be an issue again?

Senator Moore: I think it might be. You talk about people who live distant from the polling station and show up with the card.

Ms. Giesbrecht: I'm talking about vouching. If vouching gets removed, then that leaves them with no option. It doesn't really have to do with the voter information card.

Senator Moore: No. However, if that card was an assist in identifying them, who they are, that they're legitimate voters, we're supposed to make the system better. We're trying to make as many people vote as possible. That's the thing here, as far as I'm concerned.

If that helps, I would like to see it continued. I think Ms. Lynch said you wish VIC cards were being included as acceptable identification and that it would help. You also wish the legislation included a harmonization of all identification requirements. You think that the VIC cards would be, on their own, sufficient ID or with something else?

Ms. Lynch: I think that the issue is to make sure they have something with the address, but I think they should have a second piece of ID. I hear some people getting concerned about people coming along and finding them on the floor somewhere, or the person does not live there anymore and they throw them out. But if you have a second piece of ID, so then they have to have something with their name on it. Then you have the two in tandem, but you have the one with the address.

J'aimerais parler de la carte d'identification de l'électeur. D'après votre expérience, est-ce que la plupart des électeurs les ont apportées ou en avait-il quelques-uns seulement qui le faisaient? Quelle a été votre expérience?

Mme Lynch : Les gens les apportent habituellement parce que ces cartes leur disent où aller voter et leur donnent le numéro de leur bureau de vote. Elles contiennent de l'information qui peut les aider. C'est le document qu'ils utilisent pour se rendre au bureau de vote, alors ils les apportent avec eux. Et c'est pourquoi ils sont surpris. Ils pensent qu'ils vont pouvoir utiliser ces cartes pour s'identifier, et ils sont très déçus lorsque nous leur disons que ce n'est pas une pièce d'identité acceptable. Ils pensent avoir vécu là quelque chose qui indique leur adresse.

Le sénateur Moore : On nous a dit que l'on allait encore une fois distribuer ces cartes pour la prochaine élection générale fédérale, de sorte que les électeurs vont sans doute les apporter encore avec eux. Qu'allez-vous faire?

Mme Giesbrecht : La carte mentionne qu'elle ne peut être utilisée à titre de pièce d'identité. Cela est clairement indiqué sur la carte. Je ne sais pas très bien quelle est la question. Pensez-vous que cela va soulever encore une fois des problèmes?

Le sénateur Moore : Je pense que cela pourrait être le cas. Vous avez parlé des gens qui habitent loin de leur bureau de vote et qui se présentent avec cette carte.

Mme Giesbrecht : Je parle des répondants. Si l'on supprime le recours aux répondants, alors cela ne leur laisse aucune solution. Cela ne concerne pas vraiment la carte d'information de l'électeur.

Le sénateur Moore : Non. Par contre, si cette carte les aidait à les identifier, à prouver qui ils sont, qu'ils sont des électeurs légitimes, nous devrions améliorer le système. Nous essayons de faire voter le plus de gens possible. C'est bien là le but, d'après moi.

Si cela peut aider, j'aimerais que l'on continue à le faire. Madame Lynch, je crois que vous avez dit que vous souhaitiez que les cartes CIE puissent être acceptées comme pièce d'identité et que cela serait utile. Vous avez également souhaité que le projet de loi harmonise toutes les conditions en matière d'identification. Pensez-vous que les cartes CIE devraient être une pièce d'identité suffisante ou alors, accompagnée d'un autre document?

Mme Lynch : Je pense que le problème vient du fait que nous devons nous assurer que l'électeur a un document où figure son adresse, mais je pense qu'il devrait avoir une deuxième pièce d'identité. J'ai entendu dire qu'il y avait des personnes qui venaient et qui les trouvaient sur le sol, ou alors que la personne ne vivait plus à l'adresse indiquée et qu'elle était expulsée. Si vous avez une deuxième pièce d'identité, alors vous devez avoir quelque chose où figure votre nom. Vous avez alors deux pièces qui se complètent et il y en a une sur laquelle figure l'adresse.

Here in Ottawa, just the number of times that public servants will come in and want to vote and want to show their government ID, and I say, "Show me your address on that government ID." It has got their picture.

Senator Moore: So what do you do in those situations?

Ms. Lynch: I say, "If you have something with your address, and if you don't you're out of luck. Come back later." Nine times out of ten those are the people who come five minutes before the poll closes. Then the only thing that's between the elector and voting is that poll official, and they're the ones who are having to say "no," and they're the meat in the sandwich in that situation. It's very awkward for them. They're there, and in their minds they want to help people to be able to vote. Having to say "no" puts them in a very awkward situation.

Senator Batters: Ms. Giesbrecht, I'm not sure if you're aware because this happened just quite recently. Last Friday Minister Poilievre announced some acceptable amendments that the government would be proceeding with, and one was an amendment to be able to vouch for address only. I don't know if you knew about that, but it was quite recent. The amendment would be one-for-one vouching just with respect to address. You will still have to have ID to prove identification. That would alleviate the concerns you voiced earlier.

As well, there is an amendment that the government is proposing about the central poll supervisors; that particular part is not being proceeded with. I didn't know if you knew about that as well.

Dealing with the voter information cards, we do have 17 months before the next election, so I would suggest that a big part of Elections Canada's advertising campaign to tell people how, where and when to vote would be to also inform them about the requirements of address identification. Perhaps that's something you can pass along when making recommendations to Elections Canada. Then people are as informed as they possibly can be and as prepared as possible when they come to the polls.

I'm not sure if you're aware that when we had the Chief Electoral Officer, Marc Mayrand, before our committee he talked about the significant error rate that voter information cards have. There's a 10 per cent error rate initially, and even with targeted revisions it still only goes down to 7 per cent. With 23 million voters, that would be 2.3 million errors. Even with a 7 per cent error rate it would still take it down to 1.6 million errors. That's

Ici à Ottawa, je ne peux pas vous dire combien de fois des fonctionnaires sont arrivés dans les bureaux pour voter et voulaient se servir de leur pièce d'identité du gouvernement et je leur disais « Montrez-moi l'adresse qui figure sur la pièce d'identité du gouvernement ». Cette pièce contenait uniquement leur photo.

Le sénateur Moore : Que faisiez-vous donc alors dans ce genre de situations?

Mme Lynch : Je leur dis : « Avez-vous un document avec votre adresse; si vous n'en avez pas, je regrette, revenez plus tard. » Neuf fois sur dix, ces gens sont ceux qui reviennent cinq minutes avant la fermeture des bureaux de vote. Le seul obstacle qui empêche l'électeur de voter, c'est le membre du personnel de scrutin et c'est lui qui doit dire non, et il se retrouve un peu pris entre deux feux dans ce genre de situation. C'est une situation très inconfortable. Ils sont là et dans leur esprit, ils veulent aider les gens à voter. Le fait d'être obligé de dire « non » les place dans une situation très délicate.

La sénatrice Batters : Madame Giesbrecht, je ne sais pas si vous êtes au courant de cette situation, parce qu'elle s'est produite tout récemment. Vendredi dernier, le ministre Poilievre a annoncé que le gouvernement allait accepter un certain nombre d'amendements et l'un de ces amendements permettrait d'utiliser un répondant uniquement pour l'adresse. Je ne sais pas si vous étiez au courant de ce changement, mais il est tout récent. L'amendement permettrait d'avoir recours à un répondant, uniquement pour l'adresse. Vous devez quand même posséder une pièce d'identité pour vous identifier. Cela répondrait aux préoccupations que vous avez exprimées il y a un instant.

En outre, le gouvernement propose un amendement concernant les superviseurs de centre de scrutin; cet amendement ne sera pas mis en œuvre. Je ne sais pas si vous le connaissiez également.

Pour ce qui est des cartes d'information de l'électeur, il nous reste 17 mois avant la prochaine élection, et je dirais donc qu'une bonne partie de la campagne publicitaire que lance Élections Canada pour informer la population au sujet de la façon de voter, du lieu et du moment pour le faire devrait également mentionner qu'il est obligatoire de présenter une pièce d'identité où figure l'adresse de l'électeur. C'est peut-être un élément que vous pourriez transmettre à Élections Canada lorsque vous lui communiquerez vos recommandations. La population sera ainsi informée et préparée le mieux possible avant d'arriver dans les bureaux de vote.

Je ne sais pas si vous savez que, lorsque nous avons entendu le directeur général des élections, M. Marc Mayrand, il a parlé du taux d'erreurs important que comportaient les cartes d'information de l'électeur. On a parlé au départ de 10 p. 100 d'erreurs, et même avec une révision ciblée, ce pourcentage n'est tombé qu'à 7 p. 100. Avec 23 millions d'électeurs, cela représente 2,3 millions d'erreurs. Même avec un taux d'erreurs de 7 p. 100,

significant. Were you aware of that? Does that change your perspective about the voter information card used as ID?

Ms. Lynch: I would first like to speak to the other point in terms of the ID and people having a year and a half. Unfortunately, for all those of us who are interested in elections, for the vast majority of voters out there, elections aren't top of mind for them. It's always that, once an election has been called, all of a sudden they start thinking about these things, which makes it a little late in the day for them to do something.

I don't think that Elections Canada is the organization to be getting into the ID business. I think it wouldn't be bad if there was something out there nationally, but I don't think Elections Canada is the organization to do that. That's probably for a different discussion.

With the question about the voter identification card, again I guess there's nothing absolutely perfect in this world, but given the challenges that people have in terms of some of these targeted groups, such as seniors and students, if people have already gone to do the targeted revision at their homes, I don't see why you cannot be using that VIC card as ID for them.

I also think that if you have that in concert with another piece of identification, you're going to whittle down that issue that we have or that you're concerned about in terms of any errors or misrepresentation.

Senator Batters: It whittles it down to a 7 per cent error rate, but it's still 1.6 million errors.

Your comment that it's not really Elections Canada's role as far as identification, but it is their role to help people understand where, when and how to vote, and that's what we are trying to focus on. Wouldn't part of their proper advertising be explaining what is needed to be able to vote, identification that shows your name and address, and here are the ways you can show that?

My other question I had was regarding Ms. Lynch speaking about long-term care facilities and the problems that you saw dealing with identification for those people in those facilities. Again, I bring to your attention the amendment that has been proposed by the government about vouching for address, but that would only be one for one, just as it is now.

Ms. Lynch: See, that's the problem.

Senator Batters: That's not a change; it's one for one. That's what it is right now, that's what it will remain, for address only, though. Those attestation forms from a long-term care facility or

cela donne quand même 1,6 million d'erreurs. C'est un chiffre important. Étiez-vous au courant de cela? Cela modifie-t-il votre point de vue au sujet de la carte d'information de l'électeur utilisée comme pièce d'identité?

Mme Lynch : J'aimerais d'abord répondre à l'autre question qui portait sur les pièces d'identité et le fait que nous disposions encore d'un an et demi. Malheureusement, par rapport à tous ceux d'entre nous qui nous intéressons aux élections, les élections ne sont pas le principal problème de la vaste majorité des électeurs. Ce n'est qu'une fois qu'une élection est déclenchée que tout à coup ils commencent à se préoccuper de ces choses et c'est déjà un peu tard pour qu'ils fassent quelque chose.

Je ne pense pas qu'Élections Canada soit l'organisme approprié pour s'occuper des questions des pièces d'identité. Il ne serait certes pas mauvais, d'après moi, qu'il y ait un document national, mais je ne pense pas qu'Élections Canada soit l'organisme qui pourra le faire. C'est peut-être un autre débat.

Pour ce qui est de la carte d'identification de l'électeur, je dirais encore une fois que le monde n'est pas parfait, mais compte tenu des difficultés que rencontrent les gens qui font partie de groupes ciblés comme les personnes âgées et les étudiants, si les gens ont déjà procédé à une révision ciblée dans leurs résidences, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas utiliser la CIE à titre de pièce d'identité pour ces personnes.

Je pense également que, si ce document est complété par une autre pièce d'identité, cela réduira énormément l'ampleur de ce problème, qui nous occupe pour ce qui est notamment des erreurs ou des fausses représentations.

La sénatrice Batters : Cela ramène le taux d'erreurs à 7 p. 100, mais cela représente quand même 1,6 million d'erreurs.

Vous avez dit que le rôle d'Élections Canada n'était pas vraiment de s'occuper de questions d'identité, mais plutôt d'aider les gens à savoir où, quand et comment voter et ce sont là les aspects sur lesquels nous centrons notre débat. Sa campagne d'information ne devrait-elle pas également expliquer ce dont on a besoin pour pouvoir voter, les pièces d'identité sur lesquelles figurent le nom et l'adresse, ainsi que les façons dont on peut établir ces éléments?

L'autre question que je voulais poser concernait les déclarations de Mme Lynch au sujet des établissements de soins de longue durée et des problèmes que vous aviez constatés pour ce qui est de l'identification des personnes résidant dans ces établissements. Encore une fois, j'attire votre attention sur l'amendement qui a été proposé par le gouvernement et qui prévoit le recours à des répondants pour établir l'adresse, mais cela ne permettrait que le recours à un seul répondant par personne, tout comme c'est le cas actuellement.

Mme Lynch : Vous voyez, c'est là le problème.

La sénatrice Batters : Ce n'est pas un changement; c'est un répondant par personne. C'est la situation actuelle, et celle-ci va demeurer inchangée, par contre, elle ne concerne que l'adresse.

First Nations reserve or student residences, those types of places, they allow for many more people to receive their address identification through that type of form.

Perhaps then, rather than the more complicated process of vouching, an attestation form, which could be completed considerably before election day itself, would be something that, while it might take a bit of work, is not as cumbersome as arranging for vouching for all residents on election day. Would you agree with that?

Ms. Lynch: They wouldn't be doing the vouching part of it in long-term care because that wouldn't be feasible. Maybe there is some possibility, but I can't see it.

Senator Batters: What were you proposing then?

The Chair: We have to move on. I'll put you down for the second round.

Senator Jaffer: Thank you for your presentation.

I would like to get a handle on the situation before this bill. During the last election, if a person came to vote without ID, a homeless person let's say, because you've been doing this for a while you probably know people who come to vote, how did you handle it before this bill comes into operation? How would you handle a homeless person who has no ID?

Ms. Lynch: It was interesting. In the last election, while they allowed VIC cards to be used for youth and in long-term care facilities, they were not allowed for the homeless. I'm not sure of the ins and the outs, but I believe in that case an administrator would have done an attestation for them, but they were not able to use VIC cards.

Senator Jaffer: They would do an attestation so this person would be able to vote.

Ms. Lynch: If they actually slept somewhere and they had an address or a link with that, but if they didn't, they would have a hard time determining an address.

Senator Jaffer: How did you handle it?

Ms. Giesbrecht: In Provencher, we don't have anybody.

Senator Jaffer: If a person turns up and says they have no ID?

Ms. Giesbrecht: We still have shelters; those are usually shelters for women who are abused. In that situation, we have had attestations. For somebody that doesn't have ID, I gave that

Ces formulaires d'attestation préparés par le responsable d'un établissement de soins de longue durée ou d'une réserve des Premières Nations ou encore d'une résidence pour étudiants permettent à beaucoup plus de personnes d'établir leur adresse grâce à ce type de formulaire.

Par conséquent, plutôt que d'utiliser le processus complexe des répondants, on pourrait utiliser les formulaires d'attestation, qui pourraient être remplis bien avant le jour de l'élection; ce formulaire exige certes du travail, mais ce n'est pas aussi compliqué que de prévoir un répondant pour tous les résidents le jour de l'élection. En convenez-vous?

Mme Lynch : Il ne serait pas possible d'avoir recours à des répondants pour les résidents d'établissement de soins de longue durée parce que cela ne serait pas faisable. Il y a peut-être un moyen d'y parvenir, mais je n'arrive pas à le trouver.

La sénatrice Batters : Que proposez-vous alors?

Le président : Nous devons poursuivre. Je vais vous inscrire pour le deuxième tour de questions.

La sénatrice Jaffer : Merci pour votre exposé.

J'aimerais bien comprendre quelle était la situation avant le projet de loi. Au cours de la dernière élection, si une personne voulait voter sans posséder de pièce d'identité, disons une personne sans domicile fixe, parce que cela fait un moment que vous faites ce genre de travail et vous connaissez sans doute des personnes dans cette situation qui viennent voter, comme faisiez-vous avant que ce projet de loi n'entre en vigueur? Que faisiez-vous avec un sans-abri qui n'a pas de pièce d'identité?

Mme Lynch : C'est une question intéressante. Au cours de la dernière élection, les CIE pouvaient être utilisées pour les jeunes et les résidents d'établissement de soins de longue durée, mais pas pour les sans-abri. Je ne connais pas très bien les raisons de cela, mais je crois que, dans ce cas, un administrateur aurait préparé une attestation pour un sans-abri, mais celui-ci ne pouvait pas utiliser les CIE.

La sénatrice Jaffer : Ils préparaient une attestation pour que cette personne puisse voter.

Mme Lynch : S'ils avaient véritablement un endroit où dormir et une adresse ou un certain lien avec cet endroit, mais si ce n'était pas le cas, ces personnes auraient de la difficulté à établir leur adresse.

La sénatrice Jaffer : Que faisiez-vous alors?

Mme Giesbrecht : Dans Provencher, nous n'avons personne pour s'occuper de ces cas.

La sénatrice Jaffer : Le cas de la personne qui se présente et affirme ne pas avoir de pièce d'identité?

Mme Giesbrecht : Nous avons encore des foyers d'accueil; ce sont habituellement des foyers pour les femmes maltraitées. Dans ce genre de situation, nous avons des attestations. Pour la

example of a wife — and this is very common with seniors where the wife won't have anything. They will come to the polls, and the husband has his ID and his wife has none, so he'll vouch for her.

Senator Jaffer: This is very important; you have experienced that yourself?

Ms. Giesbrecht: I've been there when it has happened.

Senator Jaffer: You mean ID with an address or ID, period.

Ms. Giesbrecht: The husband has proper ID. The wife is on the list but has no ID.

Senator Jaffer: He attests for her?

Ms. Giesbrecht: Yes.

Senator Jaffer: Elections officials who run the polls, they get adequate training for that day, and I accept that, but not enough training as a full-time employee. If someone is going to be denied the right to vote, should there not be someone senior in that polling area?

Ms. Giesbrecht: There is.

Senator Jaffer: That is the person who makes the decision in the end?

Ms. Giesbrecht: Well, the central poll supervisor will call the returning office to let us know of the situation so we can help. Most often we will end up talking to the elector themselves, and we deal with it.

Senator Jaffer: There is a senior person, besides the polling person?

Ms. Giesbrecht: Yes. Not all polling places will necessarily have the senior person there. There are central poll supervisors who are also roaming ones, especially in our area, where they will be responsible for three different polling places, and they'll go from one to the other and spend a fair bit of time at each. That's what we end up doing.

Senator Jaffer: Do either of you have any reserves?

Ms. Giesbrecht: We have one reserve.

Senator Jaffer: I understand that many people living on reserves have ID but not addresses on their status card.

Ms. Giesbrecht: Right.

Senator Jaffer: How have you dealt with that?

Ms. Giesbrecht: We have Roseau River reserve in our district. We have a community relations officer that we are in contact with, and pretty much we run everything through that person.

personne qui n'a pas de pièce d'identité, j'ai donné cet exemple d'une épouse — il est très courant chez les personnes âgées que les épouses n'aient aucun papier. Elles viennent dans le bureau de vote, leur mari a une pièce d'identité et sa femme n'en a pas, de sorte qu'il répond d'elle.

La sénatrice Jaffer : Voilà qui est très important. Vous avez connu vous-même ce genre de choses?

Mme Giesbrecht : J'étais présente lorsque cela s'est produit.

La sénatrice Jaffer : Vous parlez d'une pièce d'identité avec une adresse ou simplement d'une pièce d'identité?

Mme Giesbrecht : Le mari avait une pièce d'identité valable. Sa femme était sur la liste, mais n'avait pas de pièce d'identité.

La sénatrice Jaffer : Alors il répondait d'elle?

Mme Giesbrecht : Oui.

La sénatrice Jaffer : Le personnel électoral qui s'occupe des bureaux de vote suit une formation appropriée pour cette journée-là et je l'admets, cette formation n'est pas la même que celle qu'on donnerait à un employé à temps plein. Si l'on va refuser à quelqu'un le droit de voter, ne devrait-il pas y avoir une personne d'expérience dans la zone des bureaux de vote?

Mme Giesbrecht : Il y en a une.

La sénatrice Jaffer : Et c'est la personne qui prend la décision en fin de compte?

Mme Giesbrecht : Eh bien, le superviseur de centre de scrutin appelle le directeur du scrutin pour l'informer de la situation et pour savoir si nous pouvons faire quelque chose. La plupart du temps, nous communiquons directement avec l'électeur et nous réglons le problème.

La sénatrice Jaffer : Il y a donc une personne d'expérience en plus du personnel du bureau de vote?

Mme Giesbrecht : Oui. Il n'y a pas toujours une personne d'expérience dans tous les bureaux de vote. Il y a des superviseurs de centre de scrutin qui se déplacent constamment, en particulier dans notre secteur où ils sont responsables de trois sections de vote différentes, et ils passent de l'une à l'autre en y restant un certain temps. C'est ce que nous sommes finalement obligés de faire.

La sénatrice Jaffer : Est-ce que l'une d'entre vous a des réserves dans sa circonscription?

Mme Giesbrecht : Nous avons une réserve.

La sénatrice Jaffer : Je crois savoir que de nombreux résidents des réserves possèdent des pièces d'identité, mais qu'il n'y a pas d'adresse sur leur certificat de statut d'Indien.

Mme Giesbrecht : Exact.

La sénatrice Jaffer : Avez-vous rencontré ce genre de situation?

Mme Giesbrecht : Nous avons la réserve de Roseau River dans notre circonscription. Il y a un agent des relations communautaires avec lequel nous sommes en contact et je dirais

They are the ones who help us set up a registration booth in the community so that people can come and register. We were allowed to use the voter information cards for those electors.

Our voter turnout there is very low. The percentage is almost non-existent. There are a lot of resources that go into making it possible for them to vote, but it isn't necessarily used in that area.

Senator Plett: Thank you, ladies, for being here. I'm going to declare my conflict of interest here. I probably voted every election, except one, in the riding of Provencher. I'm going to question Ms. Giesbrecht on some of her comments.

First, let me assure myself of the facts. Senator Batters asked whether you had read the amendments. You have not read any of the amendments the minister has proposed.

Ms. Lynch: I have heard the ones that have been commented on in the press, and I was listening to the ones pertaining to the comments that I was going to speak to today, and I referred to those in my opening remarks.

Senator Plett: On the appointment of central poll supervisors, one of amendments is retaining the current — well, not amendment; he is dropping it from the bill — that the current process will remain.

I know we're talking about this across the country, but in his report, Mr. Neufeld said that 120,000 people were vouched for in the last election. Do you have any idea how many would have been in Provencher?

Of course, we are still allowing vouching of sorts. Many of the situations you use, especially a man and a wife, if there is only one address the husband would be able to vouch for his wife; he can only vouch for one person. How many people in Provencher would this affect? Do you not believe that with amendment that the minister has now put in place with the swearing of an oath, heavy fines and penalties, that that would solve most of the problems at least in the riding of Provencher?

Ms. Giesbrecht: Somebody still needs to provide some sort of ID, even with that in place.

Senator Plett: Yes. But the suggestion you were making, most of these wives would have a piece of ID because we know they are on health care and so they would at least have a health card.

Ms. Giesbrecht: Whether they bring it to the polling station is one thing, and we also have children who bring their elderly parents. We have parents who bring their child who is now able to vote. They don't have any bills or anything. It's about the physical address.

que tout passe par cette personne. C'est elle qui nous aide à installer un bureau d'inscription dans la collectivité pour que les gens puissent venir s'inscrire. Nous sommes autorisés à utiliser les cartes d'information de l'électeur pour ces électeurs.

Dans ces endroits, la participation électorale est très faible. Le pourcentage est presque insignifiant. Le gouvernement consacre beaucoup de ressources pour leur offrir la possibilité de voter, mais ces ressources ne sont pas toujours utilisées dans ce secteur.

Le sénateur Plett : Mesdames, merci d'être venues. Je vais déclarer immédiatement que je suis en conflit d'intérêts. Je crois que j'ai voté à chaque élection, peut-être sauf une, dans la circonscription de Provencher. Je vais poser des questions à Mme Giesbrecht au sujet de ses commentaires.

J'aimerais tout d'abord vérifier certains faits. La sénatrice Batters vous a demandé si vous aviez lu ces amendements. Vous n'avez pas lu les amendements que le ministre a proposés.

Mme Lynch : J'ai entendu parler de ceux qui ont fait l'objet de commentaires dans les journaux et j'ai écouté ceux qui concernaient les commentaires dont je vais parler aujourd'hui; je les ai mentionnés dans mes remarques préliminaires.

Le sénateur Plett : Pour ce qui est de la nomination des superviseurs de centre de scrutin, un des amendements consiste à conserver — eh bien, il ne s'agit pas d'un amendement; cette mesure est retirée du projet de loi — le processus actuel est conservé.

Je sais que nous parlons d'un phénomène que l'on retrouve dans l'ensemble du pays, mais dans son rapport, M. Neufeld a déclaré que 120 000 personnes avaient eu recours à un répondant au cours de la dernière élection. Avez-vous une idée du nombre de ces personnes dans Provencher?

Bien entendu, le recours à un répondant est toujours autorisé. Dans la plupart des situations dont vous avez parlé, en particulier celle d'un mari et de sa femme, s'il n'y a qu'une seule adresse, le mari peut répondre de sa femme; mais il ne peut répondre que d'une seule personne. Combien de personnes cette règle touche-t-elle dans Provencher? Ne pensez-vous pas qu'avec l'amendement que le ministre a maintenant proposé, avec le serment, avec de lourdes amendes et pénalités, cela résoudrait la plupart des problèmes au moins dans la circonscription de Provencher?

Mme Giesbrecht : L'électeur est toujours obligé de fournir une pièce d'identité, même avec ces nouvelles mesures.

Le sénateur Plett : Oui. Mais avec la suggestion que vous avez faite, la plupart de ces femmes auraient une pièce d'identité parce que nous savons qu'elles reçoivent des soins de santé et elles doivent normalement avoir au moins une carte de santé.

Mme Giesbrecht : Encore faut-il qu'elle l'apporte au bureau de vote et il y a également des enfants qui accompagnent leurs parents âgés. Nous avons des parents qui accompagnent leurs enfants qui viennent d'avoir l'âge de voter. Ils n'ont pas de facture ou quoi que ce soit. Il s'agit de l'adresse.

Senator Plett: So it's about convenience more than not being able to do that.

Ms. Giesbrecht: For the most part, yes.

Senator Plett: They have forgotten. Education probably would help.

Ms. Giesbrecht: Yes.

Senator Plett: They may have to travel back home 20 minutes one time, and the next time they would consider bringing their ID.

Ms. Giesbrecht: Probably. I think it is an education thing. I agree there are many forms of identification, and you can likely scrounge one item up. Most people don't think of it.

I've said it before, people will get used to the idea of having to bring ID. People are old school and they think, "Well, you know who I am." These are small communities. That's another issue.

Senator Plett: I grew up in a small community.

Ms. Giesbrecht: Right. You have Mr. Whoever from right around the corner that is taking all the voters, and he says, "Well, you know me. Why won't you let me vote?" That becomes a problem in these rural communities where you have people who live there working at the polling stations. People are coming in without their ID because they know you are going to know them, and we're being told that you can't let them vote; they have to prove their residence and identity.

Senator Plett: My concern is that they are not disenfranchised. It is more education; it is more that they didn't do it this time.

Ms. Giesbrecht: Absolutely.

Senator Plett: If I walked into a polling station in Landmark, born and raised there, and somebody would ask me for ID, I would also be offended; nevertheless, I would learn that I have to bring it.

Ms. Giesbrecht: Right.

Senator Plett: In your comments, you said, "I also wish the legislation included a harmonization of all identification requirements." Could you explain what that harmonization is?

Ms. Lynch: Yes. As people go through different phases they are asked for different ID. So, for example, the different steps are places where they need to show identification. The vouching revision; so that can be in the office. The people come in and they have to show ID to be able to register to vote. For targeted revision, people go knocking on the door and they ask them to show ID there. When they come into the office for the special voting rules, they're asked for ID there. Registration, when they come to the poll, they're asked for ID there, and then they're

Le sénateur Plett : Il s'agit donc davantage de l'aspect pratique plutôt que de l'impossibilité de le faire.

Mme Giesbrecht : La plupart du temps, oui.

Le sénateur Plett : Ils ont oublié. Une campagne de sensibilisation pourrait probablement remédier à ce problème.

Mme Giesbrecht : Oui.

Le sénateur Plett : Ces personnes sont parfois obligées de prendre 20 minutes pour revenir chez elles et la fois suivante, elles vont penser à apporter leur pièce d'identité.

Mme Giesbrecht : Probablement. Je pense que c'est une question d'information. Je reconnais qu'il y a de nombreuses façons de s'identifier et un électeur est normalement capable de trouver une pièce d'identité. La plupart des gens n'y pensent pas.

Comme je l'ai déjà dit, les gens s'habituent à l'idée de devoir apporter une pièce d'identité. Ces gens sont de l'ancienne école et pensent « Eh bien, vous savez qui je suis ». Ce sont de petites collectivités. C'est là un autre problème.

Le sénateur Plett : J'ai grandi dans une petite collectivité.

Mme Giesbrecht : Très bien. Il y a M. Untel qui habite juste en face, qui connaît tous les électeurs et qui dit : « Eh bien, vous me connaissez. Pourquoi vous ne me laissez pas voter? » C'est un problème dans les collectivités rurales où les gens qui travaillent dans les bureaux de vote sont des gens qui habitent dans cette même collectivité. Les gens se présentent sans leur pièce d'identité parce qu'ils savent que vous allez les reconnaître, mais on nous dit qu'il n'est pas possible de laisser ces personnes voter; elles doivent établir leur résidence et leur identité.

Le sénateur Plett : Ma crainte est de leur faire perdre leur droit de vote. C'est davantage une question d'information; c'est plutôt une chose qu'ils n'ont pas faite cette fois-ci.

Mme Giesbrecht : Absolument.

Le sénateur Plett : Si j'entrais dans un bureau de vote à Landmark, l'endroit où je suis né et où j'ai grandi, et que quelqu'un me demande une pièce d'identité, je serai blessé. Néanmoins, j'aurais appris qu'il faut en apporter une.

Mme Giesbrecht : Exact.

Le sénateur Plett : Dans vos commentaires, vous avez dit : « Je souhaite également que le projet de loi ait pour effet d'harmoniser toutes les conditions en matière d'identification. » Pouvez-vous expliquer ce qu'est cette harmonisation?

Mme Lynch : Oui. Au cours des différentes étapes de leur vie, les gens doivent fournir différentes pièces d'identité. De sorte que, par exemple, ces différentes étapes sont les raisons pour lesquelles ils doivent s'identifier. Le recours à un répondant pour la révision; cela peut se faire dans notre bureau. Les gens arrivent et doivent montrer une pièce d'identité pour pouvoir s'inscrire sur la liste électorale. Pour ce qui est de la révision ciblée, les gens frappent aux portes et demandent aux résidents de montrer une pièce d'identité. Lorsqu'ils se rendent au bureau pour se voir appliquer

asked for ID again to actually vote. And they're not all the same, so there is confusion. Some of the things that Neufeld talked about was a little bit of confusion about what is required.

I suspect some of the issue — and I could be wrong, but you try to figure out where does some of this come from — if they go to see somebody in their home, so it could be a targeted revision at a high turnover place, they will go in and ask them for ID. They're seeing them at home so they know they're at home. Therefore, they're not necessarily asking them for an ID that has an address on it. The person now is signing them up, they're good to go. They come to vote. Now they're asking them to show their address.

Senator Plett: Education again?

Ms. Lynch: I don't think we can put it all into education. People have been asked for ID now. They're asked for ID at the provincial level. Any time they're asked to vote in the last several elections, federally and provincially, they're being asked for ID, and they still haven't got it right.

I mean, it doesn't hurt; the more education, the better. I am not going to say don't do it. But a harmonization would go a long way. Even within the office, SVR will have a poster up about the identification that's required. People will come in, see it, get ready and then they show it. Over here at registration, they're asking for something different. I had a situation where I had —

The Chair: I will have to jump in here. I apologize.

Senator Plett: Second round, please.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I am going to repeat what I said to all of the witnesses who have come here. A few years ago, not that long ago, passengers did not have to identify themselves to board a plane. Today, you have to have your boarding pass and a piece of ID. Not so very long ago, you could walk into Parliament without any ID. Even to come in here, into the East Block, you have to identify yourself.

There were elections in Quebec recently. ID was required and you had six choices, among them the health insurance card and your driver's licence. If you did not arrive with your voter's card — I had forgotten it but I was asked for ID with a photograph. The bill goes further than that; it allows close to 39 pieces of ID.

des règles électorales spéciales, on leur demande une pièce d'identité. L'inscription, l'arrivée dans le bureau de vote, où on leur demande une pièce d'identité, et on leur demande encore une pièce d'identité au moment de voter. Ce ne sont pas toujours les mêmes pièces d'identité, de sorte que cela crée de la confusion. Neufeld a parlé de certaines choses qui montraient qu'il y avait pas mal de confusion sur ce qu'il fallait présenter.

Je pense qu'une partie du problème — et je me trompe peut-être, mais il faut bien essayer de savoir d'où viennent ces difficultés — s'ils se rendent voir quelqu'un à sa résidence, cela pourrait être une révision ciblée qui s'effectue dans un édifice où les locataires changent souvent, alors les agents de révision entrent et leur demandent une pièce d'identité. Ils voient qu'ils sont chez eux, ils savent donc qu'ils sont bien chez eux. Il n'est donc pas nécessaire de leur demander une pièce d'identité sur laquelle figure leur adresse. L'agent de révision inscrit alors ces électeurs, et ils ont le droit ensuite d'aller voter. Ils viennent voter, mais alors on leur demande de prouver leur adresse.

Le sénateur Plett : Une question d'information, encore une fois?

Mme Lynch : Je ne pense pas que l'on puisse tout placer dans la catégorie de l'information. On a déjà demandé à ces personnes une pièce d'identité. On leur demande une pièce d'identité au niveau provincial. Chaque fois qu'on les invite à voter au cours d'élections, qu'elles soient fédérales ou provinciales, on leur demande une pièce d'identité, et ils n'ont toujours pas bien compris la façon de faire.

Je dirais bien sûr que cela n'est pas mauvais; plus les gens sont informés, mieux c'est. Je ne dis pas qu'il ne faut pas s'en occuper. Mais l'harmonisation des pièces d'identité réglerait la plupart de ces problèmes. Même dans notre bureau, il y a une affiche au sujet des R.É.S. au sujet des pièces d'identité exigées. Les gens entrent, voient l'affiche, se préparent et ensuite, montrent leur pièce d'identité. Mais ici, à l'inscription, on leur demande quelque chose d'autre. J'ai connu une situation où...

Le président : Je dois intervenir. Excusez-moi.

Le sénateur Plett : Pour le deuxième tour, s'il vous plaît.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je vais répéter ce que j'ai dit à tous les témoins qui se sont présentés ici. Il y a plusieurs années, il n'y a pas si longtemps, on ne s'identifiait pas pour prendre l'avion. Aujourd'hui, vous devez avoir votre carte d'embarquement et une pièce d'identité. Il n'y a pas si longtemps, on pouvait entrer au Parlement sans pièce d'identité. Même pour entrer ici, à l'édifice de l'Est, vous devez vous identifier.

Il y a eu dernièrement des élections au Québec. On exigeait une pièce d'identité et il y avait six choix, soit la carte d'assurance-maladie, le permis de conduire; vous n'arriviez pas avec votre carte d'électeur — moi, je l'avais oubliée mais on m'a demandé une pièce d'identité avec photo. Le projet de loi va plus loin que cela, il permet près de 39 pièces d'identité.

In order to ensure a sound democracy, do you not think it preferable to ask people to identify themselves, even if that means fewer electors will get to vote, rather than letting every Tom, Dick and Harry come to vote, within a laxer system? Of course that means you are allowing a larger number of electors to vote, but you are not necessarily checking the person's identity.

[English]

Ms. Giesbrecht: I agree with the idea of ID and people knowing that if you are going to go vote, you need to bring ID. The issue is mostly with the address. People know that if they are going to cross the border, they need their passport. You know that and bring it along. The problem is a lot of these IDs that people have don't have addresses.

As far as fewer voters coming and being okay with that, I would have a hard time with that. Being a representative of Elections Canada, Elections Canada takes the brunt of that. If you're going to have electors that are turned away, they won't come back. Fewer voters will not make for more voters later: "I have learnt my lesson now and I'm going to bring my ID for the next time." I think people get very angry. Whether it's right or wrong, that's not the point. The point is that we're losing voters. It's already declining quite a bit. If we want to lose more voters, that's a good way to do it.

Education makes sense. It's just that a lot of these pieces of ID that we have now just don't have everything that is required, according to what we're asking for.

[Translation]

Senator Dagenais: I understand from your answer that it is more important not to lose electors, rather than having electors who identify themselves?

[English]

Ms. Giesbrecht: Not true. There are different ways to identify voters. In our small communities, there's people vouching. That's been a tool for us to use that has been very good. I can't say the same thing in urban areas. I know it's probably completely different, but vouching has been used for the most part in the areas that we are.

I don't see the problem with having people being vouched for. You are talking about people voting illegally, and I don't know what percentage we're looking at. I read through some of the reports.

Senator Plett: Forty-two.

Afin d'assurer une saine démocratie, ne pensez-vous pas qu'il est préférable de demander aux gens de s'identifier, quitte à recevoir un moins grand nombre d'électeurs plutôt que de laisser tout un chacun venir voter en permettant un peu plus de laxisme? Là, évidemment, on va chercher un plus grand nombre d'électeurs, mais on ne s'assure pas nécessairement de l'identité de personne.

[Traduction]

Mme Giesbrecht : Je suis favorable à l'idée d'exiger une pièce d'identité et d'informer les gens qui veulent voter qu'ils doivent apporter une pièce d'identité. Le problème vient principalement de l'adresse. Les gens savent que, lorsqu'ils vont passer une frontière, ils ont besoin d'un passeport. Vous le savez et vous l'apportez avec vous. Le problème est qu'il y a beaucoup de ces pièces d'identité sur lesquelles ne figure pas l'adresse de leur titulaire.

Quant à accepter que moins d'électeurs viennent voter, j'aurais beaucoup de mal à le faire. Je suis une représentante d'Élections Canada, et c'est cet organisme qui subit les répercussions de tout cela. Si vous refusez des électeurs, ces gens-là ne reviendront pas. Le fait de diminuer le nombre des électeurs n'aura pas pour effet d'en augmenter le nombre par la suite : « J'ai appris ma leçon et la prochaine fois j'apporterai une pièce d'identité. » Je pense que les gens se mettent en colère. À tort ou à raison, là n'est pas la question. La question est que nous perdons des électeurs. La participation est déjà faible. Si nous voulons vraiment réduire le nombre des électeurs, alors ce serait une bonne façon de le faire.

L'information est une solution logique. C'est tout simplement le fait que la plupart des pièces d'identité que nous possédons actuellement ne contiennent pas tout ce qui est exigé, ne contiennent pas ce que nous demandons.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Je comprends de votre réponse qu'il est plus important de ne pas perdre d'électeurs que d'avoir des électeurs qui s'identifient?

[Traduction]

Mme Giesbrecht : Ce n'est pas ce que je dis. Il y a plusieurs façons d'identifier les électeurs. Dans nos petites collectivités, nous avons recours à un répondant. C'est un outil qui est à notre disposition et qui a donné d'excellents résultats. Je ne peux pas dire la même chose pour les secteurs urbains. Je sais que la situation est probablement complètement différente, mais le recours à un répondant est le mécanisme que nous avons utilisé dans les régions où nous travaillons.

Je ne comprends pas que le fait de répondre d'une personne puisse soulever un problème. Vous parlez de gens qui voteraient illégalement et je ne sais pas quel pourcentage cela représente. J'ai examiné certains rapports.

Le sénateur Plett : Quarante-deux.

Ms. Giesbrecht: That's not illegally. That's actually a different number. In Mr. Neufeld's report, he talks about those that he knows were not legal. What's the word I'm looking for?

Ms. Lynch: Irregularities.

Ms. Giesbrecht: Right. I think that percentage has been found to be extremely low.

Senator McIntyre: Thank you for your presentations. I was going to ask you questions on vouching and the voting information card, but we have already covered that ground, so I will move on.

We currently have three advance voting days in addition to the general voting day. Despite this availability, there are eligible voters who may be prevented from voting because of work and family responsibilities. For example, I think of the many Canadians who work six days a week, including Saturday, and it is difficult for them to get out and vote.

C-23 will establish an extra advance day of polling. Canadians will now have access to four advance polling days. My question is this: Will this initiative improve voter turnout? Do eligible voters in your respective jurisdictions use advance polling, and to what extent?

Ms. Lynch: Yes, they do come. Ottawa Centre is a little unusual in that, compared to the other ridings in the area, not as much. The turnout for advance polls isn't as high as the sister ridings. However, we have a very high turnout on election day. We're one of the top in the country. It is as if they stop and they mull it all over and then come on election day. People haven't been able to figure that out. They try to understand. It seems to be a pattern.

Yes, having four days will be good. I hope that people will spread it out. It is usually that the first day is a problem. The poll officials are like the deer in the headlights. They see people lined up down the street because there's busloads of people brought in by the different campaigns because they want to get their vote out for the advance polls. I am hoping with four days that they will spread that out. For voters, it is an absolute plus having the four days.

The only reservation that I have is perhaps with some poll locations. If we use a church for an advance poll, that could be an issue on the Sunday. We had a trial run with that in the last election because the advance polls were held over Easter, so we were involved with Good Friday and all of that, and we managed to get through that. The other issue with that was with poll workers, whether or not they're going to be okay with four days, but that's minor.

Mme Giesbrecht : Ce ne sont pas des électeurs illégaux. C'est en fait un chiffre différent. Le rapport Neufeld parle des électeurs dont nous savons qu'ils n'ont pas respecté la loi. Quel est le mot que je cherche?

Mme Lynch : Des irrégularités.

Mme Giesbrecht : Oui. Je pense que le rapport a constaté que ce pourcentage était extrêmement faible.

Le sénateur McIntyre : Merci pour vos exposés. J'allais vous poser des questions sur les répondants et la carte d'information de l'électeur, mais nous avons déjà couvert ces sujets; je vais donc passer à autre chose.

À l'heure actuelle, il y a trois jours de vote par anticipation en plus du jour de vote général. Malgré cette possibilité, il y a des électeurs qui risquent de ne pouvoir voter en raison de leurs responsabilités sur le plan du travail et de la famille. Par exemple, je pense aux nombreux Canadiens qui travaillent six jours par semaine, y compris le samedi, et qui ont du mal à aller voter.

Le projet de loi C-23 va ajouter une journée de vote par anticipation. Les Canadiens disposeront désormais de quatre journées de vote par anticipation. Voici ma question : cette mesure va-t-elle augmenter la participation électorale? Les électeurs qui résident dans vos circonscriptions respectives ont-ils recours au vote par anticipation et dans quelle mesure?

Mme Lynch : Oui, effectivement, ils viennent voter. Ottawa-Centre est un peu inhabituel sur ce plan, si on compare cette circonscription aux autres de la région, mais pas énormément. Il n'y a pas autant d'électeurs qui votent par anticipation que dans les circonscriptions voisines. Nous avons toutefois une forte participation électorale le jour des élections. Nous avons une des participations les plus élevées du pays. C'est comme si les électeurs prenaient le temps de réfléchir et qu'ils venaient ensuite voter le jour de l'élection. Les gens n'ont pas réussi à comprendre cette situation. Ils essaient de le faire. Il semble qu'il y ait une tendance.

Oui, le fait d'avoir quatre jours est une bonne chose. J'espère que les gens vont répartir leur vote entre ces quatre jours. C'est habituellement le premier jour qu'il y a des difficultés. Le personnel de scrutin est un peu comme un animal sauvage qui est pris dans les phares d'une voiture. Il voit les gens qui font la file dans la rue pour voter; les différents partis amènent leurs électeurs par autobus complets parce qu'ils veulent que ces personnes votent par anticipation. J'espère que le fait d'avoir quatre jours permettra d'étaler ce vote. Pour les électeurs, c'est une excellente chose que d'avoir quatre jours pour voter.

La seule réserve que j'aurais concerne peut-être l'emplacement de certains bureaux de vote. Nous utilisons une église pour le vote par anticipation, et cela pourrait poser un problème le dimanche. Nous avons effectué un essai au cours de la dernière élection parce que le vote par anticipation se tenait à Pâques, et nous avons donc dû préparer les bureaux pour le Vendredi saint et les autres jours; nous avons toutefois réussi à le faire. L'autre aspect est celui qui touche le personnel de scrutin. Ces personnes vont-elles accepter de venir quatre jours, mais c'est là un aspect mineur.

My concern to do with the advance polls is the procedures that are outlined in the legislation. That is very complicated. We talked about training earlier, and the whole training is going to be how to deal with the different boxes and what to do with this and that rather than the actual processing of voters in a fast and efficient manner.

Senator McIntyre: You have mentioned churches. What about voting on Sunday? I know for a fact that both Quebec and Saskatchewan provide for advance polls to be conducted on a Sunday. I also know for a fact that municipal elections also take place on Sunday in Quebec. What about voting on a day of rest? I know, for example, that advance polls took place on Good Friday during the 2001 general election, so what are your views on Sunday voting and day-of-rest votes?

Ms. Giesbrecht: As a returning officer during that 2011 election, I received many calls from electors who were not happy about voting on Good Friday. If I'm giving you an opinion, I don't think it's valid in this. I think that it does cause concern for a lot of areas.

If I could go back to what you are talking about — the four days of advance voting — in Provencher, we have a lot of rural areas that will get advance voting stations that will only have between 5 and 20 people show up in a day. Adding a day to those locations doesn't help, but in the bigger centres it does.

There's a little bit of a balancing act there. It would be nice if we could choose how long we're going to have advance voting in each of the different locations. That's just an opinion.

Senator McInnis: I, too, was going to ask a couple of questions on vouching, but I think we've heard enough on it. I do have a couple of other points I wanted to raise.

With respect to staffing the polls, DRO poll clerks and registration, quoting you: "It is my understanding that if the candidates do not provide a sufficient number of names, that we will need to contact the local association in the party. We normally have one primary contact within each campaign. I would personally feel uncomfortable approaching anyone other than the one person who has been identified as my contact." I would like your comment on that. Ms. Giesbrecht, is that reasonable pronunciation?

Ms. Giesbrecht: Yes, that's perfect.

La difficulté que soulève le vote par anticipation vient du fait que le projet de loi décrit des procédures très complexes. Nous avons parlé tout à l'heure de formation et celle-ci va principalement porter sur la façon de remplir les différentes cases et sur les aspects administratifs plutôt que sur le processus à mettre en place pour que les électeurs puissent voter rapidement et efficacement.

Le sénateur McIntyre : Vous avez mentionné des églises. Et le fait de voter le dimanche? Je sais que le Québec et la Saskatchewan prévoient un vote par anticipation qui peut être tenu le dimanche. Je sais également qu'au Québec, les élections municipales ont lieu le dimanche. Que pensez-vous du fait de voter un jour de congé? Je sais, par exemple, qu'une journée de vote par anticipation était prévue le Vendredi saint au cours de l'élection générale de 2001; que pensez-vous donc du fait de voter un dimanche ou un jour de congé?

Mme Giesbrecht : J'étais directrice de scrutin pendant cette élection de 2011, et j'ai reçu de nombreux appels d'électeurs qui n'étaient pas très satisfaits de voter un Vendredi saint. Si je vous donne une opinion, je ne pense pas qu'elle s'applique vraiment sur ce point. Je pense que cela soulève des difficultés dans de nombreux secteurs.

J'aimerais revenir à ce dont vous parliez — les quatre jours de vote par anticipation — dans Provencher, nous avons beaucoup de secteurs ruraux où il y a entre 5 et 20 personnes environ qui viennent voter ce jour-là dans les bureaux de vote. Le fait d'ajouter un jour pour ces bureaux de vote ne sera guère utile, mais dans les grands centres, cela sera positif.

Il faut effectivement essayer de concilier tout cela. Il serait pratique de pouvoir décider à l'avance combien de journées de vote par anticipation il y aura dans chacun des bureaux de vote. Ce n'est que mon opinion.

Le sénateur McInnis : Moi aussi j'allais vous poser quelques questions au sujet des répondants, mais je crois que nous en avons entendu suffisamment à ce sujet. J'aimerais par contre soulever d'autres aspects.

Pour ce qui est du personnel des bureaux de vote, des scrutateurs, des greffiers du scrutin et de l'inscription, pour vous citer : « Je crois savoir que si les candidats ne fournissent pas suffisamment de noms, nous serons obligés de communiquer avec l'association locale d'un parti. Habituellement, nous avons une personne-contact principale pour chaque campagne électorale. Je me sentirais personnellement mal à l'aise de communiquer avec une autre personne que ma personne-contact. » J'aimerais avoir vos commentaires sur ce point. Madame Giesbrecht, est-ce que je prononce votre nom correctement?

Mme Giesbrecht : Oui, c'est parfait.

Senator McInnis: Good. You state that, if we allow political parties to staff the polling places, we are “viewed as partisan no matter what the Elections Act says. Electors are basing their opinions on what they see happening at the polls.”

I have not been involved not as long as Senator Baker because no one around this table has been involved in politics as long as him. We just had an election in Nova Scotia, for example. I was in several polls. I have never seen any difficulty whatsoever.

When I read this, it is not an insult — that’s too strong a word. But it is an affront to say that you would have trouble — say it is the campaign manager of the number one party that provides it — going to anyone else if that person was not available.

Secondly, it always was, for years and years, the case that both parties got together and appointed the workers. There was never any difficulty. I have never seen or heard of any problems.

Could you comment on those?

Ms. Giesbrecht: Absolutely.

In Provencher, in the last two elections — 2011 as well as the by-election — I didn’t receive one name from any of the parties. I spoke to the previous returning officer. He received a very short list of names — under 10 — from the election before, and so we haven’t been given names.

I have no problem with people applying for a position separately. They could be affiliated with a political party. To me, that’s not an issue because they’re applying for a position, and it is then merit-based. It is not us giving names, saying, “You have to find a position for this person.”

That’s where I stand on that. I’m not saying that we won’t take people that are affiliated with political parties. I think that it is easier to base it on their past experience at elections. Our central poll supervisors are usually people who are quite experienced. We trust their judgment. I expect a lot of them. They are representing Elections Canada. They’re not representing a political party. That’s where I stand on that. That’s why I said that.

Senator McInnis: Do you not put on classes? They do in Nova Scotia prior to the election of the workers. Your office doesn’t?

Le sénateur McInnis : Très bien. Vous déclarez que si nous autorisons les partis politiques à nommer le personnel de scrutin, Élections Canada sera considéré « comme étant un organisme partisan, quelle que puisse être la teneur de la loi électorale. Les électeurs forment leurs opinions sur ce qu’ils constatent dans les bureaux de vote. »

Je ne travaille pas dans ce domaine depuis aussi longtemps que le sénateur Baker, parce qu’il n’y a personne à cette table qui fait de la politique depuis aussi longtemps que lui. Nous venons d’avoir une élection en Nouvelle-Écosse, par exemple. Je me suis rendu dans plusieurs bureaux de vote. Je n’y ai jamais constaté de problème.

Lorsque je lis ceci, ce n’est pas une insulte — ce mot est trop fort. Mais cela me choque de vous entendre dire que vous auriez de la difficulté — disons qu’il s’agit du directeur de campagne du parti le plus important qui vous le fournit — à vous adresser à quelqu’un d’autre si cette personne ne pouvait être rejointe.

Deuxièmement, cela fait des années et des années que les deux partis s’entendent pour nommer le personnel de scrutin. Il n’y a jamais eu de difficulté dans ce domaine. Je n’ai jamais vu, ni entendu parler de problèmes.

Pouvez-vous commenter ces différents aspects?

Mme Giesbrecht : Absolument.

Dans Provencher, au cours des deux dernières élections — 2011 ainsi que pour l’élection partielle — aucun des partis ne m’a fourni de nom. J’ai parlé au directeur de scrutin précédent. Il avait reçu une liste de noms très courte — il y en avait moins de 10 — de l’élection précédente, de sorte qu’aucun nom ne nous a été fourni.

Le fait que des personnes puissent se porter candidates à un poste de façon indépendante ne soulève aucun problème pour moi. Ils peuvent fort bien être membre d’un parti politique. Pour moi, ce n’est pas un problème, parce qu’elles cherchent à obtenir un poste et que celui-ci est accordé en fonction du mérite. Ce n’est pas nous qui fournissons des noms en disant : vous devez trouver un poste pour cette personne.

Voilà ma position. Je ne dis pas que nous n’acceptons pas les personnes qui sont affiliées à un parti politique. Il me paraît plus facile de les choisir en fonction de l’expérience qu’elles ont acquise antérieurement au cours d’élections. Nos superviseurs de centre de scrutin sont habituellement des personnes qui ont beaucoup d’expérience. Nous faisons confiance à leur jugement. Je m’attends à ce qu’ils fassent beaucoup de choses. Ils représentent Élections Canada. Ils ne représentent pas un parti politique. Voilà ma position. Et c’est la raison pour laquelle j’ai dit tout cela.

Le sénateur McInnis : Vous n’organisez pas de cours? Cela se fait en Nouvelle-Écosse avant de choisir le personnel de scrutin. Votre bureau ne le fait pas?

Ms. Giesbrecht: I was appointed as a returning officer in spring of 2011. I didn't actually do any of the prep work for that. That was baptism by fire. I was in there, and then I had a by-election. Once again, you don't have any prep work to that. So I spoke to the candidates — the official candidates — and I asked them, like we always do, for names. I let them know, "This is your option. You can give names. I have not been given any."

I'm happy with that because then I can hire people based on their experience and people that apply. Anybody can apply. We won't necessarily hire them, but anybody can apply.

Senator McInnis: I'm surprised at that because, down home, they lobby for the positions. Really.

Ms. Giesbrecht: I'm under the impression, speaking with the official candidates and official agents, that they need as many people as they can to go and get their information. In Provencher, they're driving all over the place, going from polling station to polling station trying to get information. They want their people working out of their office. They don't want to send us the workers. They want to keep them for themselves. That's where I come from.

Senator McInnis: I can't speak for the other parties, Ms. Lynch, but approaching the Conservative campaigns, you will be treated with the utmost respect. You needn't worry about going to see them.

Ms. Lynch: That's not what the issue is here. We meet with the candidates or the associations even prior to an election to bring them up to speed on some of the changes that have been happening. There will be meetings. They will wonder what the implications of this new legislation are, what we have done, what's happened with redistribution, what that has done to polls. We have that type of discussion. In those cases, sometimes the candidate hasn't been identified yet, so we will have the association there.

Once they have the nominated candidates and once they are coming forward, what happens is that, in the Atlantic provinces, the ROs have nothing to do with staff because all the names are put forward. One and two; they're done. Staffing is a walk in the park for those ROs. There's no doubt about it. Once you get west to Quebec and Ontario and continue on, out in Alberta, they're competing with McDonald's, and McDonald's wins in terms of salary and what is involved.

The issue that I have with going to the candidates is that, for the candidate, once they're nominated, it is basically their show. So if I'm now going to the party and saying, "I need names from you," I just feel that there has to be one point person. If it is from party X that I would be approaching, I would like them to have done that consulting with the party, with the association, and to put in one list. It just makes it cleaner. It is the same for them.

Mme Giesbrecht : J'ai été nommée directrice de scrutin au printemps de 2011. En fait, je n'ai pas participé à la préparation de cette élection. C'était le baptême du feu. J'ai été nommée et il y a eu une élection partielle. Encore une fois, il n'y a pas de préparation pour ce genre de choses. J'ai donc parlé aux candidats — aux candidats officiels — et je leur ai demandé, comme nous le faisons toujours, qu'ils me donnent des noms. Je leur ai dit : « Voici ce que vous pouvez faire. Vous pouvez me donner des noms. Je n'en ai reçu aucun. »

Cela me satisfait parce que cela me permet alors d'embaucher des gens en me fondant sur leur expérience et sur le fait qu'ils sont intéressés. N'importe qui peut poser sa candidature. Nous n'allons pas nécessairement les embaucher, mais tout le monde peut se présenter.

Le sénateur McInnis : Cela me surprend parce que chez moi, les gens se battent pour obtenir ces postes. Vraiment.

Mme Giesbrecht : J'ai l'impression, après avoir parlé avec les candidats officiels et leurs agents officiels, qu'ils ont besoin de tout leur personnel pour obtenir de l'information. Dans Provencher, ils se déplacent constamment et vont de bureau de vote en bureau de vote pour essayer d'obtenir de l'information. Ils veulent que leur personnel travaille dans leur bureau. Ils ne veulent pas nous envoyer de travailleurs. Ils veulent les garder pour eux. C'est ce que j'ai vu.

Le sénateur McInnis : Je ne peux pas parler pour les autres partis, madame Lynch, mais pour ce qui est des campagnes des conservateurs, je peux vous dire que vous serez traitée avec le plus grand respect. N'hésitez pas à aller voir ces personnes.

Mme Lynch : Ce n'est pas le problème ici. Nous rencontrons les candidats ou les associations bien avant qu'une élection soit déclenchée pour leur faire connaître les changements qui sont intervenus. Il y a des réunions. Ils se demandent quelles seront les répercussions de ce nouveau projet de loi, ce que nous avons fait, ce qui se passe avec le redécoupage, ce que cela a fait pour les bureaux de vote. C'est le genre de discussions que nous avons. Dans certains cas, le candidat n'a pas encore été identifié et nous parlons donc à l'association.

Lorsqu'ils ont choisi leurs candidats et que ceux-ci sont connus, ce qui se passe dans les provinces de l'Atlantique, c'est que le directeur de scrutin n'a plus rien à faire avec le personnel parce que tous les noms sont présentés. Un et deux et c'est fini. L'embauche est vraiment très facile pour ces directeurs de scrutin. C'est bien la situation. Mais lorsqu'on se dirige vers l'Ouest, vers le Québec et l'Ontario et qu'on poursuit vers l'Alberta, nous sommes concurrencés par McDonald, et McDonald l'emporte pour ce qui est du salaire et du reste.

La difficulté que j'éprouve à m'adresser aux candidats est que, lorsque le candidat a été choisi, c'est lui qui décide de tout. Par conséquent, si je m'adresse au parti et que je dis : « J'ai besoin que vous me donniez des noms », j'ai le sentiment qu'il doit y avoir une personne-contact. Si je dois contacter le parti X, j'aimerais qu'il me présente une liste de noms après avoir consulté le parti et l'association. Cela facilite les choses. Il en va de même pour eux.

They call my office; they speak to me. If there's a problem on election day, they speak to me. It is the same thing; if we're having problems with any of their people at the polls, I talk to their contact.

That's why, with the names, it is a lot easier if they funnel through and we make sure that we have covered all bases. That's where I'm coming from. I don't mind having the names. I'm happy, but I just want to make sure. I feel almost as if there's the potential of stepping on someone's toes.

The Chair: We have to wrap it up on that note. We thank you very much for appearing here today and assisting with us our consideration of this legislation.

Appearing now are André Blais, Professor with the University of Montreal by video conference; and David Smith, Professor Emeritus with the University of Saskatchewan.

Welcome, gentlemen. I'm assuming you have opening statements. Professor Smith, could I ask you to lead off?

David E. Smith, Professor Emeritus, University of Saskatchewan, as an individual: Certainly. Thank you very much. Some copies have been circulated, although I have altered it a bit.

I went to the University of Saskatchewan in 1964 because of the reputation of Norman Ward. In those years, he was the dean of Canadian political scientists, especially on the subject of Parliament, representation, elections and the public purse. He was also a writer of humour, having won the Leacock Medal in the 1960s. He was widely known, among the public and other political scientists, as an amusing raconteur, a reputation I appreciated but was to learn required emendation.

One day, during a federal campaign in the 1970s, I came into his office and found him angry and upset, characteristics he had never displayed before. The cause of this anguish was the candidacy of a friend who was running as a candidate for the Rhinoceros Party and, more particularly, that individual's campaign poster found on constituency telephone poles, as was done in those days, showing the back of his head and with the words "Vote for this man, Vote Rhinoceros." Norman said in a strained voice: "Men and women in the past have given their lives so that Canadians might be free to cast their votes for those who assume the responsibility to seek public office."

For the Canadian humorist, elections, I learned, were no laughing matter. I was taken aback by this display of emotion not only because of its source but also because for the first time, I think, I saw an election and the act of voting less as subjects of academic study and instead as the foundations of parliamentary democracy. For me, it was a Damascus moment. That response

Ils appellent mon bureau et me parlent. S'il y a un problème le jour de l'élection, ils m'en parlent. C'est la même chose; si nous avons quelques difficultés avec un de leurs représentants dans les bureaux de vote, je parle à leur personne-contact.

C'est la raison pour laquelle il est bien plus facile, pour ce qui est des noms, qu'ils nous les transmettent et nous pouvons ainsi combler tous les postes. C'est ce que je pense. Ça ne me gêne pas de recevoir des noms. J'en suis heureuse, mais je tiens simplement à être sûre de les avoir. J'ai parfois l'impression que je risquerai de marcher sur les plates-bandes de quelqu'un.

Le président : Nous allons devoir terminer ici. Nous vous remercions d'avoir comparu aujourd'hui et de nous avoir aidés dans notre étude de ce projet de loi.

Comparaissent maintenant, André Blais, professeur titulaire à l'Université de Montréal, par vidéoconférence, et David Smith, professeur émérite de l'Université de Saskatchewan.

Messieurs, bienvenue. Je pense que vous allez présenter des déclarations préliminaires. Monsieur Smith, puis-je vous demander de commencer?

David E. Smith, professeur émérite, Université de la Saskatchewan, à titre personnel : Certainement. Je vous remercie. Quelques exemplaires de mon mémoire ont été distribués même si je l'ai quelque peu changé.

Je me suis inscrit à l'Université de la Saskatchewan en 1964, à cause de la réputation de Norman Ward. À cette époque, il était le doyen des politicologues canadiens, en particulier pour ce qui est du Parlement, de la représentation, des élections et des finances publiques. C'était aussi un humoriste, puisqu'il avait gagné la médaille Leacock au cours des années 1960. Il était très connu, aussi bien dans la population que parmi les politicologues, comme un conteur amusant, une réputation qui me plaisait beaucoup, mais qu'il fallait contrôler, comme je l'ai appris par la suite.

Un jour, au cours d'une campagne fédérale des années 1970, je suis venu dans son bureau et j'ai vu qu'il était en colère, sentiment qu'il n'avait jamais manifesté auparavant. Il réagissait ainsi parce qu'un ami s'était porté candidat pour le Parti rhinocéros et, plus précisément, à cause d'une affiche électorale de cette personne que l'on retrouvait sur les poteaux téléphoniques de la circonscription, comme cela se faisait à cette époque, qui montrait l'arrière de sa tête avec les mots « Votez pour cet homme, votez Rhinocéros. » Norman a déclaré, la gorge nouée : « Les Canadiens et les Canadiennes ont sacrifié leur vie au cours de l'histoire pour que nous puissions aujourd'hui être libres de donner notre vote à ceux qui sont prêts à assumer des fonctions publiques. »

J'ai ainsi appris que, pour cet humoriste canadien, il ne fallait pas se moquer des élections. J'ai été surpris par cette manifestation d'émotion, pas seulement à cause de la personne qu'il est, mais aussi parce que, pour la première fois, je crois, j'ai considéré qu'une élection et le fait de voter n'étaient pas seulement un sujet de recherche universitaire, mais en fait, le

makes me appear politically shallow, I realize, but it permanently focused my attention where it had not been before — on the mechanics of elections and voting.

A few years later, a colleague and I were asked by the Lortie Commission on Electoral Reform and Party Financing to write a comparative study on systems of voter registration. The Canadian practice of enumeration in order to compile a voters list a few weeks before a federal election was falling out and a so-called permanent register coming into fashion.

Our study of the United States, United Kingdom, Germany and Australia did not persuade us that the systems used in those countries were superior to Canada's. The reason why they remained unpersuasive was that the first principle that informed our study was to create a voters list that would embrace the highest percentage of eligible voters. In our opinion, enumeration produced that result more accurately and more consistently than did these other systems. Nonetheless, the commission recommended adoption of a permanent or continuing list of voters.

The reasoning offered was that enumeration required more than 100,000 enumerators if it was to be completed within the three-week period allowed under the law. Such an army of volunteers was no longer available in late 20th century Canada, so a permanent list supplanted enumeration, but in my view, the register is inferior to what Canada once had in the sense that on election day, it fails to provide as accurate and complete a list of eligible voters.

As an aside, I wondered to what extent the rise in vouching, which is said to be a problem and a potential source of fraud, is linked to this change in the compilation of the voters list.

The object in making these remarks and in a discussion on change to electoral rules and practices is to stress the importance I attribute to promoting voter participation. At the risk of sounding portentous, I believe that the mechanics of elections are the *sancta sanctorum* of parliamentary democracy.

In recent years, I have been working on projects involving First Nations. One of the many benefits of that engagement has been to lift the scales from my eyes on what a cosseted middle-class life I have been leading. Similar consciousness-raising has accompanied new responsibility for elderly family members in care facilities. Here are two communities whose civic rights must be protected. The principle that should inform mechanisms for the disadvantaged and marginalized to vote, I think, is openness.

fondement d'une démocratie parlementaire. Cela a été pour moi mon chemin de Damas. Ma réaction va peut-être sembler superficielle sur le plan politique, je le comprends, mais cet incident a eu pour effet de centrer mon attention sur un aspect que je n'avais pas examiné auparavant — à savoir le mécanisme des élections et le vote.

Quelques années plus tard, la Commission Lortie sur la réforme électorale et le financement des partis a demandé à un collègue et à moi de rédiger une étude comparative des systèmes d'inscription des électeurs. La pratique canadienne de rémunération consistant à établir une liste électorale quelques semaines avant l'élection fédérale n'avait plus la faveur de la population et ce qu'on a appelé le registre permanent des électeurs était devenu à la mode.

L'étude que nous avons faite des systèmes utilisés aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Australie ne nous a pas convaincus qu'ils étaient supérieurs à celui du Canada. La raison pour laquelle nous n'avons pas été convaincus de la supériorité de ces systèmes venait du premier principe sur lequel reposait notre étude, à savoir créer une liste électorale qui contiendrait le plus grand pourcentage possible des personnes ayant le droit de vote. À notre avis, l'énumération donnait des résultats plus exacts et plus constants que les autres systèmes. La Commission a néanmoins recommandé l'adoption d'une liste électorale permanente.

La raison de ce choix était que l'énumération exigeait l'embauche de plus de 100 000 énumérateurs si l'on voulait qu'elle soit achevée dans la période de trois semaines prévue par la loi. Une telle armée de bénévoles ne pouvait plus être recrutée dans le Canada de la fin du XX^e siècle, de sorte que la liste permanente a remplacé l'énumération. Toutefois, à mon avis, le registre est inférieur à ce que le Canada avait auparavant dans le sens que le jour de l'élection, il ne donne pas une liste aussi exacte et complète des personnes ayant le droit de vote.

Je signale en passant que je me demande dans quelle mesure l'augmentation du recours aux répondants, dont on dit qu'il constitue un problème et risque de faciliter la fraude, est reliée à ce changement dans l'établissement de la liste électorale.

Ces remarques et la discussion au sujet des changements que l'on propose d'apporter aux pratiques et aux règles électorales ont pour but de souligner l'importance que j'attribue à la lutte contre l'absentéisme. Au risque de paraître pompeux, je dirais que les élections sont le *sancta sanctorum* de la démocratie parlementaire.

J'ai, ces dernières années, travaillé sur des projets qui concernaient les Premières Nations. Un des nombreux avantages que j'ai retirés de ce travail a été de m'éclairer sur le fait que j'avais vécu jusqu'ici la vie choyée d'un membre de la classe moyenne. Une sensibilisation comparable m'a fait assumer de nouvelles responsabilités à l'égard des membres âgés de ma famille qui se trouvent dans des établissements de soins. Ce sont là deux collectivités dont il faut protéger les droits civils. Le principe

The problem, I think, with Bill C-23 both before and after the changes announced by the minister a week ago is it is not clear what principle informs its terms. Is it to promote voter participation? Is it to stamp out personation at the polls? Is it to return the conduct of elections in the constituencies to where it once was, in the hands of the political parties, and thus to reverse the commitment on the part of all parties in Parliament for the past half century to promote public participation in elections through the work of independent electoral boundaries commissions, a regime of election finance laws and the educative work of the Chief Electoral Officer to combat the decline in voter turnout, particularly among the young? A consistent principle should be advanced, and it must be a principle that promotes rather than discourages voter participation, for voting is the essence, I believe, of citizenship.

Thank you.

The Chair: Thank you, Professor Smith.

André Blais, Professor, University of Montréal, as an individual: I would like to thank the committee for inviting me to offer my thoughts on Bill C-23. Throughout my career, I have studied elections in Quebec, in Canada and around the world, and it is both an honour and privilege to speak to you today.

Elections are an essential element of democratic life. When we disagree, instead of fighting, we let the votes decide. But the elections produce losers, and they work only if losers graciously accept defeat, and losers accept defeat only if they perceive the election to be fair.

This is why I was concerned with the first draft of Bill C-23. I agreed to sign with colleagues letters in which we criticized both the content and the procedure.

Many of the faults in the bill seem to have been corrected in the amendments announced last Friday, though I have not seen the fine print. I wish to thank the government for having listened to the critics and for bringing these substantial amendments.

I still have some concerns which I will express in a moment. Before doing so, I wish to express my support for the new government position on vouching. We should make it as easy as possible for everyone to vote, but we should also take all the steps to prevent electoral fraud. The two goals, integrity and inclusiveness, are equally important. I side with the government and I agree that people should have to present an ID card. But I

qui devrait sous-tendre les mécanismes prévus pour le vote des personnes défavorisées et marginalisées est, d'après moi, l'ouverture.

Le problème que pose, d'après moi, le projet de loi C-23, tant avant qu'après les changements annoncés par le ministre il y a une semaine, est que le principe sur lequel il repose n'est pas clair. S'agit-il de réduire l'absentéisme? S'agit-il de supprimer la supposition de personnes dans les bureaux de vote? S'agit-il de confier la conduite des élections aux partis politiques, comme cela se faisait auparavant et d'ainsi revenir sur l'engagement qu'avaient pris tous les partis représentés au Parlement au cours du dernier demi-siècle de favoriser la participation de la population aux élections grâce au travail des commissions indépendantes de révision des limites des circonscriptions électorales, avec une loi sur le financement des élections et grâce au travail éducatif mené par le directeur général des élections pour lutter contre la diminution de la participation électorale, en particulier chez les jeunes? Il convient d'invoquer un principe uniforme et ce doit être un principe qui favorise la participation électorale au lieu de l'affaiblir, parce que le vote est, d'après moi, l'élément essentiel de la citoyenneté.

Je vous remercie.

Le président : Merci, monsieur Smith.

André Blais, professeur titulaire, Université de Montréal, à titre personnel : J'aimerais remercier le comité de m'avoir invité à présenter mes réflexions au sujet du projet de loi C-23. Au cours de ma carrière, j'ai été amené à étudier les élections au Québec, au Canada et dans le monde entier, et c'est à la fois un honneur et un privilège de vous parler.

Les élections sont un élément essentiel de toute vie démocratique. Lorsque nous ne sommes pas d'accord, au lieu de nous battre, nous nous en remettons aux votes. Mais à chaque élection, il y a des perdants et les élections donnent de bons résultats si les perdants acceptent la défaite et les perdants n'acceptent leur défaite que s'ils ont l'impression que les élections étaient justes.

C'est la raison pour laquelle la première mouture du projet de loi C-23 m'a inquiété. J'ai accepté, avec des collègues, de signer des lettres dans lesquelles nous critiquions à la fois le contenu et la procédure prévue.

Une bonne partie des défauts que contenait le projet de loi semblent avoir été corrigés avec les amendements annoncés vendredi dernier, même si je n'ai pas pu prendre connaissance de leur texte. Je tiens à remercier le gouvernement d'avoir écouté les critiques et d'avoir présenté ces amendements importants.

Je me pose encore des questions au sujet de ce projet de loi dont je vous ferai part dans un instant. Avant de le faire, je tiens à exprimer mon appui à la nouvelle position que le gouvernement a adoptée au sujet des répondants. Nous devrions faciliter le plus possible le vote et nous devrions également prendre toutes les mesures visant à éviter la fraude électorale. Ces deux objectifs, l'intégrité du processus et son caractère inclusif, sont aussi

know that some people do not have an ID card with an address and these people should have access to vouching. In fact, this was a proposal I intended to make to this committee before I learned about the announcements on Friday.

There remain some flaws in the existing bill. The most important ones concern the Commissioner of Elections. As I have indicated, preventing electoral fraud should be a top priority. The commissioner has reported the difficulties he faced when investigating the robo-calls affair because he could not compel witness testimony. I still fail to see any compelling reason for not granting the commissioner the right to compel testimony.

In the same vein, I fail to see any compelling reason for moving the commissioner to the Director of Public Prosecutions. It is crucial that the commissioner be completely independent of all the parties and also completely independent of the government so that people can trust that the electoral law is duly and fairly implemented. That independence and, most crucially, the image of independence are better guaranteed at Elections Canada than in the Department of Justice. The point has been made eloquently by the Director of Public Prosecutions on Monday.

I urge the committee to make two additional amendments to Bill C-23: one, give the Commissioner of Elections the power to compel testimony; and, two, maintain the independence and legitimacy of the commissioner by keeping it at Elections Canada.

The last point I wish to make is about preventing Elections Canada from encouraging voter turnout. High turnout is a public good. We are better off if turnout is 80 per cent rather than 50 per cent. An election is perceived to be more legitimate when turnout is high. The quality of representation is enhanced when the most people express their views at the ballot box. We should all wish turnout to be as high as possible.

The question, then, is who should have the responsibility for encouraging voter turnout? The government seems to believe that it should be the parties. Clearly, the parties have an interest in getting out their vote. They mobilize their supporters. The problem is that many people do not support any of the parties. They are often not very interested in politics, they are difficult to reach, and the parties have no interest in reaching them because they may well vote for another party. We can count on the parties to get out their vote but not to encourage everyone to vote.

importants l'un que l'autre. Je conviens avec le gouvernement du fait que les électeurs devraient être obligés de présenter une pièce d'identité. Je sais par contre que certaines personnes n'ont pas de pièce d'identité sur laquelle figure leur adresse et ces personnes devraient donc pouvoir recourir à un répondant. C'est en fait la proposition que je voulais présenter au comité avant les annonces qui ont été faites vendredi.

Le projet de loi actuel contient encore certaines anomalies. La principale concerne le commissaire aux élections fédérales. Comme je l'ai mentionné, la prévention de la fraude électorale devrait être la grande priorité. Le commissaire a fait état des difficultés qu'il avait rencontrées lorsqu'il a fait enquête sur l'affaire des appels automatisés parce qu'il ne pouvait pas obliger les témoins à venir témoigner. Je ne vois toujours pas pourquoi il n'est pas possible d'accorder au commissaire le droit de convoquer des témoins.

Dans la même veine, je ne vois aucune raison déterminante qui justifie de faire relever le commissaire du directeur des poursuites pénales. Il est essentiel que le commissaire soit tout à fait indépendant de tous les partis et également tout à fait indépendant du gouvernement pour que la population sache que la loi électorale est appliquée de façon juste et équitable. Cette indépendance et surtout cette image d'indépendance seraient mieux garanties s'il relevait d'Élections Canada que du ministère de la Justice. C'est le commentaire qu'a fait de façon très éloquente le directeur des poursuites pénales lundi dernier.

J'invite le comité à apporter deux autres amendements au projet de loi C-23 : un qui donnerait au commissaire aux élections le pouvoir d'assigner des témoins et un deuxième qui aurait pour effet de préserver l'indépendance et la légitimité du commissaire en continuant à le faire relever d'Élections Canada.

Mon dernier commentaire concerne le fait qu'on empêche Élections Canada d'encourager la participation de la population. Une forte participation électorale est dans l'intérêt public. Il est préférable que cette participation soit de 80 plutôt que de 50 p. 100. Une élection est perçue comme étant plus légitime lorsque la participation est élevée. Le fait qu'un grand nombre de personnes expriment leurs opinions dans les bureaux de scrutin renforce la qualité de la représentation. Nous devrions tous souhaiter que la participation de la population soit la plus élevée possible.

Il faut donc alors se demander qui devrait être chargé d'inciter la population à voter? Le gouvernement semble penser que cela devrait être les partis. Il est évident qu'il est dans l'intérêt des partis de faire voter la population. Ils mobilisent leurs partisans. Le problème vient du fait qu'un bon nombre de citoyens n'appuient aucun parti. Bien souvent, ils ne s'intéressent pas à la politique, ils sont difficiles à rejoindre et les partis n'ont aucun intérêt à le faire parce qu'il est fort possible que ces personnes voteraient pour un autre parti. Nous pouvons nous fier aux partis pour qu'ils fassent voter leurs partisans, mais pas pour inciter l'ensemble de la population à voter.

Whether the responsibility should be given to Elections Canada or to some other independent organization is an open question. It seems to me that Elections Canada is well placed, since it is in charge of organizing the election, and has to provide information about when and where to vote. It seems to me that there are economies of scale in having Elections Canada taking care of this.

In short, democracy works better when turnout is high and it is in our collective interest to encourage people to vote. That responsibility should not be left to the parties alone, though they are an important part of the equation. It makes common sense to entrust Elections Canada with that responsibility, though other options could also be considered.

Thank you for your attention.

Senator Baker: Thank you to both professors for their very informed commentary on this bill. I have one question for each of the witnesses.

Professor Smith, I agree with you, and I'm sure that Senator McInnis will also agree, that the old system of having a voters list for every election campaign and then a revised list and then a final list — three visitations in all was the old system — worked much better than any of the systems since that time.

When our Charter of Rights and Freedoms was brought in, in 1983, that was the system that was in effect at that time. In section 3 of the Charter there is only one requirement: that you be a Canadian citizen. Any requirement beyond that, to produce ID, constitutes a violation of that section of the Charter.

Professor Smith, as we go down the road of requiring more and more identification, do you believe that is one of the principle causes for the reduction in the percentage of eligible voters who do not vote?

Mr. Smith: I think it is a significant contributing factor. As you know, with enumeration, when they came to the door all they asked was, "How many people here meet these requirements to vote?" That included that you are a citizen, you've lived here for whatever it was, six or three months, and that was it. Then when you went to the poll, nobody asked for it.

Having heard the two previous witnesses who are really at the coalface when it comes to administering electoral law and meeting the voters, quite clearly this presents a real difficulty with regard to identification. That was part of a concern I had, particularly with the First Nations and the elderly, but I think it's general.

I remember on the last election on Good Friday being surprised the poll was open and seeing a friend at the head of the line who was an author, and therefore literate, who didn't have the right identification and was holding all of us up while she had her husband go and get identification for. Actually, the penny

Il est possible de se demander si cette responsabilité devrait être confiée à Élections Canada ou à un autre organisme indépendant. Il me semble qu'Élections Canada est bien placé pour s'en charger, puisque cet organisme a pour mission d'organiser les élections et de fournir des renseignements sur l'endroit et le moment où il est possible de voter. Il y aurait à mon avis une économie d'échelle si Élections Canada se chargeait de cette tâche.

En bref, la démocratie fonctionne mieux lorsque la participation est élevée, et il est dans l'intérêt de tous d'inciter les citoyens à voter. Cette responsabilité ne devrait pas être confiée uniquement aux partis, même s'ils représentent un élément important de l'équation. Il paraît logique de confier cette responsabilité à Élections Canada, même s'il serait possible d'envisager d'autres solutions.

Je vous remercie de votre attention.

Le sénateur Baker : Je remercie les deux professeurs de leur analyse très précise de ce projet de loi. J'ai une question à poser à chacun des deux témoins.

Monsieur Smith, je conviens avec vous, et je suis sûr que le sénateur McInnis sera lui aussi d'accord, que l'ancien système consistant à élaborer une liste d'électeurs lors de chaque campagne électorale, pour ensuite rédiger une liste révisée et enfin une liste définitive — on s'y reprenait à trois reprises dans l'ancien système — donnait de bien meilleurs résultats que tout ce qui a été mis en place par la suite.

C'était le système en vigueur lors de l'adoption de notre Charte des droits et libertés en 1983. L'article 3 de la Charte n'impose que l'obligation d'être un citoyen canadien. Toute exigence supplémentaire, entre autres l'obligation de présenter une carte d'identité, enfreint les dispositions de cet article de la Charte.

Monsieur Smith, alors que nous nous mettons à exiger de plus en plus de cartes d'identité, pensez-vous que c'est là une des raisons principales de l'abstention grandissante des électeurs en mesure de voter?

M. Smith : Je considère que c'est un facteur important. Comme vous le savez, à l'étape du recensement, on venait frapper à votre porte pour vous demander : « Il y a combien de gens ici qui sont en mesure de voter? » Les conditions étaient d'être citoyen canadien et d'habiter à cette adresse depuis trois ou six mois, et c'est tout. Par la suite, lorsque vous vous présentiez au bureau de vote, personne ne vous demandait rien.

Après avoir écouté les deux témoins antérieurs qui sont en fait en première ligne en matière d'administration de la loi électorale et de relation avec les électeurs, je constate qu'il y a véritablement de grosses difficultés d'identification. Cela rejoint mes préoccupations, notamment en ce qui a trait aux Premières Nations et aux personnes âgées, mais le problème est général.

Je me souviens d'avoir vu, lors de la dernière élection le Vendredi saint, une amie écrivaine, par conséquent cultivée, qui bloquait toute la file parce qu'elle n'avait pas de carte d'identité appropriée et qu'elle avait dû demander à son mari d'aller la chercher. C'est là le cœur du problème. C'est un véritable dilemme

dropped then. There is a real difficulty, and I'd like to think — but I don't believe — that having been rejected at the poll once that you'll come back next time with identification. I think you won't come back, is my view.

Senator Baker: Professor Blais, you said additional change is needed to the legislation, particularly to give the commissioner the right to compel testimony.

The criticism of that has been, to date, in the House of Commons. The minister before this committee used the example of, for example, Senator Dagenais, who is a former police officer, quite renowned in his own right, and that he does not have the power — even a police officer, the argument is made — to compel somebody to speak. Have you turned your mind to that question? What would your response be?

Mr. Blais: My response is that electoral law is extremely special. The whole system is based on loser's consent. Those who lose the election are convinced that the whole approach, the procedure, has been a fair one. When they have doubts, then the whole system is in jeopardy.

It's extremely important that everyone is convinced that if there is fraud somewhere it will be caught by the system and that the authorities have all the powers necessary to inquire as effectively as possible. The answer is that electoral law is extremely special.

Senator Frum: Gentlemen, you both addressed the issue of voter turnout and Elections Canada's role in that. You are aware that under this bill Elections Canada will and should be focusing its efforts on voter turnout to deal with the when, where and how of voting. Are you aware that in Elections Canada's own studies they identified that the primary reason that youth cited for not voting was often that they did not understand the ways they could vote? Elections Canada's report said that the most important access barrier to youth voting was lack of knowledge about the electoral process, including not knowing about different ways to vote. Half the youth in the country did not know they could vote at advance polls, by mail or through special ballot. A quarter of young non-voters expressed that not knowing where, when or how to vote played a role in their decision not to cast a ballot. Given that, and given the fact that that is what this bill is asking Elections Canada to do, to focus on the where, when and how of voting, what is the problem with that?

Mr. Smith: I don't think there's a problem with that. I think the point raised by Professor Blais was the larger one, as I understood it, that the bill would not allow or encourage Elections Canada to promote electoral participation more generally rather than focused on the youth vote, but I think certainly with regard to the youth vote.

et j'aimerais qu'on me persuade qu'après avoir été rejetée une première fois, cette personne va se présenter la fois suivante. À mon avis, elle ne va pas revenir.

Le sénateur Baker : Monsieur Blais, vous avez déclaré qu'il fallait apporter d'autres modifications à la loi, notamment pour conférer au commissaire le pouvoir d'obliger quelqu'un à témoigner.

La critique émane, pour l'instant, de la Chambre des communes. Devant notre comité, le ministre a pris l'exemple du sénateur Dagenais, qui a d'excellents états de service en tant qu'agent de police et qui n'a pas le pouvoir — même en sa qualité d'agent de police, assure-t-on — d'obliger quelqu'un à parler. Vous êtes-vous penché sur la question? Que répondez-vous?

M. Blais : Je réponds que la loi électorale a des caractéristiques bien particulières. Le système dans son ensemble est tributaire de l'accord du perdant. Celui qui perd les élections doit être convaincu que toute l'opération, l'ensemble de la procédure, est équitable. À partir du moment où il y a des doutes, l'ensemble du système est remis en cause.

Il est extrêmement important que chacun soit convaincu qu'en cas de fraude les autorités s'en apercevront et auront les moyens de faire enquête dans les meilleurs délais. Ma réponse est que la loi électorale a des caractéristiques bien particulières.

La sénatrice Frum : Messieurs, vous avez tous deux abordé la question du taux de participation des électeurs et du rôle joué en la matière par Élections Canada. Vous savez qu'aux termes de ce projet de loi, Élections Canada va devoir faire porter ses efforts sur le taux de participation des électeurs en précisant mieux la date, le lieu et les conditions de vote. Avez-vous pris connaissance des propres études d'Élections Canada, qui nous révèlent que les jeunes qui ne vont pas voter donnent pour principale raison le fait qu'ils ne comprennent pas les modalités de vote? Le principal obstacle au vote des jeunes, d'après le rapport d'Élections Canada, c'est le manque de familiarisation avec la procédure électorale, notamment le fait de ne pas connaître les différentes modalités de vote. La moitié des jeunes de notre pays ne savent pas qu'ils peuvent voter par anticipation, par correspondance ou par bulletin spécial. Un quart des jeunes qui ne votent pas nous disent que le fait de ne pas savoir où, quand et comment voter a joué un rôle dans leur décision de s'abstenir. Cela étant, et compte tenu du fait que ce projet de loi demande justement à Élections Canada de mettre l'accent sur le lieu, la date et les conditions de vote, où est le problème?

M. Smith : Je ne pense pas que ça pose un problème. Je considère que la question soulevée par le professeur Blais était plus générale, si j'ai bien compris, en l'occurrence que ce projet de loi n'autoriserait ni n'inciterait Élections Canada à promouvoir dans son ensemble la participation électorale, par opposition au vote des jeunes, mais sans oublier bien sûr le vote des jeunes.

Senator Frum: They can tell everybody, all Canadians, as they should.

Mr. Smith: On those particular —

Senator Frum: But the point being that where, when and how to vote are often the exact barriers that prevent voting. Not knowing about those things is what prevents people from voting.

Mr. Smith: I think that's true. I think there are other barriers to voting, depending on the particular group, as I was saying in my own remarks with regard to marginalized First Nations, and so I think there are other reasons. It's more than lack of that knowledge, which I agree they might well have, but there's also the need to make clear to them the benefit that comes, admittedly somewhat delayed, from participation in that civic activity. I think that is a role for Elections Canada to play.

Senator Frum: Mr. Blais, would you like to comment?

Mr. Blais: There are many reasons why people vote and don't vote. I spent most of my life trying to understand it, and it's still not absolutely clear. What is clear is lack of knowledge is only one of many factors which explain why people don't vote.

In fact, I think people are more informed about all aspects of electoral legislation than before. There's more information out there, but turnout is still going down. There are all kinds of reasons, and this is only one. When you ask a non-voter why they didn't vote, and you know it is not well-regarded to abstain, then you try to provide the easiest reason that comes to mind, and that could be "I was not aware and didn't know where it was," et cetera. We should take it with a grain of salt.

I acknowledge it is a factor, but it's only one of the main factors that affect the decision to vote or not. I don't think we should focus only on that factor, as such.

Senator Frum: Can you elaborate on what the other factors are?

Mr. Blais: For instance, whether people perceive it's their duty to vote or not; whether they perceive that there are differences between the candidates and the parties; whether they perceive the election is corrupt, politics is corrupt; all the attitudes that make people think elections are important or not. There all kinds of considerations that have nothing to do with knowledge, as such. They are at least as important as knowledge.

Senator Frum: You think it's Elections Canada's role to fill in those gaps?

Mr. Blais: Elections Canada or some public organization. We have an interest in having high turnout. It's our collective interest and we should try whatever we can to encourage people to vote as much as possible. Whether it should be Elections Canada or another public organization is debatable, it is in our collective

La sénatrice Frum : Elle peut s'adresser à tout le monde, à l'ensemble des Canadiens, comme c'est son obligation.

M. Smith : Plus précisément...

La sénatrice Frum : Ce qu'il faut bien voir cependant, c'est que le fait de ne pas savoir où, quand et comment voter est bien souvent le véritable obstacle et empêche les électeurs d'aller voter.

M. Smith : Je pense que vous avez raison, mais il m'apparaît qu'il y a d'autres obstacles au vote, selon le groupe concerné, comme je l'ai indiqué dans mon exposé au sujet des Premières Nations qui restent à l'écart. Il y a donc, à mon avis, d'autres raisons. Il y a plus qu'une méconnaissance de la procédure, qui peut bien jouer, je le reconnais, mais il faut aussi faire bien comprendre à ces gens qu'ils ont intérêt, même si c'est à long terme, à exercer leur devoir civique. Je considère qu'Élections Canada a un rôle à jouer en la matière.

La sénatrice Frum : Monsieur Blais, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Blais : Il y a bien des raisons qui font que les électeurs vont voter ou s'abstiennent. J'ai passé toute ma vie à essayer de le comprendre, et je n'en suis toujours pas sûr. Ce qui est certain, c'est que la méconnaissance de la procédure n'est qu'une des raisons pour lesquelles les électeurs ne vont pas voter.

En réalité, je considère que la population est mieux renseignée qu'avant en ce qui concerne la loi électorale. On est mieux informé, ce qui n'empêche pas le taux de participation de baisser. Il y a toutes sortes de raisons en dehors de celle-là. Lorsqu'on demande à un abstentionniste pourquoi il n'est pas allé voter, on sait bien que c'est mal vu et qu'il va donner la première explication qui lui vient à l'esprit : « je n'étais pas au courant et je ne savais pas où c'était », par exemple. Il ne faut pas trop se fier à ça.

Je reconnais que c'est un facteur à prendre en considération, mais ce n'est que l'une des principales raisons qui amènent un électeur à voter ou à s'abstenir. Je ne pense pas qu'il soit bon d'insister uniquement sur ce facteur.

La sénatrice Frum : Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ces autres facteurs?

M. Blais : Ainsi, dans quelle mesure les électeurs en font ou non un devoir; dans quelle mesure ils voient des différences entre les candidats ou les partis; s'ils considèrent que l'élection est truquée, que la politique est corrompue; tout ce qui fait que la population accorde ou non de l'importance aux élections. Il y a toutes sortes d'éléments qui n'ont rien à voir en soi avec la méconnaissance de la procédure et qui sont tout aussi importants.

La sénatrice Frum : Vous considérez qu'il appartient à Elections Canada de remédier à ces défauts?

M. Blais : Élections Canada ou à défaut un autre organisme public. Nous avons intérêt à ce que le taux de participation soit élevé. C'est l'intérêt général et nous devons faire notre possible pour inciter les gens à voter au maximum. Que ce soit par l'intermédiaire d'Élections Canada ou d'un autre organisme

interest to increase turnout as much as possible and to understand why people don't vote and to try to encourage them to change their minds.

Senator Moore: I want to thank both witnesses for being here.

Professor Smith, I just want to touch on one of your comments where you said that your mentor Norman Ward said:

Canadian men and women in the past have given their lives so that we today might be free to cast our votes for those who assume the responsibility to seek public office.

In consideration of that credo, what do you think of the idea of robo-calls and directing people to incorrect voting stations?

Mr. Smith: I think misinforming individuals on any matter is wrong. I think misinforming them with regard to elections is doubly wrong.

Coming back to the point in my remarks, the act of voting could not be any more central to a democracy; could not be more central. The compilation of an accurate voters list and the administration of the mechanics of voting on election day are about as central as you can get, and all the high-flown talk really doesn't get to it.

That's very important, and that's part of what I took from Norman's comment and why it really set me back on my heels. I wasn't actually all that young when he said this, but I think until that moment I tended to think of elections as part of political science; that's chapter 10. But actually, it isn't. It is chapter 1, and there really is not another chapter until you get this right.

That is the way I tend to look at elections now: To what degree do they facilitate participation of eligible — well, obviously eligible.

My concern is that while there has been discussion or talk about fraudulent behaviour, there is very little in the way of factual evidence of it. I don't see that, and it seems to me putting in place some mechanism for an almost hypothetical problem will lead to less participation, and that is surely not what one wants.

Senator Moore: Mr. Justice Mosley in his decision regarding the robo-call case in Guelph found there was fraud in that situation. It was not enough to overturn the election, he thought. The decision released last week by the Commissioner of Canada Elections, Yves Côté, was backed up by a \$47,000 report by former Justice Louise Charron who said while some voters have been directed to the wrong polling station, there was no evidence this was done to keep anyone from voting. What do you think she thought the intent of that activity was?

public, il est dans l'intérêt général d'augmenter le taux de participation dans toute la mesure du possible, de comprendre pourquoi les gens ne vont pas voter et de s'efforcer de les faire changer d'avis.

Le sénateur Moore : Je tiens à remercier les deux témoins d'être venus.

Monsieur Smith, je vous renvoie à votre exposé lorsque vous nous citez la déclaration de votre mentor Norman Ward :

Les Canadiens et les Canadiennes ont sacrifié leur vie au cours de l'histoire pour que nous puissions aujourd'hui être libres de donner notre vote à ceux qui sont prêts à assumer des fonctions publiques.

Compte tenu de ce rappel, que pensez-vous de la pratique des appels informatisés et de celle qui consiste à diriger les électeurs vers un bureau de vote qui n'est pas le leur.

M. Smith : Je considère qu'on a tort de tromper la population, quel que soit le sujet. Lorsqu'on la trompe au sujet des élections, on a doublement tort.

Pour en revenir à cette partie de mon exposé, la pratique du vote est une composante essentielle de la démocratie; absolument essentielle. Le recours à une liste exacte des électeurs et la bonne marche des opérations le jour du vote revêtent la plus grande importance, et tous les beaux discours qu'on peut faire restent secondaires.

L'enseignement que j'ai tiré de la réflexion de Norman est très important, et c'est pourquoi cela m'a particulièrement frappé. Je n'étais pas si jeune que ça lorsque je l'ai entendue, mais jusque-là j'avais tendance, je crois, à considérer les élections comme faisant partie du chapitre 10 des sciences politiques. Mais en fait, il n'en est rien. C'est le chapitre 1, et si les choses ne sont pas bien faites dans ce domaine, on ne peut pas aller plus loin.

C'est ainsi que j'ai tendance à considérer les élections désormais : dans quelle mesure elles facilitent la participation des personnes autorisées — disons, de celles qui le sont de toute évidence.

Ce qui me dérange, c'est le fait que l'on parle beaucoup des comportements frauduleux, mais que nous n'en avons que très peu de preuves concrètes. Ce n'est pas ce que je constate, et il m'apparaît bien dangereux de mettre en place un mécanisme qui va faire baisser le taux de participation pour remédier à un problème qui n'existe pratiquement qu'en théorie.

Le sénateur Moore : Dans son arrêt touchant les appels informatiques de Guelph, le juge Mosley a statué qu'il y avait eu effectivement fraude dans cette affaire. À son avis, ce n'était pas suffisant pour annuler les résultats de l'élection. La décision publiée la semaine dernière par le commissaire aux élections fédérales, Yves Côté, s'appuyait sur un rapport de 47 000 \$ émanant de l'ex-juge Louise Charron, qui a déclaré que même si certains électeurs avaient été dirigés vers le mauvais bureau de vote, rien ne prouvait que l'on ait voulu ainsi les empêcher de voter. Quel était le but de cette pratique selon vous?

Professor, do you have any comments on the robo-call situation and driving people to an incorrect polling station? Why do you think that was done? I think it is reprehensible. Do you have any thoughts on that?

Mr. Blais: It was clearly reprehensible, but I don't know enough about the case, all the evidence, to say anything more. I think it's reprehensible, of course.

Senator Moore: With regard to vouching, you said you supported it, but there must be mechanisms to preventing fraud. Do you have any thoughts or suggestions for the committee?

Mr. Blais: All I can say is that I was trying to understand the government's position about vouching. Basically, we have no evidence of fraud within the vouching at all.

Everything else being equal, I understand there is cause for concern that the probability of fraud does increase with vouching. I understand the concern.

I thought a reasonable compromise would be to allow vouching but still require at least some ID card. This is exactly what I was going to propose, and this is my understanding of what the government is now proposing. I think this is a very reasonable compromise.

Senator Batters: First, I want to especially welcome Professor Smith here. He is from my alma mater, the University of Saskatchewan. I want to declare a bit of a conflict. He was my husband's political science professor and my husband's favourite political science professor. It is very nice to see him here today all the way from Saskatchewan.

Professor Smith, we've heard a lot about consensus and how the changes to elections law have generally been the product of consensus. The letter signed by the academics, including both you and Professor Blais, referred to it as a laudable Canadian tradition that was not followed in this case. To me that seems to be a bit of revisionist history.

To look at some electoral law reforms over the last decades, Bill C-114 passed in 1993 on division, Bill C-63 passed in 1996 on division, Bill C-2 passed in 2000 on division, and Bill C-24 passed in 2003 on division.

I'm not sure if the first one of those was under the Tories or the Liberals, but all of those other ones happened when the Liberals were in power. They all made substantial changes to elections law, and none of them became law as the result of consensus. I'm wondering if either you or your colleagues raised issues about those particular laws at the time.

Monsieur Blais, que dites-vous de ces appels informatiques et du fait de diriger les électeurs vers un bureau de vote qui n'est pas le leur? Quelle en était la raison, à votre avis? Je pense que c'est une pratique condamnable. Qu'en pensez-vous?

M. Blais : C'est de toute évidence une pratique condamnable, mais je ne connais pas suffisamment l'affaire, je n'ai pas tous les éléments, pour vous en dire davantage. Je considère, bien sûr, que c'est répréhensible.

Le sénateur Moore : Quant au recours à des répondants, vous avez déclaré que vous y étiez favorable, mais que l'on devait instituer des mécanismes pour éviter les fraudes. Avez-vous des idées ou des propositions à faire à notre comité?

M. Blais : Disons tout simplement que je me suis efforcé de comprendre la position du gouvernement à ce sujet. Finalement, rien ne prouve que le recours à des répondants ait entraîné la moindre fraude.

Toutes proportions gardées, je peux comprendre que le recours à des répondants augmente les probabilités de fraude. Ce sont des préoccupations que je comprends.

Le recours à un répondant s'accompagnant de l'obligation de présenter au minimum une certaine preuve d'identité me paraissait un compromis raisonnable. C'est exactement ce que j'allais proposer, et je crois que c'est ce que propose aujourd'hui le gouvernement. C'est un compromis tout à fait raisonnable.

La sénatrice Batters : Tout d'abord, je souhaite plus particulièrement souhaiter la bienvenue à M. Smith. Il enseigne dans mon alma mater, l'Université de la Saskatchewan. Je me trouve ici en quelque sorte en conflit d'intérêts. Il a été le professeur en sciences politiques de mon mari, et son professeur préféré. Il a fait tout ce déplacement pour venir nous voir ici depuis la Saskatchewan, et nous en sommes très heureux.

Monsieur Smith, on a beaucoup parlé de consensus et du fait que les modifications apportées à la loi électorale ont généralement été le fruit d'un consensus. La lettre signée par les universitaires, y compris par vous-même et par le professeur Blais, a évoqué ici une tradition canadienne remarquable qui n'a pas été respectée en l'espèce. Voilà qui me semble faire partie en quelque sorte d'une histoire révisionniste.

Lorsque l'on se penche sur les réformes de la loi électorale des dernières décennies, on constate que les projets de loi C-114 en 1993, C-63 en 1996, C-2 en 2000 et C-24 en 2003, ont tous été adoptés à la majorité avec dissidence.

Je ne sais plus exactement si le premier d'entre eux a été déposé par les conservateurs ou par les libéraux, mais tous les autres ont été adoptés alors que les libéraux étaient au pouvoir. Ils ont tous apporté des modifications importantes à la loi électorale, mais aucun d'entre eux n'a été le résultat d'un consensus. Je me demande si à l'époque, vous-même ou vos collègues, avez émis des réserves à ce sujet.

Mr. Smith: I see the distinction between consensus and unanimity. You can have difference of opinion; you can have division.

I don't mean to promote my book, because I don't have copies here to sell, but there is a new book out called *Across the Aisle: Opposition in Canadian Politics*, and about half of the book deals with this, the way Parliament did work. I'm not sure that's true now, but I think in the last 40 years or the last century there was a considerable amount of consensus, and one area would be in the area of elections.

The introduction of Electoral Boundaries Commission, that was first Mr. Diefenbaker, and that was before his government was defeated 1963. Then Mr. Pearson picked that up, and the electoral boundaries regime came into effect at that point, and the first boundary drawing was in the late 1960s. That had all-party support. Then the federal election finance regime came into effect, and Norman Ward was on that committee. The chair's name has slipped my mind. Judy La Marsh was then secretary of state. I think it was her. That, again, had all-party support.

For a long period of time there was a sense that you needed to pull elections out of the control of the political parties, per se, because they had too much of a vested interest. The public needed to have more participation, the change in the Income Tax Act and donations, giving tax credits and so forth. There was a lot of consensus on that. Without getting into other areas, certainly on national unity there was a considerable amount of consensus — you can judge whether that was good or bad, but I think there was — on the part of the three major parties in any case, at that point.

Maybe I've run out of time so I don't have to answer the question any more, but I think that there was consensus. It doesn't necessarily mean you couldn't have division. In fact, often Social Credit in those years provided the division.

Senator Batters: True. The examples I referred to were from 1993 to 2003.

Mr. Smith: There is another chapter in the book that deals with that, where it begins to change in the early 1990s.

Senator Batters: So you would agree it did change from consensus to less consensus.

Mr. Smith: Yes. It was not carved in stone by any means.

Senator Batters: Professor Blais, regarding your comments about the Director of Public Prosecutions, I used to be the chief of staff to the Minister of Justice in Saskatchewan prior to becoming a senator. You may be aware of this, but in case you're not, when we were in that office it was always a very well understood tenet

M. Smith : Je fais la distinction entre le consensus et l'unanimité. On peut avoir des avis divergents; il peut y avoir des dissidences.

Je ne veux pas faire ici la promotion de mon livre, parce que je n'ai pas sur moi de copies à vendre, mais j'ai publié un nouvel ouvrage intitulé *Across the Aisle : Opposition in Canadian Politics*, dont près de la moitié des pages traitent de cette question, de la façon dont opérait effectivement le gouvernement. Je ne suis pas sûr que ce soit vrai aujourd'hui, mais je considère que ces 40 dernières années ou tout au long du siècle dernier, il y avait un fort consensus, et notamment dans le domaine des élections.

La première Commission de délimitation des circonscriptions électorales a été conçue au départ par M. Diefenbaker, avant la défaite de son gouvernement en 1963. M. Pearson a ensuite repris le projet et c'est à ce moment-là qu'a été institué le régime des circonscriptions électorales, délimitées pour la première fois à la fin des années 1960. Tous les partis ont donné leur accord. Le régime de financement des élections fédérales est alors entré en vigueur, Norman Ward faisant partie de ce comité. Je ne me souviens plus du nom du président. Judy La Marsh était alors secrétaire d'État. Je pense que c'était elle. Là encore, tous les partis étaient d'accord.

Pendant longtemps, on a eu le sentiment qu'il fallait que les élections ne soient pas placées sous le contrôle des partis politiques, car ces derniers étaient des parties prenantes trop directement concernées. Il fallait que la population participe davantage, qu'il s'agisse des changements devant être apportés à la Loi de l'impôt sur le revenu, au régime des dons ou encore à celui des crédits d'impôt. Il y avait un large consensus en la matière. Indépendamment d'autres questions, il y avait évidemment aussi à ce moment-là un large consensus concernant l'unité nationale — il vous appartient de juger si c'était une bonne ou une mauvaise chose, mais c'était le cas, à mon avis — de la part des trois grands partis.

J'ai peut-être dépassé le temps qui m'était imparti, ce qui m'évitera éventuellement de devoir répondre à votre question, mais je considère qu'il y avait un consensus. Cela n'exclut pas nécessairement les dissidences. Dans la pratique, cette dissidence était souvent le fait du Crédit social pendant toutes ces années-là.

La sénatrice Batters : C'est vrai. Les exemples auxquels je me suis référée se situaient entre 1993 et 2003.

M. Smith : Je traite de cette question dans un autre chapitre du livre, et c'est au début des années 1990 que la situation a commencé à évoluer.

La sénatrice Batters : Vous convenez donc qu'il y a eu de moins en moins de consensus.

M. Smith : Oui. Ce n'était absolument pas gravé dans la pierre.

La sénatrice Batters : Monsieur Blais, en ce qui a trait à vos observations au sujet du directeur des poursuites pénales, je dois vous dire qu'avant d'être sénatrice, j'ai occupé les fonctions de ministre de la Justice de la Saskatchewan. Vous le savez peut-être, mais au cas où vous ne le sauriez pas, lorsque j'ai occupé ce poste,

of that particular office that that director of public prosecutions, though under the Ministry of Justice, was a completely independent position and in the very earliest of briefings in that particular position one of the most important briefings you receive is how independent that person is. Though it is technically under that particular department or ministry, it is thought to be a very important and a very independent position for the reason that they're looking at different types of things that require that level of independence. Do you have any comment on that?

Mr. Blais: I assume that this is not the perception of the public. I assume that it's easier for the larger public to understand that Elections Canada is completely independent from the government. It's not quite as obvious for the larger public to understand that the Department of Justice has a special status within the government. In terms of public image there is a real difference.

Senator Jaffer: Thank you very much for your presentations.

Last month, including the two of you, more than 160 professors signed an open letter to express your concerns about this bill. I quote:

. . . refusing voter information cards as proof of address, the Bill undermines the right to vote protected by s. 3 of the Charter, a constitutional entitlement so fundamental that it cannot be limited by the Charter's "notwithstanding" clause

Can you both comment on that statement, please, starting with you, Professor Smith?

Mr. Smith: Do you mean the part about the voter information cards being so fundamental?

Senator Jaffer: You said that by "refusing voter information cards as proof of address, the Bill undermines the right to vote"

Mr. Smith: The way I interpret it — and this is 100 and some people composing — is that it was a limitation on voters certainly compared to what had been in the past a limitation. Again, as I said in my opening remarks, I generally am opposed to limitations on the civic right to vote unless there is some convincing reason given to me for altering my mind.

As I point out also in my remarks, with regard to enumeration I did eventually come around to the continuing list. I'm not antediluvian, but I do think, unless there's a very good reason, to make it more difficult to vote — and we're not talking about middle-class people — getting people to vote who aren't voting, who have so many obstacles to overcome, voting is a luxury, and it shouldn't be a luxury. It should be made easier for them, or not more difficult.

I don't want to go on with this, but I have granddaughters. I can see them going into a poll in Lethbridge or in Calgary. They won't have any identification that we're talking about here. I just

il était de notoriété publique que ce directeur des poursuites pénales, par l'entremise du ministère de la Justice, était totalement indépendant, et c'était la première chose que l'on faisait comprendre aux nouveaux titulaires de ce poste lorsqu'ils entraient en fonction. Même si ce poste relève théoriquement de ce ministère, son titulaire a un rôle clé et doit bénéficier d'une grande indépendance en raison de ses différentes fonctions. Avez-vous des observations à faire à ce sujet?

M. Blais : J'imagine que ce n'est pas ainsi que le perçoit le public. J'ai l'impression qu'il est plus facile pour le grand public d'envisager qu'Élections Canada soit un organisme totalement indépendant du gouvernement. Il n'est pas aussi évident pour lui de comprendre que le ministère de la Justice jouit d'un statut spécial au sein du gouvernement. En termes d'image dans le public, cela fait toute une différence.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie de vos exposés.

Le mois dernier, plus de 160 professeurs, et vous en faisiez partie, ont signé une lettre ouverte faisant état de leurs réserves au sujet de ce projet de loi. Je vous cite :

[...] En n'acceptant pas comme preuve d'adresse les cartes d'information de l'électeur, ce projet de loi remet en cause le droit de vote protégé par l'article 3 de la Charte, un droit constitutionnel si fondamental qu'il ne peut être limité par la clause dérogatoire de la Charte...

Pouvez-vous tous deux commenter cette déclaration, en commençant par M. Smith?

M. Smith : Concernant la nature fondamentale des cartes d'information de l'électeur?

La sénatrice Jaffer : Vous nous avez dit : « En n'acceptant pas comme preuve d'adresse les cartes d'information de l'électeur, ce projet de loi remet en cause le droit de vote... »

M. Smith : De la façon dont j'interprète la chose — et ce texte a été rédigé par plus d'une centaine de personnes — il y a évidemment ici une plus grande limitation du droit de vote que par le passé. Je vous répète ce que je vous ai dit dans mon exposé : je m'oppose de manière générale à toute restriction des droits civiques de l'électeur tant qu'on ne m'a pas donné une raison convaincante pour me faire changer d'avis.

Comme je le fais remarquer par ailleurs dans mon exposé, pour ce qui est du recensement j'ai finalement accepté le principe de la liste permanente. Je ne suis pas rétrograde, mais je considère effectivement qu'à moins d'avoir une excellente raison, il n'est pas bon de compliquer le vote des gens — et nous ne parlons pas ici de ceux de la classe moyenne — il faut faciliter le vote des gens qui ne votent pas, qui doivent surmonter maints obstacles, pour qui le vote est un luxe, ce qui ne devrait pas être le cas. Il faut faciliter le vote, et non pas le contraire.

Je ne veux pas m'attarder davantage sur le sujet, mais j'ai des petites filles. Je peux les imaginer en train de se présenter dans un bureau de vote de Lethbridge ou de Calgary. Elles n'ont pas les

know that. They don't have the identification when I tell them to do it, so why are they going to do it then? I think it will be difficult. Even getting them out to the poll once, if they don't get accepted, they'll never go back. Who's going to swear they know them? These are university students with 15,000, 18,000, 20,000 students in a university and they're in first or second year. Therefore I find it very hard to understand the mechanics of this.

Mr. Blais: It's a tough call and I've been thinking about it quite a bit. I am extremely concerned with voter turnout and with inclusiveness, but I understand the government position, which is that there is always a possibility of fraud and having to show some kind of identity is reasonable.

This is why I rallied to the position that yes, if necessary, we should ask for some identification, but only identification where there is no proof of address because this is much more difficult. It should be possible for almost everyone to come up with some kind of identification without any address.

Senator Jaffer: The other thing you said in the letter is that you were not happy with how the Senate committee had responded. You said we had not adequately responded to Bill C-23. Now, with the amendments that the minister has suggested, do you think this answers some of your concerns?

Mr. Smith: It is much improved, but it is still not the full loaf.

Mr. Blais: I've indicated that this is much improved and that in my mind you should make two additional amendments with respect to the Commissioner of Elections and possibly also remove with the ban on Elections Canada capacity to encourage voter turnout. Those would be my three suggestions.

Senator Plett: Professor Smith, I would like to again, as Senator Moore did, quote the statement from Norman Ward. I would like to add a few words to that quote. I might have changed that so that we today might do our duty and go and vote, as opposed to being free and going and voting. I believe it is my duty to honour the men and women who have given their lives for me so I have the freedom, and I should respect that and I should go and cast my vote.

I have a bit of a problem when we are having so many difficulties. I've spent my life trying to bring people to the polls, albeit in a biased way, and only one party's group; nevertheless, the other groups are doing the same thing. We have shown a reasonable amount of success in bringing our people out and the others have shown on some elections a little more success than we have.

preuves d'identité dont nous parlons ici. Je le sais pertinemment. Elles n'ont pas les cartes d'identité que je leur recommande, et que vont-elles faire par conséquent? Je pense que ça sera difficile. Même si elles se rendent une première fois dans un bureau de vote, elles ne reviendront plus si elles se font refuser. Qui pourra être leur répondant en disant les connaître? Elles sont étudiantes dans une université qui comprend 15 000, 18 000 ou 20 000 étudiants et elles sont en première ou en deuxième année. J'ai donc bien du mal à comprendre la façon dont tout cela fonctionne.

M. Blais : Le problème n'est pas facile et j'y ai beaucoup réfléchi. Je suis très préoccupé par le taux de participation des électeurs et par la nécessité d'englober tout le monde, mais je comprends le point de vue du gouvernement, le fait qu'il y a toujours un risque de fraude et qu'il est donc raisonnable d'exiger une certaine preuve d'identité.

C'est pourquoi je me suis rangé au point de vue selon lequel il convient effectivement d'exiger une certaine preuve d'identité si nécessaire, sans que l'adresse soit fournie nécessairement, car ça devient alors bien trop difficile. Tout le monde ou à peu près devrait pouvoir apporter une preuve d'identité en l'absence de l'adresse.

La sénatrice Jaffer : Vous avez par ailleurs indiqué dans votre lettre que vous n'étiez pas très satisfaits de la réponse du comité du Sénat. Selon vous, nous n'avons pas bien réagi face au projet de loi C-23. Compte tenu des amendements proposés aujourd'hui par le ministre, estimez-vous que l'on a répondu à vos préoccupations?

M. Smith : On a beaucoup progressé, mais il reste du chemin à faire.

M. Blais : J'ai fait savoir que l'on avait fait de gros progrès, mais qu'à mon avis il convenait d'apporter deux autres amendements au sujet du commissaire aux élections et qu'il fallait éventuellement supprimer l'interdiction faite à Élections Canada d'encourager la participation des électeurs. Voilà les trois choses que je proposerais.

Le sénateur Plett : Monsieur Smith, je vais vous rappeler, comme l'a fait le sénateur Moore, la citation de Norman Ward. J'aimerais rajouter quelques mots à cette citation. Plutôt que d'être libres de voter, il m'apparaît que nous avons le devoir d'aller voter. Il me semble que j'ai l'obligation d'honorer les hommes et les femmes qui ont donné leur vie pour que j'aie cette liberté, il me faut respecter leur sacrifice et je suis tenu d'aller voter.

J'ai du mal à comprendre toutes nos difficultés. J'ai passé ma vie à chercher à amener les gens à voter, même si c'était de manière partisane au profit d'un certain parti; mais les autres partis font la même chose. Nous avons eu quelques succès lorsqu'il s'est agi de faire voter nos partisans, et les autres partis ont eu un peu plus de succès encore lors de certaines élections.

You say that we are taking away people's right or ability to vote. We've had Elections Canada do this over the years, they've done things, we've done things, yet voter turnout has gone down consistently. Now we find people criticizing what we're trying to do to change something with absolutely no proof that this will make it worse. Maybe this will make it better. Maybe people will start feeling compelled to vote.

I have a question for Professor Smith. Again, you alluded to your daughters and your granddaughters. Judging by looking at you, both your daughters and your granddaughters might need some ID when they go into a local pub in Calgary.

Mr. Smith: They never go there.

Senator Plett: They don't go to a pub, okay. I'm sure they travel on occasion. People need identification in today's day and age. Where do you get off, sir, saying having some form of ID? Fine, the address, we've dealt with the address. We understood the address problem. For people not to have any ID, well, Professor Blais at least agrees they should have some ID. I would like you to tell me where you think Elections Canada has been doing a good job of getting the voter turnout. They haven't; it has gone down. We need some form of ID. We can't just have people coming off the streets and saying, "I want to vote."

Mr. Smith: One might say it might have fallen more if Elections Canada hadn't done what it has done. I don't know. Nobody knows.

Senator Plett: It might have.

Mr. Smith: It might have.

As Professor Blais has said, and I think all of us who look at elections, it is a mystery and it's not only Canada, it's in all countries. Why is this happening and how can one reverse it? Because the assumption of that question is that it needs to be reversed, that an active electorate is what is required in a democracy. You must have that. I think we all accept that as almost a given.

On the question about Elections Canada, I read some testimony given perhaps in the House of Commons by Professor Howe from New Brunswick. He referred to how in some of his research he had been using Elections Canada data with regard to turnout and the difficulties. One of the great strengths of Elections Canada is it centralizes this data. Otherwise, it would be much more dispersed. That is valuable. Any efforts they've made in the past to promote youth voting seem to require support and to be extended.

Vous nous dites que nous retirons à la population le droit ou la possibilité de voter. Élections Canada s'est démenée au fil des années, cette organisation a fait des choses, nous avons fait des choses, et pourtant le taux de participation des électeurs a constamment diminué. Aujourd'hui, nous constatons que des gens nous critiquent parce que nous cherchons à faire évoluer les choses alors qu'ils n'ont absolument aucune preuve que cela va empirer la situation. Ça pourrait très bien l'améliorer. Il est possible que la population commence à ressentir l'obligation de voter.

J'ai une question à poser à M. Smith. Je relève que vous avez mentionné le cas de vos filles et de vos petites-filles. En vous voyant, je me dis que vos filles comme vos petites-filles doivent avoir besoin d'une carte d'identité pour entrer dans un pub de Calgary.

M. Smith : Elles n'y vont jamais.

Le sénateur Plett : Certes, elles ne vont pas dans les pubs, mais je suis sûr qu'elles voyagent à l'occasion. On a besoin d'une preuve d'identité de nos jours. Par où commencer, à partir du moment où l'on exige une carte d'identité sous une forme ou sous une autre? Bon, il y a le problème de l'adresse, que nous avons réglé. Nous avons compris les difficultés que cela posait. M. Blais reconnaît qu'au minimum il faut présenter une carte d'identité quelconque. J'aimerais que vous me disiez quelles sont les mesures positives prises par Élections Canada pour faire venir les électeurs dans les bureaux de vote. Cette organisation n'a rien fait; le taux de participation a baissé. Nous avons besoin d'exiger une carte d'identité, quelle qu'elle soit. On ne peut pas se contenter de laisser les gens arriver en disant : « Je veux voter. »

M. Smith : On pourrait soutenir qu'il aurait pu baisser davantage encore si Élections Canada n'avait pas agi comme elle l'a fait. Je n'en sais rien. Personne n'en sait rien.

Le sénateur Plett : C'est possible.

M. Smith : C'est possible.

Comme l'a dit M. Blais, et je pense que tous ceux d'entre nous qui se penchent sur la situation électorale sont du même avis, c'est un mystère et pas seulement au Canada, mais dans tous les pays. Pourquoi en est-on arrivé là et que faire pour remédier à la situation? L'hypothèse étant bien sûr qu'il faut y remédier, car un électorat motivé est nécessaire dans une démocratie. C'est indispensable. Il me semble que tout le monde s'entend là-dessus.

Au sujet d'Élections Canada, j'ai lu le témoignage donné à la Chambre des communes, je crois, par le professeur Howe du Nouveau-Brunswick. Il disait qu'il se servait dans ses recherches des données fournies par Élections Canada concernant les taux de participation et les problèmes rencontrés. L'un des principaux atouts d'Élections Canada, c'est que cette organisation centralise les données. C'est utile parce qu'autrement ces données seraient davantage éparpillées. Les efforts faits par le passé pour encourager le vote des jeunes doivent être appuyés et prolongés.

The other question was about identification. I can't speak for my granddaughters, but I do think it is overly optimistic to think that the public, in general, necessarily always carry this kind of identification. I just don't think that's the case.

Senator Plett: They don't always just go to vote. It is a special occasion.

Mr. Smith: They don't always go to vote. We heard somebody mention earlier about going to vote, and often women will not have that ID with them and my own story of the last election being held up in the line because of a well-educated individual not having it.

There has been talk about having a national ID, which we had in the war. We had that in the war. When we looked at the electoral systems and registration in Germany, they have one there. Babies, before they leave the hospital, come out with a card, and that's with them until they die.

Senator Plett: I fly every week, sir. Air Canada won't let me on the airplane without ID.

Professor Blais, if I could ask you one quick question as well about the independence of the commissioner, you said that a lot of it was public perception in answer to Senator Batters' question, but how do you say that the commissioner being accountable to the Chief Electoral Officer is any more independent than him being accountable to the Director of Public Prosecutions?

Mr. Blais: The function of Elections Canada is to be above the fray. It is to direct administering an election in which clearly it is crucial for Elections Canada to be completely independent of all the parties and the government. The public understands that very well.

In terms of the Department of Justice, they certainly understand that Justice is a bit different, but given people's suspicions, it is much more difficult in tough decisions to convince Canadians that the Department of Justice is completely independent of the rest of government.

Senator Plett: It is only suspicion and education again.

Senator McIntyre: You may have already answered this question. I wish to review with you the role that the Chief Electoral Officer, the Commissioner of Canada Elections and the Director of Public Prosecutions will be called upon to play under Bill C-23. It is very clear that under the current Elections Act the Commissioner of Canada Elections is serving at the pleasure of the Chief Electoral Officer. He can direct the Commissioner of Canada Elections to carry out certain investigations, to investigate an allegation just like any other Canadian and

L'autre question porte sur les preuves d'identité. Je ne peux pas parler à la place de mes petites-filles, mais je suis convaincu qu'on est bien trop optimiste en considérant que de manière générale le public peut toujours présenter une preuve d'identité de ce genre. Ce n'est tout simplement pas vrai, à mon avis.

Le sénateur Plett : Les gens ne vont pas toujours voter. C'est une occasion spéciale.

M. Smith : Les gens ne vont pas toujours voter. On nous a parlé tout à l'heure du fait de se présenter au bureau de vote, et bien souvent les femmes n'ont pas de carte d'identité sur elles, d'où mon anecdote au sujet de cette femme, pourtant bien éduquée, ayant bloqué toute une file d'électeurs lors de la dernière élection parce qu'elle n'avait pas de carte.

On a évoqué la possibilité d'instituer, comme pendant la guerre, une carte d'identité nationale. On en avait une lors de la dernière guerre. Lorsqu'on se penche sur les modalités d'inscription et sur la procédure électorale en Allemagne, on constate qu'il y en a une dans ce pays. Avant de quitter l'hôpital, les bébés reçoivent une carte qu'ils gardent toute leur vie.

Le sénateur Plett : Je prends l'avion toutes les semaines. Air Canada ne me laisserait pas monter à bord sans carte d'identité.

Monsieur Blais, laissez-moi vous poser une petite question au sujet de l'indépendance du commissaire. Vous avez déclaré, en réponse à une question posée par la sénatrice Batters, que cela dépendait de la perception du public, mais qu'est-ce qui vous fait dire qu'un commissaire relevant du directeur général des élections est plus indépendant qu'un commissaire qui rend des comptes au directeur des poursuites pénales?

M. Blais : Élections Canada doit se situer au-dessus de la mêlée. Il appartient à cette organisation d'administrer une élection lors de laquelle il est essentiel qu'elle soit totalement indépendante de tous les partis et du gouvernement. La population le comprend parfaitement.

Quant au ministère de la Justice, l'opinion publique lui reconnaît certainement une certaine indépendance, mais étant donné les soupçons dans la population, il est bien plus difficile dans les cas délicats de convaincre la population canadienne que le ministère de la Justice est totalement indépendant du reste du gouvernement.

Le sénateur Plett : Là encore, il s'agit d'écarter les soupçons et de sensibiliser la population.

Le sénateur McIntyre : Vous avez peut-être déjà répondu à la question que je vais vous poser. J'aimerais revoir avec vous le rôle que vont jouer le directeur général des élections, le commissaire aux élections fédérales et le directeur des poursuites pénales dans le cadre du projet de loi C-23. Il est bien évident qu'aux termes des dispositions actuelles de la loi électorale, le commissaire aux élections fédérales exerce ses activités à la discrétion du directeur général des élections. Ce dernier peut demander au commissaire aux élections fédérales de mener certaines enquêtes, de se pencher

to investigate any matter he believes was a violation of the law. He will bring these matters to the authority or to the attention of the Director of Public Prosecutions.

Under Bill C-23, we have three different actors. It is like a theatrical play here. We have the Chief Electoral Officer responsible for the administration of elections, the Commissioner of Canada Elections responsible to investigate a wrongdoing, and the Director of Public Prosecutions responsible for laying charges under the Canada Elections Act.

Professor Smith, how do you see this new framework under Bill C-23?

Mr. Smith: As I understand it, it seems to me that the commissioner is moving or being moved more toward the Director of Public Prosecutions. If there are three and he's in the centre, then visually or graphically he's being moved away, if you put the CEO on the left and the Director of Public Prosecutions on the right —

Senator McIntyre: That's right. The Commissioner of Canada Elections is being moved away from the CEO.

Mr. Smith: Yes. That's the way I understand that.

Senator McIntyre: You agree with that?

Mr. Smith: That's my interpretation of what is happening. Do I agree and support it?

Senator McIntyre: I would like your views on it.

Mr. Smith: One of the things we haven't mentioned is that the Chief Electoral Officer is an officer of Parliament. I said earlier about the broadening of electoral boundaries and election finances and so on.

Another feature of Canadian politics or Parliament in the last half of the 20th century was the creation of a number of officers of Parliament, in a special position, kind of independent of. There's a lot of talk about independent officers. One question is independent of whom? In any case, independent officers.

To the degree that the commissioner fell within the Chief Electoral Officer's purview, I suppose generally I would perceive that to be desirable rather than moving under an administrative departmental purview, which seems to bring, realistically or not, an impression of a governmental political influence. He's moving more in that direction. I'm not saying that's the case, but it seems to me that is one interpretation.

Senator McInnis: That's one of the questions I had. It is quite surprising to me. I will give you an example on the matter of the separation of the administration of the election and the investigation and the possible prosecution.

sur une allégation comme tout autre citoyen canadien et d'étudier toute question qui lui paraît aller à l'encontre de la loi. Il lui appartient de porter ces questions à l'attention des pouvoirs publics ou du directeur des poursuites pénales.

Aux termes des dispositions du projet de loi C-23, nous avons trois acteurs différents. C'est comme dans une pièce de théâtre. Il y a le directeur général des élections, chargé d'administrer les élections, le commissaire aux élections fédérales, chargé d'enquêter en cas de méfait, et le directeur des poursuites pénales, chargé de porter des accusations en vertu des dispositions de la Loi électorale du Canada.

Monsieur Smith, que pensez-vous de ce nouveau mode de fonctionnement institué par le projet de loi C-23?

M. Smith : Si j'ai bien compris, il me semble que le commissaire se rapproche ou est davantage rapproché du directeur des poursuites pénales. S'il y a trois responsables et s'il se trouve au centre, d'un point de vue schématique il est déplacé, le directeur général des élections se situant à gauche et le directeur des poursuites pénales à droite...

Le sénateur McIntyre : Effectivement. On éloigne le commissaire aux élections fédérales du directeur général des élections.

M. Smith : Oui. C'est comme cela que je vois la chose.

Le sénateur McIntyre : Vous êtes d'accord avec ce mode de fonctionnement?

M. Smith : C'est ainsi que j'interprète la situation. Est-ce que je suis d'accord et est-ce que j'appuie ce mode de fonctionnement?

Le sénateur McIntyre : J'aimerais avoir votre avis.

M. Smith : J'ai oublié de mentionner que le directeur général des élections est un agent du Parlement. J'ai évoqué tout à l'heure les questions liées à l'élargissement des circonscriptions, aux finances électorales, et cetera.

Lors de la deuxième moitié du XX^e siècle, le Parlement ou les responsables politiques canadiens ont par ailleurs institué des agents du Parlement occupant des postes spéciaux et en quelque sorte indépendants. On a beaucoup parlé de l'indépendance de ces agents. Indépendants par rapport à qui? Quoi qu'il en soit, ce sont des agents indépendants.

Dans la mesure où le commissaire relève des attributions du directeur général des élections, la situation me paraît de manière générale préférable à celle qui consisterait à lui faire rendre des comptes à une autorité administrative, ce qui donnerait l'impression, à tort ou à raison, qu'il est sous l'influence du pouvoir politique exercé par le gouvernement. On semble s'orienter davantage dans ce sens. Ce n'est pas sûr et certain, mais on peut l'interpréter ainsi, à mon avis.

Le sénateur McInnis : C'est une des questions que je me posais. Je trouve cela assez surprenant. Je vais vous donner un exemple concernant la séparation entre, d'une part, l'administration de l'élection et, d'autre part, les pouvoirs d'enquête et les poursuites éventuelles.

Elections Canada can have complaints against it. It has to be investigated. Currently, the situation is that the commissioner is an employee of the chief elections officer. The chief elections officer could possibly say, "We are not charging; we're not proceeding with this." It is an absolute conflict. The separation of powers, in my opinion, in this bill is one of the best things that we have ever done.

The Director of Public Prosecutions in Canada is seen to be absolutely separate and apart in operation of the law as to whether to proceed with the charge or not. I doubt in any province or national government that you will see anything other than that and that this is totally independent. I want to come to one other point. You can comment on that later.

With respect to the commissioner and the power to compel testimony, police in Canada and commissioners do not have the power to compel testimony. First of all, they're not the judiciary. They're just a vehicle to get to the judiciary. The judiciary are the ones that put people under oath, cross-examine them, et cetera. It is troubling to me that I continue to hear this when, in our system, it simply doesn't happen. The RCMP and the municipal police do not have the ability to cross-examine. If you are going to have cross-examination, it has to be under oath. Where it happens is that when they deem they're going forward, the court has the power to subpoena. Now, the police and the commissioner can go get a warrant. They can get other orders. That's the way the system in Canada and the justice system operates.

This is confusing to me, and that's why I want your comments. How else could you do it? What kind of system are you going to have that is going to compel these people to testify in front of apparently the police and the commissioner?

Mr. Smith: Do you want Professor Blais to speak first? He was addressing this earlier in his comments.

Mr. Blais: I don't know all the technical details. I can tell you that this has been proposed and the commissioner himself has indicated that he lacks the power and should have the power, and the Chief Electoral Officer as well. Clearly they perceive that they don't have all the powers necessary to fully investigate the cases that were presented to them. It makes sense to me that there should be special powers for an extremely special law.

Senator McInnis: I suggest that the last thing we need in Canada is another level of judiciary.

The Chair: We are over time now.

Élections Canada peut faire l'objet d'une plainte. Il est alors nécessaire de faire enquête. Dans la situation actuelle, le commissaire est l'employé du directeur général des élections. Le Directeur pourra dire éventuellement : « Nous ne portons aucune accusation; nous n'allons pas intenter des poursuites. » C'est un véritable conflit d'intérêts. La séparation des pouvoirs qu'instaure ce projet de loi est à mon avis une des meilleures choses que nous n'ayons jamais faites.

Au Canada, le directeur des poursuites pénales est considéré comme une instance totalement séparée se prononçant en toute indépendance lorsqu'il s'agit de procéder ou non à une mise en accusation. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres gouvernements provinciaux ou nationaux qui respectent mieux cette totale indépendance. J'aimerais maintenant aborder une autre question. Vous pourrez faire vos commentaires à ce sujet plus tard.

En ce qui a trait au commissaire et au pouvoir d'obliger une personne à témoigner, les commissaires et la police canadienne n'ont pas ce pouvoir de forcer quelqu'un à témoigner. Au départ, ce ne sont pas des juges. Ce ne sont que des auxiliaires de la justice. Ce sont les juges qui ont le pouvoir de faire témoigner une personne sous serment, de procéder à un contre-interrogatoire, et cetera. Je suis consterné d'entendre constamment répéter la même chose, alors que c'est tout simplement exclu dans notre système. La GRC et la police municipale ne sont pas habilitées à procéder à des contre-interrogatoires. Un contre-interrogatoire doit se faire sous serment. Lorsqu'on décide de procéder ainsi, on part du principe que le tribunal a le pouvoir d'assigner la personne à témoigner. La police et le commissaire peuvent alors obtenir un mandat. Ils peuvent obtenir d'autres ordonnances. Voilà la façon dont on procède au Canada et dont opère notre système judiciaire.

Voilà qui m'apparaît déconcertant et c'est pourquoi j'aimerais savoir ce que vous en pensez. Comment faire autrement? Quel système peut-on mettre en place pour obliger ces gens à témoigner, apparemment devant le commissaire et les forces de police?

M. Smith : Voulez-vous que M. Blais vous réponde en premier? Il a déjà abordé la question un peu plus tôt.

M. Blais : Je ne connais pas tous les détails de la procédure. Je peux vous dire que cela a été proposé et que le commissaire a lui-même fait savoir qu'il n'avait pas ce pouvoir et qu'il en avait besoin. Le directeur général des élections a dit la même chose. Tous deux ont bien évidemment le sentiment de ne pas disposer de tous les pouvoirs pour enquêter en bonne et due forme dans les affaires qui leur sont présentées. Il me semble logique qu'on leur confère des pouvoirs spéciaux dans le cadre d'une loi tout à fait particulière.

Le sénateur McInnis : Il ne manquerait plus que le Canada dote le pouvoir judiciaire d'un nouveau palier de juridiction.

Le président : Nous avons dépassé le temps qui nous était imparti.

Professor Smith, did you want to respond to that?

Mr. Smith: No, I don't think so.

The Chair: Thank you both very much. We appreciate your appearance before the committee today.

Members, we will meet back here at 10:30 tomorrow morning to wrap up our pre-study on Bill C-23. We will be hearing from a number of academics and the Congress of Aboriginal Peoples. Then we are setting aside a brief amount of time to discuss some other matters, which we will, in all likelihood, do in camera.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, May 1, 2014

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:30 a.m. to examine the subject matter of Bill C-23, An Act to amend the Canada Elections Act and other acts and to make consequential amendments to certain acts; and for the consideration of a draft agenda.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome, colleagues, invited guests, and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

We are continuing our pre-study on Bill C-23, An Act to amend the Canada Elections Act and other acts. This bill proposes amendments to numerous aspects of Canada's electoral law.

This is our eighth meeting on this subject matter. A quick note to members before we begin: We have had a last-minute cancellation by the witness from the Congress of Aboriginal Peoples. However, members have received copies of their brief. As a reminder to members, after our witness testimony today we will be meeting in camera to discuss other matters.

For our first panel of witnesses this morning, please welcome, as individuals, Ian Lee, Associate Professor, the Sprott School of Business at Carleton University, and Louis Massicotte, Professor at Université Laval.

I understand you both have opening statements. Professor Massicotte, would you like to begin?

Louis Massicotte, Professor, Université Laval, as an individual: If you wish.

The Chair: Please proceed.

Monsieur Smith, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Smith : Non, je ne pense pas.

Le président : Je remercie les deux témoins. Nous vous remercions d'avoir comparu aujourd'hui devant notre comité.

Mesdames et messieurs les membres du comité, nous nous réunirons demain matin à 10 h 30 pour terminer notre étude préliminaire du projet de loi C-23. Nous allons entendre un certain nombre d'universitaires ainsi que les représentants du Congrès des peuples autochtones. Nous nous sommes par ailleurs réservé une certaine plage horaire pour discuter d'autres questions, probablement à huis clos.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 1^{er} mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour examiner la teneur du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence et pour étudier un projet d'ordre du jour.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je vous souhaite la bienvenue, chers collègues et invités. Je souhaite également la bienvenue aux membres du public qui suivent les délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Nous poursuivons l'étude préalable du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence. Le projet de loi vise à modifier de nombreux aspects de la Loi électorale du Canada.

Nous tenons aujourd'hui notre huitième séance sur la question. Avant de commencer, je voudrais signaler aux membres du comité que nous avons eu une annulation de dernière minute : le témoin du Congrès des peuples autochtones ne comparaitra pas, mais nous avons reçu des exemplaires de leur mémoire. Je rappelle également aux membres que, après avoir entendu les témoins d'aujourd'hui, nous nous réunirons à huis clos pour discuter d'autres affaires.

Nous commençons ce matin par accueillir Ian Lee, professeur adjoint, Sprott School of Business, Université Carleton, et Louis Massicotte, professeur à l'Université Laval, qui comparaissent tous deux à titre personnel.

D'après ce que je comprends, vous avez chacun une déclaration préliminaire à faire. Professeur Massicotte, souhaitez-vous commencer?

Louis Massicotte, professeur, Université Laval, à titre personnel : Quand vous voudrez.

Le président : Allez-y, je vous en prie.

Mr. Massicotte: Thank you, Mr. Chairman. I will make my presentation in French and I will answer questions in either language.

[*Translation*]

Mr. Chairman, I would like to thank the committee for inviting me here today.

The bill under your consideration has been the subject of intense controversy that has extended beyond the confines of Parliament, which is rather unusual for this kind of measure. The bill perhaps reflects a tension between Parliament and Elections Canada that is more destructive than it is creative.

My professional career has involved both these institutions. I was a researcher with the Library of Parliament for approximately 10 years, which included working for the Standing Committee on Elections and Privileges, the committee that considers election laws. I then worked for the Office of the Chief Electoral Officer in various capacities for five years.

What these two institutions had in common was their political neutrality. A researcher was once asked by a senator — a rather awkward question — if he was happy with the outcome of the most recent elections, and the researcher answered “Senator, the Library of Parliament is happy with the results of all elections.” I found the same mentality to be true of Elections Canada.

As an academic, and as one who is reasonably familiar with issues related to electoral reform, I have carried out research for Elections Canada. The most recent research I did was on the evolution of duties of poll clerks and deputy returning officers, as defined in election laws since 1920. Given the current climate it is perhaps a good idea for me to mention that. The report is available on the organization’s website. Some may be inclined to think that because of this I should abstain from speaking on this topic. I did in fact hesitate to become involved in the debate. However, you invited me, and anyone who asks for my opinion runs the risk of getting it.

I was in Australia when most of the debate on Bill C-23 took place and as, you know, in that country one almost never hears anything about Canada. I was therefore very surprised to open the newspaper one morning and see an article on Australian election law reform that said this:

[*English*]

Canada’s government, embroiled in a furor after disenfranchising 120,000 voters by changing identification standards, has demonstrated the way not to go about important electoral reform. Australia’s changes should be driven by Parliament’s multi-party Joint Standing Committee on Electoral Matters.

M. Massicotte : Merci, monsieur le président. Je vais faire mon exposé en français, mais répondrai aux questions dans l’une ou l’autre langue.

[*Français*]

Monsieur le président, je vous remercie pour l’invitation que votre comité m’a adressée.

Le projet de loi dont vous êtes saisi a fait l’objet d’une controverse intense qui a débordé les cadres du Parlement, ce qui est assez inhabituel pour ce genre de mesure. Ce projet de loi reflète une tension peut-être plus destructrice que créatrice entre le Parlement et Elections Canada.

Mon parcours professionnel inclut justement ces deux institutions. J’ai été attaché de recherche à la Bibliothèque du Parlement pendant une dizaine d’années, au service notamment du Comité permanent des privilèges et des élections, celui qui étudiait les lois électorales. J’ai ensuite travaillé au Bureau du directeur général des élections à divers titres pendant cinq ans.

Il y avait un point commun entre ces deux institutions; c’était la neutralité politique. Un chercheur s’était fait demander par un sénateur — question embêtante — s’il était satisfait du résultat des dernières élections, ce à quoi le chercheur a répondu : « Sénateur, la Bibliothèque du Parlement est heureuse du résultat de toutes les élections. » J’ai retrouvé la même mentalité à Elections Canada.

À titre d’universitaire, connaissant raisonnablement bien les questions de réforme électorale, j’ai effectué des travaux de recherche pour le compte d’Élections Canada. Le dernier en date portait sur l’évolution des tâches des scrutateurs et des secrétaires de scrutin, telles que définies dans les lois électorales depuis 1920. Dans l’atmosphère actuelle, il est peut-être préférable de le mentionner. Le rapport est disponible sur le site web de l’organisme. Certains pourraient penser que, pour cette raison, je devrais m’abstenir de parler de ce sujet. J’ai effectivement hésité à m’impliquer dans le débat. Mais vous m’avez invité, alors celui qui demande mon opinion court le risque de l’avoir.

J’étais en Australie pendant la majeure partie du débat sur le projet de loi C-23 et, comme vous le savez, dans ce pays, on ne parle à peu près jamais du Canada. C’est donc avec beaucoup de surprise qu’un matin, en ouvrant mon journal, j’ai lu un article qui portait sur la réforme de la loi électorale australienne, où on disait ceci :

[*Traduction*]

Le gouvernement du Canada se heurte à une levée de boucliers après avoir privé du droit de vote 120 000 électeurs, dans la foulée des modifications apportées aux normes d’identification. C’est un exemple de ce qu’il faut éviter de faire en matière de réforme électorale d’envergure. En Australie, les changements devraient être impulsés par le Parlement et son comité permanent mixte sur les questions électorales.

[*Translation*]

I was mainly interested in the comment on process, and it is precisely the issue of the process for changing electoral legislation that I will be speaking about. By the way, I have learned over the years that in Canada especially procedure is almost just as important as content when it comes to reform. In terms of electoral legislation reform, Parliament, for about 80 years, always proceeded in the following way: a special parliamentary committee on the Elections Act was struck; statutory reports of the Chief Electoral Officer, private members' bills and suggestions from the public at large about this topic were referred to it. Members from all parties represented in the House, after having heard the Chief Electoral Officer and other witnesses, adopted recommendations that sometimes even took the form and shape of a draft bill. The government then brought forward a bill that for the most part contained the committee's recommendations. This was a collegial process that avoided surprises and facilitated consensus.

Why was that procedure used? In my opinion, it was simply because previously other more expeditious methods had been tried but had not been very successful. Therefore, without necessarily giving you the entire history of the Elections Act, I will simply state that in June 1934, the Prime Minister at the time, Mr. Bennett, two weeks before the end of the session, pulled out of his hat two huge bills that created a permanent voters' list as well as a distinct organization — the Chief Registering Officer — to compile that registry.

Opposition members, as well as the Chief Electoral Officer at the time, Mr. Castonguay, became aware of these two documents the day they were tabled in the House. Both were adopted in one week. Bingo! However, afterwards, a House committee concluded after three years of work — and this was a unanimous conclusion — that the reforms that were adopted so quickly in 1934 had ended up leading to some very bad results and in the end the reforms had to be abolished and the previous system reinstated.

Perhaps it is because of this negative experience that Parliament acquired the habit, since the second half of the 1930s, of proceeding in the more collegial manner that I have just described.

The few times that procedure was not used over the past few years were, in my opinion, mistakes. In 1986, the government published a white paper on election law reform which became Bill C-79, a bill full of excellent ideas except that the opposition parties were wary of a document that had been drafted without their input. In the end, it took seven years and the report of a royal commission for the reforms to be passed.

The second example I am going to give you involves a government of a different political stripe. In 2003, Mr. Chrétien took a unilateral approach to reforming financial policy. You

[*Français*]

Je retiens surtout la remarque portant sur le processus, et c'est justement sur cette question de processus pour de modification de la Loi électorale que vont porter mes commentaires préliminaires. Soit dit en passant, j'ai appris, avec les années, qu'au Canada surtout, la procédure est presque aussi importante que le contenu de la réforme. En matière de réforme de la Loi électorale, le Parlement, depuis près de 80 ans, a presque toujours procédé de la manière suivante : un comité parlementaire spécial sur la Loi électorale était constitué; lui étaient renvoyés le rapport statutaire du directeur général des élections, les projets de loi de simples députés et les suggestions du grand public portant sur le sujet. Les députés de tous les partis représentés en Chambre, après avoir entendu le directeur général des élections et d'autres témoins, adoptaient des recommandations qui, parfois, prenaient la forme même d'un avant-projet de loi. Par la suite, le gouvernement présentait un projet de loi reprenant substantiellement les recommandations du comité. C'était un processus collégial qui évitait les surprises et facilitait les consensus.

Pourquoi procédait-on de la sorte? À mon avis, c'est tout simplement parce que, auparavant, on avait essayé d'autres méthodes plus expéditives, mais que cela avait plutôt mal tourné. Donc, sans vous raconter toute l'histoire de la Loi électorale, je mentionnerai simplement qu'en juin 1934, le premier ministre du temps, M. Bennett, avait sorti de son chapeau, deux semaines avant la fin de la session, deux énormes projets de loi qui créaient notamment une liste permanente des électeurs ainsi qu'un organisme distinct — le directeur général du registre électoral — pour compiler ce registre.

Les députés de l'opposition ainsi que le directeur général des élections de l'époque, M. Castonguay, ont pris connaissance de ces deux textes le jour même de leur présentation en Chambre. L'adoption de ces deux textes s'est faite en une semaine. Bingo! Sauf que, par la suite, un comité des Communes, après trois ans de travaux, a conclu — et c'était une conclusion unanime — que les réformes adoptées à toute vapeur en 1934 avaient, dans la pratique, donné de très mauvais résultats, et on a dû abolir ces réformes et revenir à ce qui existait auparavant.

C'est peut-être instruit de cette mauvaise expérience que le Parlement a pris l'habitude, depuis la deuxième moitié des années 1930, de procéder de la façon plus collégiale que je viens de décrire.

Les rares fois où on s'est écarté de cette procédure au cours des dernières années ont été, à mon avis, des erreurs. En 1986, le gouvernement a publié un livre blanc sur la réforme de la Loi électorale, devenu, par la suite, le projet de loi C-79, un projet plein d'excellentes idées, mais les partis de l'opposition se sont méfiés d'un texte rédigé sans leur participation. Finalement, il a fallu attendre sept ans et le rapport d'une commission royale d'enquête pour que les réformes soient adoptées.

Le deuxième exemple que je vais vous citer implique un gouvernement d'une autre couleur politique. En 2003, M. Chrétien a choisi la voie de l'unilatéralisme pour sa réforme

know the rest: subsidies to political parties were instituted despite opposition from the Canadian Alliance Party, they were then abolished by the next government in just as unilateral a fashion.

I know that multiparty consensus takes longer but there is also a better chance of it lasting longer. Consensus is not always possible; however, in an area such as electoral rules, in my humble opinion, it is very worthwhile. What one government has imposed, another can take away in the same fashion. “Crash through or crash,” as the Australians say, “make it or break it,” as we say. It is not the best way to work in that area, especially in a country like ours. Election laws are not the property of professors, they are not the property of Elections Canada, they are not the property of opposition members, but, in my humble opinion, nor are they the property of the government of the day.

Your committee has lightened the mood a little by undertaking a pre-study and suggesting amendments. The government also decided last Friday to let go of something, so I am happy to see that. I hope that this bill, if it cannot be simply withdrawn, will at least have its most controversial provisions withdrawn.

I would now be happy to answer any questions you may have on more specific details.

[English]

Ian Lee, Associate Professor, Sprott School of Business, Carleton University, as an individual: Thank you for inviting me before your august committee and the distinguished Upper House of the Parliament of Canada. I am a Canadian who supports the Senate of Canada and I have published op-eds to that effect. In the words of Carly Simon: you have a friend sitting here.

Today I will only address vouching. I have done over 250 research hours on this issue. Critics have not understood, I argue, this is a debate concerning the identification policies of large public and private institutions in a modern, complex society and the extensiveness and the pervasiveness of these multiple overlapping personal identification systems.

Restated: The arguments of the critics in favour of vouching implicitly assume, although it's unstated, that there are significant numbers of Canadians without identity cards; yet in Canada today, every large organization, public and private, has completely digitized organization recordkeeping, including employee and personal records.

Thus, I argue, Mr. Mayrand and Mr. Neufeld and the now over 400 professors who have unwittingly significantly overestimated the number of Canadians with zero identity cards

du financement politique. Vous connaissez la suite : les subventions aux partis politiques, instituées malgré l'opposition du parti de l'Alliance canadienne, ont été abolies par le gouvernement suivant, et ce, d'une façon tout aussi unilatérale.

Les consensus interpartisans, je le sais, sont plus longs à bâtir, mais ils ont la chance d'être plus durables. Le consensus n'est pas toujours possible; cependant, dans un domaine comme celui des règles du jeu électoral, il demeure, à mon humble avis, hautement souhaitable. Ce qu'un gouvernement aura imposé, un autre gouvernement pourra le défaire de la même façon. “*Crash through or crash*”, comme disent les Australiens, « ça passe ou ça casse », comme on dit chez nous. Ce n'est pas la meilleure façon de procéder dans ce domaine, surtout dans un pays comme le nôtre. La Loi électorale n'est pas la propriété des professeurs, n'est pas la propriété d'Élections Canada, n'est pas la propriété des députés de l'opposition, mais je soumets humblement qu'elle n'appartient pas non plus au gouvernement du moment.

Votre comité a contribué à alléger l'atmosphère en réalisant une étude préliminaire et en suggérant des amendements. Le gouvernement a également décidé, vendredi dernier, de jeter du lest, et je m'en réjouis. J'espère que ce projet de loi, à défaut d'être retiré purement et simplement, sera à tout le moins amputé des dispositions les plus controversées qu'il contient.

Je suis maintenant prêt à répondre aux questions plus spécifiques que vous voudrez m'adresser.

[Traduction]

Ian Lee, professeur adjoint, Sprott School Business, Université Carleton : Merci de m'avoir invité à comparaître devant votre auguste comité, dans cette illustre enceinte qu'est la Chambre haute du Parlement du Canada. Je suis un Canadien qui appuie le Sénat du Canada et j'ai publié des lettres d'opinion à cet égard. Comme le disait Carly Simon, vous avez devant vous un ami.

Aujourd'hui, je parlerai seulement de la preuve d'identité par un répondant, question à laquelle j'ai consacré 250 heures de recherche. Selon moi, les critiques ne comprennent pas qu'il s'agit d'un débat sur les politiques d'identification de grandes institutions publiques ou privées dans une société moderne complexe et sur l'étendue, l'aspect systématique et les chevauchements de ces multiples systèmes d'identification personnelle.

Autrement dit, les arguments invoqués par les partisans du système de répondants reposent, même si cela reste implicite, sur la supposition selon laquelle il existe bon nombre de Canadiens sans carte d'identité. Or, au Canada aujourd'hui, toute grande organisation, publique ou privée, dispose d'une tenue de dossiers entièrement numériques, y compris pour les employés et les renseignements personnels.

Ainsi, j'estime que M. Mayrand et M. Neufeld, accompagnés maintenant de plus de 400 professeurs d'université, ont considérablement surestimé, par inadvertance, le nombre de

due to their apparent lack of familiarity and research with the very substantial identification systems operated today by government agencies, departments and private firms.

It appears they took the evidence of vouching in the last election as proof of absence of identity cards. Restated as a logical proposition, the critics argue as follows: The presence of A, vouching, proves the absence of B, identity cards.

I will give you an example. Ian Lee owns a bicycle; therefore, this proves that Ian Lee does not own a car. As you understand, this is specious logic because it is a bogus correlation of two disconnected conditions or facticities.

I will argue contra Mayrand, Neufeld and the 400 professors, based on my extensive empirical applied research, it is legally and factually impossible in Canada today to be digitally invisible with zero identity of any kind in any database anywhere, i.e. significant numbers of Canadians are not being recorded, tracked or monitored by any government agency or private firm anywhere.

I'll now highlight the empirical evidence from government agencies and statutes that mandate record collection on Canadians who provide identification cards. In Canada today, enormously powerful, real-time-connected mainframe computers and modern bureaucracies, public and private, create massive interconnected databases on we, the people. Hospital databases register an electronic hospital record the very moment we're born. Provincial vital statistics acts across the country require by law that every birth, marriage and death is registered in provincial records; in other words, the basis of birth certificates, death certificates and marriage certificates.

SIN numbers are registered in the federal database. Primary and secondary education databases record, by law, our progress through the education system with identification cards issued. The health ministry database requires immunization shots be completed and recorded; municipal databases record library cards.

Properly understood, Canadians are recorded in multiple overlapping digital identification databases, and their corresponding outputs, which are identify cards. From health care cards to driver's licences to student ID cards to employees cards to birth certificates to passports to SIN cards to auto ownership cards to library cards to debit cards to credit cards to Aboriginal identity cards, which can be understood as

Canadiens n'ayant aucune carte d'identité, à cause d'une méconnaissance apparente des systèmes d'identification considérables exploités aujourd'hui par les organismes et ministères gouvernementaux ainsi que par les sociétés privées. Ils n'ont pas non plus fait de recherche sur cette question.

Ils semblent avoir établi une adéquation entre le recours à un répondant lors des dernières élections et l'absence de carte d'identité. Exprimé en termes logiques, l'argument des critiques est le suivant : la présence de A, soit le recours à un répondant, prouve l'absence de B, les cartes d'identité.

Voici un exemple. Ian Lee est propriétaire d'une bicyclette; cela prouve donc que Ian Lee n'est pas propriétaire d'une voiture. Vous comprendrez bien que c'est une logique spécieuse, en raison d'une corrélation erronée entre deux conditions ou facticités sans lien.

Contrairement à Mayrand, à Neufeld et aux 400 professeurs d'université, j'avance, en m'appuyant sur mes considérables recherches appliquées empiriques, qu'il est aujourd'hui impossible pour quelqu'un au Canada, tant sur le plan juridique que factuel, d'être numériquement invisible, sans aucune identité dans une base de données quelque part. Autrement dit, il est impossible qu'un nombre considérable de Canadiens ne soient pas enregistrés ou suivis par un organisme gouvernemental ou une société privée.

Je vais maintenant présenter des éléments probants de nature empirique du côté des organismes gouvernementaux et des lois qui exigent la tenue de dossiers sur les Canadiens et qui fournissent des cartes d'identité. À l'heure actuelle, au Canada, des bureaucraties modernes, dotées d'ordinateurs centraux d'une puissance inouïe et reliée en temps réel, s'affairent à créer, dans les secteurs public et privé, de gigantesques bases de données interreliées dans lesquelles sont versés des renseignements sur nous, les gens. Dès que nous venons au monde, un dossier électronique est créé à notre nom et consigné dans la base de données d'un hôpital. Les lois provinciales sur l'état civil exigent, partout au pays, l'enregistrement de toute naissance, de tout mariage et de tout décès dans les registres de la province; c'est ce qui constitue la base des certificats de naissance, de décès et de mariage.

Notre numéro d'assurance sociale figure dans la base de données fédérale. Les établissements d'enseignement primaire et secondaire enregistrent, en vertu de la loi, notre progression dans le système d'éducation, et délivrent des cartes d'identité. Les vaccins qu'on nous administre sont inscrits dans la base de données du ministère de la Santé. Les bases de données municipales enregistrent les cartes de bibliothèque.

À vrai dire, les Canadiens possèdent des dossiers dans de multiples bases de données d'identification numérique qui se recoupent et des cartes d'identité correspondantes qui en découlent. Toutes ces pièces d'identité — cartes d'assurance-maladie, permis de conduire, cartes d'étudiant, cartes d'employé, certificats de naissance, passeports, cartes d'assurance sociale, cartes de propriété de véhicule, cartes de bibliothèque, cartes de

overlapping VENN diagrams such that at the centre of all these overlapping and intersecting circles there are zero Canadians with zero identity cards.

You'll get the document from me with all the URLs documenting the government agencies from which I've sourced this information. I will highlight it.

Number 1: Every Canadian must have a health care ID card to access any health care in Canada. I reviewed five provincial government agencies and the three territories, which made it very clear you cannot access a doctor, clinic or hospital without a health card.

Number 2: Income Tax Act, section 237 makes a SIN card provision mandatory with a penalty of \$100 to Canadians if they don't get one. But that's not just for employment. You need a SIN card to apply for a Canada Education Savings Grant, RESPs, RRSPs, unemployment insurance, CPP, QPP, OIS, GIS, Child Tax Benefit, student loans, GST rebates, social assistance benefits, veterans' benefits and worker's compensation.

Number 3: The FCAC, the Financial Consumer Agency of Canada established by parliamentarians found that 96 per cent of all adult Canadians have a bank account.

Number 4: The FCAC found that 94 per cent of all Canadians have a debit card. These are astonishingly high numbers.

Number 5: Canadian Bankers Association report that there are 71 million credit cards held by Canadians. Note that only 12 million people voted in 2011. So this is about six times the number of people who voted. Clearly Canadians process multiple credit cards, but the issue is whether we have an absence of identity.

Number 6: Statistics Canada reports that 69 per cent of adult Canadians are homeowners with registered deeds of title, because all the people in this room will know that you cannot do land transactions with verbal contracts. They must be in writing; therefore, every homeowner in this country has a deed that states their name and the address of their property.

Number 7: Statistics Canada, 31 per cent of adult Canadians rent with written tenancy agreements required under landlord and tenant acts across the country.

débit, cartes de crédit, cartes d'identité autochtone — sont autant d'ensembles qui se chevauchent pour former des diagrammes de Venn, au centre desquels ne figure aucun Canadien n'ayant aucune forme d'identité.

On vous fournira mon document comportant tous les URL des organismes gouvernementaux auprès desquels j'ai obtenu ces renseignements. Je vais en faire un survol.

Premièrement, chaque Canadien doit avoir une carte d'assurance-maladie pour avoir accès aux soins de santé au Canada. J'ai passé en revue les organismes gouvernementaux de cinq provinces et ceux des trois territoires, et mon examen a révélé très clairement qu'on ne peut avoir accès à un médecin, à une clinique ou à un hôpital sans carte d'assurance-maladie.

Deuxièmement, l'article 237 de la Loi de l'impôt sur le revenu rend obligatoire l'obtention d'une carte d'assurance sociale et impose une pénalité de 100 \$ aux Canadiens qui s'en abstiendraient. Et cela ne sert pas seulement à l'emploi. Il faut une carte d'assurance sociale pour la Subvention canadienne pour l'épargne-études, le REEE, le REER, l'assurance-chômage, le RPC, le RRQ, la Sécurité de la vieillesse, le SRG, la prestation fiscale pour enfants, les prêts étudiants, les remboursements de la TPS, les prestations d'assurance-sociale, les prestations d'ancien combattant et l'indemnisation des accidentés du travail.

Troisièmement, l'ACFC, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, établie par les parlementaires, a constaté que 96 p 100 des Canadiens adultes possèdent un compte bancaire.

Quatrièmement, l'ACFC a observé que 94 p. 100 des Canadiens ont une carte de débit. Ce sont des chiffres étonnamment élevés.

Cinquièmement, selon l'Association des banquiers canadiens, 71 millions de cartes de crédit sont en circulation au Canada. Notez que seuls 12 millions de personnes ont voté en 2011. Cela représente donc environ six fois le nombre de personnes ayant voté. Manifestement, les Canadiens détiennent de multiples cartes de crédit, mais la question est de savoir si nous avons une absence d'identité.

Sixièmement, Statistique Canada indique que 69 p. 100 des Canadiens adultes sont propriétaires de leur maison, ce qui signifie qu'ils ont des titres de propriété. Toutes les personnes ici présentes savent en effet qu'on ne peut pas conclure une opération immobilière avec un contrat verbal. Il faut des traces écrites; chaque propriétaire de maison au pays a donc un titre de propriété comportant son nom et l'adresse de sa propriété.

Septièmement, d'après Statistique Canada, 31 p. 100 des Canadiens adultes louent un logement, avec un bail écrit, comme l'exigent les lois sur les propriétaires et les locataires partout au pays.

Number 8: This one really got me. Transport Canada records 29 million vehicles registered in Canada. That's cars, trucks and motorcycles. Every ownership certificate of a car, truck or motorcycle must provide a name and an address. That's three times the number of people that voted in 2011.

Number 9: I just got this public information. It did take some digging with Transport Canada, and I do have the complete spreadsheet broken down by province, age, segment and so forth. There are 23.8 million licensed drivers in Canada. If we subtract those below the age of majority, it reduces to 22 million licensed drivers in Canada; however, Mr. Mayrand claimed that only 85 per cent of the 18 million eligible voters have driver's licenses, i.e. 15 million.

There is a discrepancy between Mr. Mayrand of 15 million licenced drivers and Transport Canada that states empirically there are 22 million licensed drivers in Canada above the age of majority. That's more than the number of eligible voters of 18 million; so he argued it was only 85 per cent so a driver's licence wasn't a universal device. I'm arguing it is more than universal because it's more than the number of voters. I'm not sure how that can be, but there you go.

Number 10: Passport Canada reports that 70 per cent of Canadians have a passport per their 2012 annual report, up from 45 per cent in 2008. Why did it skyrocket? Well, 2008 — and this is a direct quote from the U.S. Homeland Security website:

The Western Hemisphere Travel Initiative was designed to address the risks posed by accepting oral declarations and the many potentially unsecured documents presented at the border.

So what did we do as Canadians because of this change? We changed our behaviour and we all ran out and got passports, and the passport office is predicting that figure is going to continue to climb.

Number 11: There were stories of students being disenfranchised because they have no ID. I laughed when I heard this. I'm in university; I'm a professor. I proctor my own exams as we're required to do, and professors should have known better. Every university and college in this country requires that every student provide photo ID to write every last exam in every last course. So the idea that you can wander into an exam and write it without photo ID is preposterous.

Statistics Canada reports 2 million people in colleges and universities. Every student is issued a photo ID card, and every student must present it to write an exam.

Huitièmement — et c'est un élément qui m'a particulièrement frappé —, Transports Canada rapporte qu'il y a, au Canada, 29 millions de véhicules enregistrés : voitures, camions et motocyclettes. Chaque certificat de propriété d'une voiture, d'un camion ou d'une motocyclette doit comporter un nom et une adresse. C'est trois fois le nombre de personnes ayant voté en 2011.

Neuvièmement, voici des renseignements publics que je viens d'obtenir, après avoir insisté un peu auprès de Transports Canada. J'ai le tableur complet avec ventilation par province, par âge, par segment, et cetera. Il y a, au Canada, 23,8 millions de conducteurs avec permis. Si on en soustrait ceux qui n'ont pas l'âge de la majorité, cela laisse 22 millions de détenteurs de permis de conduire au Canada. Mais cela n'a pas empêché M. Mayrand d'avancer que seulement 85 p. 100 des 18 millions d'électeurs admissibles détenaient un permis de conduire, soit 15 millions.

Il y a un écart entre les 15 millions avancés par M. Mayrand et les données empiriques de Transports Canada indiquant qu'il y a, au Canada, 22 millions de détenteurs de permis de conduire majeurs. Ce nombre est supérieur à celui des électeurs admissibles, soit 18 millions. M. Mayrand avançait que seuls 85 p. 100 avaient un permis de conduire et que ce n'était donc pas un outil universel. J'avance, quant à moi, que c'est plus qu'universel, vu que c'est supérieur au nombre d'électeurs. Je ne vois pas vraiment comment c'est possible, mais c'est un fait.

Dixièmement, Passeport Canada indique dans son rapport de 2012 que 70 p. 100 des Canadiens ont un passeport, une augmentation par rapport à 45 p. 100 en 2008. Pourquoi cette montée en flèche? Parce qu'en 2008, et je cite ce qu'on trouve sur le site web du département de la Sécurité intérieure des États-Unis :

L'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental a été conçue pour traiter les risques présentés par l'acceptation des déclarations de vive voix et les nombreux documents pouvant être peu sûrs qui étaient présentés à la frontière.

Le résultat de ce changement pour les Canadiens? Nous avons tous changé notre comportement et nous nous sommes procuré des passeports. Le bureau des passeports indique que c'est un chiffre qui va d'ailleurs continuer d'augmenter.

Onzièmement, on entendait dire que les étudiants étaient privés de droit de vote parce qu'ils n'avaient pas de pièces d'identité. Cela m'a fait rire, moi qui suis professeur d'université. Je surveille mes propres examens, comme nous sommes tenus de le faire, si bien que les professeurs n'auraient pas dû croire ces histoires. Tout collège ou université au pays exige que chaque étudiant fournisse une pièce d'identité avec photo pour écrire tout examen final pour tout cours. L'idée qu'on puisse se présenter à un examen, sans pièce d'identité avec photo, est ridicule.

Statistique Canada indique que 2 millions de personnes étudient dans des collèges et universités. Chacune d'entre elles se voit délivrer une pièce d'identité avec photo, qu'il faut présenter pour passer un examen.

Number 12: These are the databases I'm presenting to you to disprove that there are people without identity. Public Works, responsible for all federal government buildings in Canada, mandates photo ID to enter any government building, including — hang on — Elections Canada. To enter Elections Canada, I need photo ID, which I thought was interesting.

Number 13: The Parliament of Canada. I just had to present my photo ID to come here — they won't accept utility bills, by the way.

Number 14 is Aboriginal Affairs Canada: 800,000 Aboriginal identity cards have been issued, according to the department — necessary for any Aboriginal in Canada to obtain the numerous benefits that they are legitimately and completely entitled to, including HST rebates. You can't walk up and say, "Give me a repeat" without an identity card.

Number 15: Statistics Canada reports 2 million flights in 2012 on Air Canada and WestJet, each requiring photo ID. Everybody knows the miserable experience it is to fly today, and you have to present your photo ID multiple times.

Number 16: The Canadian Library Association reports on their website that 360 million visits were made in person to libraries — 164 million visits were to public libraries, 88 million to academic libraries, and 108 million to school libraries across Canada. We all know you need a library card to remove the material from the library.

Number 17 is getting at the argument that low-income Canadians are disenfranchised and are disproportionately vulnerable. I argue the exact opposite; I want to turn the upside. My research has shown that low-income people need more identification, not less, to access the myriad of government benefits in this country; they're very stringent and demanding.

Number 17: The Canadian Bus Association's submission to the federal-provincial Intercity Bus Service Task Force — and I believe the Senate did a very nice report on this as well — documented the intercity bus traveller — the 3 per cent of people who travel by bus — and stated bluntly that they're marginal, low-income Canadians. So then I went to the Greyhound website and found out that to buy a ticket and to board a Greyhound bus, you need photo identification. My goodness.

Douzièmement, voici les bases de données que je vous présente pour réfuter l'assertion qu'il existe des gens sans identité. Travaux publics, le ministère chargé de tous les bâtiments fédéraux au Canada, exige une pièce d'identité avec photo de toute personne qui souhaite entrer dans un édifice gouvernemental, y compris, tenez-vous bien, Élections Canada. J'ai donc besoin d'une pièce d'identité avec photo pour entrer dans le bâtiment d'Élections Canada, ce que j'ai trouvé intéressant.

Treizièmement, au Parlement du Canada, je viens juste de devoir présenter une pièce d'identité avec photo. Et on n'accepte pas de factures de services publics, soit dit en passant.

Quatorzièmement, prenons Affaires autochtones Canada. Le ministère a distribué 800 000 cartes d'identité autochtones, qui sont nécessaires pour tout Autochtone canadien qui souhaite se prévaloir des nombreuses prestations auxquelles il a légitimement et pleinement droit, y compris le remboursement de la TVH. On ne peut pas se pointer et dire : « Donnez-moi ça encore une fois », sans carte d'identité.

Quinzièmement, selon Statistique Canada, Air Canada et WestJet ont assuré, en 2012, 2 millions de vols, requérant chaque fois une pièce d'identité avec photo. Nous savons tous combien il est désagréable de voyager aujourd'hui et combien il est nécessaire de présenter une pièce d'identité avec photo à plusieurs reprises.

Seizièmement, l'Association canadienne des bibliothèques indique sur son site web que 360 millions de visites en personne ont été effectuées aux bibliothèques : 164 millions de visites à des bibliothèques publiques, 88 millions à des bibliothèques universitaires et 108 millions à des bibliothèques scolaires d'un bout à l'autre du Canada. Or, nous savons tous qu'il faut une carte de bibliothèque pour emprunter des documents d'une bibliothèque.

Dix-septièmement, abordons l'argument selon lequel les Canadiens à faible revenu sont privés de voter, étant vulnérables de façon disproportionnée. J'avance le contraire, en fait. Ma recherche montre que les personnes à faible revenu ont besoin de plus de pièces d'identité, pas moins, pour avoir accès à la panoplie de prestations gouvernementales offertes au pays. Les exigences sont très contraignantes.

Par ailleurs, l'Association canadienne de l'autobus, dans un mémoire présenté au groupe de travail provincial-fédéral sur les services d'autobus interurbain — je crois d'ailleurs que le Sénat a également publié un bon rapport sur la question —, dresse un portrait des 3 p. 100 de la population qui voyagent par autocar et indique sans ambages qu'il s'agit de Canadiens marginaux, à faible revenu. Mais qu'est-ce que j'ai constaté en allant sur le site web de Greyhound? Que pour acheter un billet et pour embarquer dans un autocar Greyhound, il faut une pièce d'identité avec photo. Vraiment!

Number 18: Canadian Bankers Association. To open an account, pursuant to the Bank Act passed by Parliamentarians you must present two pieces of primary identification — meaning birth certificate, passport, that sort of thing; not utility bills.

Number 19: I use this as a proxy or a representation of all provincial governments. I looked up Ontario Works, which is the Ministry of Community and Social Services, and these are the examples of the identity you must bring in to apply — not to obtain but to apply — for social assistance: your SIN card, your health card, your birth certificate, your bank account statement, your mortgage or rental agreement, your record of employment or most recent paystubs, a copy of your Child Tax Benefit if you have children, information about other money you're receiving such as a pension, and information about assets. That's vastly more onerous than anything in this elections bill.

So I concluded, after spending well over 250 research hours on the ever-expanding list of identification systems in Canada, first, that no one else has attempted to provide a comprehensive summary of the extant identification systems in Canada. My advice to this committee, and indeed to any parliamentary committee or any journalist interviewing any person making claims or allegations concerning any aspect of public policy, should be to adopt the sage advice of Cuba Gooding Jr. in that wonderful movie *Jerry Maguire* when he said, "Jerry, you're my friend, but show me the money."

I challenge Mr. Mayrand and Mr. Neufeld and the 400 professors to show you parliamentarians the money — the empirical evidence of substantial numbers of Canadians with zero identification. I argue before you today that this claim is a content-free, manufactured urban legend. Thank you.

The Chair: Thank you, professor, and we have members who have indicated an interest in asking questions. We'll begin with the deputy chair.

Senator Baker: Thank you to both witnesses. I would like to say a special welcome to the person known as the omniscient Dr. Lee. I was recently in a Political Science 101 class, giving a short address, and the professor there, after playing one of our debates — called the Baker-Lee Debates years ago — called you the "wise man of the East" in that he agreed with you on the subject and disagreed with me. I think he just picked the wrong debate, but anyway.

Dr. Lee, we heard evidence before this committee yesterday from one of the returning officers. The returning officers said something in response to a question posed to her involving the constitutionality of this bill in that if anyone's right to vote is removed, this will constitute a violation of section 3 of the

Dix-huitièmement, d'après l'Association des banquiers canadiens, pour ouvrir un compte, en vertu de la Loi sur les banques adoptée par les parlementaires, il faut présenter deux pièces d'identité de base, soit un certificat de naissance, un passeport ou une chose de ce genre — pas une facture de services publics.

Dix-neuvièmement, à titre d'exemple représentatif de tous les gouvernements provinciaux, j'ai fait des recherches sur Ontario au travail, le ministère des Services sociaux et communautaires. Voici les exemples de preuve d'identité qu'il faut fournir pour demander — je ne dis pas pour obtenir, mais seulement pour demander — de l'aide sociale : carte d'assurance sociale, carte d'assurance-maladie, certificat de naissance, relevé bancaire, contrat de location ou hypothèque, relevé d'emploi ou talons de chèque de paie les plus récents, un exemplaire de la prestation fiscale pour enfants, le cas échéant, des renseignements sur les sources de revenus, comme une pension de retraite, et des renseignements sur les actifs. C'est nettement plus lourd que toute exigence dans le projet de loi relatif aux élections.

Quelle est ma conclusion, après avoir consacré plus de 250 heures de recherche à la liste sans cesse croissante des systèmes d'identification au Canada? Tout d'abord, que personne d'autre n'avait tenté de fournir un résumé exhaustif des systèmes d'identification existant au Canada. Je recommande au comité — et d'ailleurs à tout comité parlementaire ou à tout journaliste interrogeant une personne qui fait des allégations sur un aspect quelconque de politique publique — de suivre le sage conseil donné par Cuba Gooding Jr. dans le merveilleux film *Jerry Maguire* : « Jerry, tu es mon ami, mais je demande à voir. »

Je mets au défi M. Mayrand, M. Neufeld et les 400 professeurs d'université de vous montrer — à vous, parlementaires — ce que vous demandez à voir : une preuve empirique d'un nombre substantiel de Canadiens n'ayant aucune pièce d'identité. L'argument que je vous présente aujourd'hui est que cette assertion est une légende urbaine montée de toutes pièces et exempte de tout fondement dans la réalité. Je vous remercie.

Le président : Merci, professeur. J'ai une liste de membres du comité qui ont indiqué vouloir poser des questions. Nous allons commencer par le vice-président du comité.

Le sénateur Baker : Merci à nos deux témoins. Je souhaite tout particulièrement la bienvenue à la personne que l'on surnomme « Lee l'omniscient ». J'ai récemment fait un bref exposé devant une classe de science politique 101. Après avoir montré un extrait vidéo de l'un de nos débats — qu'on appelait « les débats Baker-Lee », il y a des années —, le professeur du cours a parlé de vous comme du sage de l'Est, parce qu'il était d'accord avec vous sur la question et en désaccord avec moi. Il a sans doute choisi le mauvais débat, mais je n'insisterai pas plus.

Monsieur Lee, le comité a entendu hier le témoignage d'une directrice de scrutin. En réponse à une question qui lui avait été posée quant à la constitutionnalité du projet de loi, les directeurs de scrutin ont dit que priver quiconque de son droit de vote constituerait une contravention à l'article 3 de la Charte,

Charter, which will not be saved by section 1 of the Charter and the legislation would be struck down as being unconstitutional. That was the intent of the question: Could somebody lose their opportunity to vote even if they used due diligence?

She gave the example of an elderly couple — I believe she put it that way — where the woman of the household did not have any ID, would never receive mail and so on, and that person — Senator Plett is shaking his head, but I can show you the record where she said this — and that the lady of the household would not be able to vote unless vouching existed, under this bill, unless she had one piece of ID.

So you're saying that there is no Canadian today of voting age in this country with zero pieces of ID to show at the polling booth; is that correct?

Mr. Lee: Yes. And thank you for your very kind words, Senator Baker. I speak very highly of you wherever I go and in courses at Carleton, so I want to reciprocate.

What I didn't state in my opening statement, because I knew this was going to come up, is that I'm not suggesting that people do not walk into the polling booth with zero ID. I have gone to my doctor's office twice in the last three years and I forgot my OHIP card. In both instances, they said, "I'm sorry; you cannot see the doctor. You have to go back and get your card." I was told to go get the card and come back, and I did that.

I've forgotten my wallet at home and driven down the road without my driver's licence, completely accidentally and inadvertently. That does not mean I don't have ID; it means I forgot my ID at home.

I'm not suggesting there are zero people who forget their ID; there are zero people who have zero ID. That ID may be in the car or a glove compartment —

Senator Baker: What ID would that woman have?

Mr. Lee: As a senior?

Senator Baker: Yes, or as any individual would have.

Mr. Lee: I've already given the evidence of the 22 million Canadians with driver's licences across the country.

Senator Baker: Suppose she doesn't have a driver's licence.

Mr. Lee: The stats are showing the opposite, though. That's why I want to say.

nonobstant l'article 1, si bien que la loi serait invalidée comme allant à l'encontre de la Constitution. L'intention de la question était la suivante : une personne est-elle susceptible de perdre la chance de voter, même si elle fait preuve de diligence raisonnable?

Elle a donné l'exemple d'un couple âgé — pour reprendre ses termes, sauf erreur de ma part — où l'épouse n'avait pas de pièce d'identité, ne recevait jamais de courrier, et cetera — et je vois le sénateur Plett secouer la tête, mais je peux vous montrer la transcription prouvant que c'est bien ce qu'elle a avancé. Bref, l'épouse ne serait pas en mesure de voter, sauf si on autorisait la preuve d'identité par répondant aux termes du projet de loi, à moins qu'elle ait une pièce d'identité.

Vous affirmez, quant à vous, qu'il n'existe pas un Canadien aujourd'hui, en âge de voter, qui n'ait aucune pièce d'identité à montrer au bureau de scrutin. C'est bien cela?

M. Lee : Oui. Et je vous remercie de vos aimables remarques, sénateur Baker. Je parle toujours avec beaucoup de respect de vous partout où je vais et dans mes cours à Carleton, à titre de réciprocité.

Il y a une chose que j'ai omis de préciser dans mes observations préliminaires, parce que je savais que j'aurais l'occasion de l'indiquer : je n'avance pas qu'il n'y a jamais personne qui se présente au bureau de scrutin sans aucune pièce d'identité. Je me suis moi-même rendu chez le médecin deux fois en trois ans sans ma carte d'assurance-maladie de l'Ontario. Dans les deux cas, je me suis fait dire que, malheureusement, je ne pourrais pas voir le docteur, qu'il fallait que je rentre chez moi chercher ma carte avant de revenir. Et c'est ce que j'ai fait.

Il m'est aussi arrivé d'oublier mon portefeuille chez moi et de prendre la voiture sans permis de conduire, de façon purement accidentelle, sans m'en apercevoir. Cela ne veut pas dire que je n'ai pas de pièce d'identité, mais simplement que je l'ai oubliée à la maison.

Je ne suggère donc pas que jamais personne n'oublie sa pièce d'identité, mais qu'il n'y a personne sans aucune pièce d'identité. La pièce d'identité peut être dans la voiture ou dans une boîte à gants...

Le sénateur Baker : Quelle pièce d'identité aurait la femme dont il est question?

M. Lee : En tant que personne âgée?

Le sénateur Baker : Oui, ou en tant que particulier.

M. Lee : J'ai déjà montré qu'il y avait, au Canada, plus de 22 millions de détenteurs de permis de conduire.

Le sénateur Baker : Mettons qu'elle n'ait pas de permis de conduire.

M. Lee : Les statistiques montrent le contraire, par contre. Je tenais à le souligner.

There are 18 million eligible voters and there are 22 million Canadians who have drivers' licences who are 18 and older. There are 29 million automobiles, trucks and motorcycles, and most people carry their driver's licence, their ownership and insurance with them because it's required by yet another law.

Senator Baker: Your point is that the woman would have health care.

Mr. Lee: She would have health care because it's universal.

One final point: You're the lawyer, so I'm going to defer to you, but keep in mind that if you're going to invoke the Charter, there is a freedom of movement and association and that's going to call into question mandatory photo ID to board an airplane or to cross the border. I think it will be found that it's a reasonable restriction under the Charter, but I defer to you; you're the lawyer.

Senator Frum: I have a question for each of you. I'll start with Dr. Lee. At the end, it was quite a tour de force and a very persuasive presentation, and I agree with what you say. So I have two questions for you.

One is when you talk about this content-free urban legend about the ID-free Canadians, we have seen the position that you referred to by Elections Canada and the 400 professors, one of whom is with us today, who have this bias, that there is an ID problem in Canada. Where is that bias coming from? What is the motivation of Elections Canada to insist people don't have ID?

Mr. Lee: I thank you for that question. I was hoping it would come up.

I'm not suggesting that Mr. Mayrand is unprofessional or that he has acted in a deceitful fashion. I assure you I am not.

I am going to invoke your op-ed. I was hoping Senator Baker was going to ask the question because your op-ed hit a huge chord with me because I have been making this argument for years in my courses and not just about Elections Canada but about quasi-judicial bodies that don't have the same rigorous legal standards of due process and evidence. I'm not a big fan of quasi-judicial bodies, whether competition tribunal, human rights and so forth. I wanted to put that on the table.

To answer your question, I think the logic is that because in his compassion and his concern as an advocate to ensure that everyone gets to vote, there has been a rush to judgment. There is a real concern I have for anybody, whether you're doing audit work of any kind, or you are a public servant analyzing policy

Il y a 18 millions d'électeurs admissibles et 22 millions de Canadiens de plus de 18 ans détenteurs de permis de conduire. Il y a 29 millions d'automobiles, de camions et de motocyclettes, et la plupart des gens portent sur eux leur permis de conduire, leur certificat de propriété et d'assurance, parce que c'est requis par une autre loi.

Le sénateur Baker : Vous dites que cette femme aurait accès à des soins de santé.

M. Lee : Elle aurait accès aux soins de santé, parce que c'est universel.

Permettez-moi de soulever un dernier point. Vous êtes avocat, si bien que je vais m'en remettre à vous, mais n'oubliez pas que si on invoque la Charte, elle garantit la liberté de circulation et d'établissement, ainsi que la liberté d'association, ce qui va à l'encontre de l'obligation de fournir une pièce d'identité avec photo pour embarquer dans un avion ou franchir la frontière. Je crois qu'on estime alors que c'est une restriction raisonnable en vertu de la Charte, mais je m'en remets à vous, étant donné que vous êtes avocat.

La sénatrice Frum : J'ai une question pour chacun d'entre vous. Je vais commencer par M. Lee. Au bout du compte, c'était un exposé particulièrement convaincant, un véritable tour de force, et je suis d'accord avec vous. J'ai donc deux questions à vous poser.

Quand vous évoquez la légende urbaine exempte de tout fondement dans la réalité, c'est-à-dire les Canadiens dépourvus de toute pièce d'identité, vous vous en prenez à une position que nous avons entendu défendre par Élections Canada et 400 professeurs, l'un d'entre eux étant présent ici aujourd'hui. Tous ont présupposé qu'il existe un problème de pièce d'identité au Canada. D'où vient ce présupposé? Pour quelle raison Élections Canada insiste-t-il sur le fait qu'il y a des gens sans pièce d'identité?

M. Lee : Je vous remercie de la question. J'espérais qu'on me la poserait.

Je ne veux pas laisser entendre que M. Mayrand manque de professionnalisme ou qu'il agit pour induire les gens en erreur. Loin de moi cette idée.

Je vais évoquer votre lettre d'opinion. J'espérais que le sénateur Baker pose la question, parce que votre lettre d'opinion m'a particulièrement plu. En effet, il y a des années que j'avance cet argument dans mes cours et pas seulement à propos d'Élections Canada, mais aussi à propos de toutes les entités quasi judiciaires qui ne sont pas astreintes aux mêmes normes juridiques rigoureuses de diligence raisonnable et de preuve. Je suis loin d'être un inconditionnel des entités quasi judiciaires, qu'il s'agisse du Tribunal de la concurrence, de celui des droits de la personne ou d'autres. Je tenais à l'indiquer.

Pour répondre à votre question, la position de M. Mayrand s'inscrit dans la logique de sa compassion et de sa préoccupation en tant que défenseur du droit de chacun à voter, ce qui l'a amené à porter un jugement hâtif. Quand on effectue un travail de vérification quelconque ou qu'on est un fonctionnaire analysant

that you cannot become seduced by the mission of the organization. You still have to retain critical distance. You still have to be able to say, “Wait a minute. Does what I’m saying make sense”? I think the problem is when you mix advocacy with audit, which is an absolute no-no in banking. You can’t have people selling loans involved in auditing the banker making the loans, and I say that as a former banker. That’s why I’m so troubled by quasi-judicial bodies. You have people doing advocacy in the same organization that’s supposed to be doing the policing function, and there is an institutional conflict of interest. I think Mr. Mayrand and Mr. Neufeld, because they’re so committed to the mission of the organization — and I’m not suggesting malfeasance or that they’re acting badly — they believe so deeply in what they’re doing that they lost their critical judgment and distance.

In terms of the 400 professors, most professors — and Professor Massicotte is an exception — who go from high school to undergraduate to masters to PhD, they have no worldly experience. I can say that. I’m in the university. I’ll throw a statistic out. In North America, in business schools which are supposed to have all the people with business experience, the average for Canada and the United States is about one professor in three in business schools have actual business experience. Two out of three do not, and business schools are much more applied than other academic departments. It’s not that they’re bad; they just don’t have the worldly understanding and familiarity with things like identification systems, so I think that’s where they went wrong, and no one, as far as I can tell, in their testimony actually said: Let’s go look at identification systems in Canada. I’m hoping any of you will challenge Mr. Mayrand and Mr. Neufeld and say: Where is the evidence of people with zero identity in this country? I don’t think they have it. I think they based it on the 100,000 who vouched, and they made the leap in logic to say, “They vouched; therefore, they have no identification.” I don’t think that that’s evidence. I own a bicycle and I own an automobile. A does not preclude B.

Senator Frum: Professor Massicotte, I might be the first to address the issue of our past history, our tradition of consensus on election bills. I think that is a very debatable idea, and I can come back on second round.

I want to ask something else. You used a great story about the Library of Parliament being pleased with every election, the inference being, of course, that Elections Canada feels the same way.

une politique, il y a toujours un risque, selon moi, d’être séduit par la mission de l’organisation, de ne pas conserver son sens critique. Il faut quand même être en mesure de se dire : « Attendez un peu. Ce que je raconte est-il sensé? » Je pense que le problème naît de la confusion des fonctions de vérification et de défense des droits, confusion qui serait impensable dans le domaine des banques. Jamais on ne demanderait à des vendeurs de prêts de s’occuper de la vérification du banquier octroyant les prêts — je peux l’affirmer en tant qu’ancien banquier. C’est pourquoi je suis si troublé par les entités quasi judiciaires. Elles abritent, au sein d’un même organisme, des défenseurs de droits et des personnes censées faire respecter la loi, ce qui constitue un conflit d’intérêts institutionnel. Je pense que M. Mayrand et M. Neufeld, en raison de grand dévouement à la mission de l’organisation — et je ne suggère pas de malfeasance ni d’acte répréhensible —, croient si profondément en ce qu’ils font qu’ils ont perdu leur sens critique et leur esprit de recul.

Pour ce qui est des 400 professeurs, la plupart d’entre eux — le professeur Massicotte faisant exception à la règle — vont de l’école secondaire au premier cycle universitaire, puis de la maîtrise au doctorat, sans jamais acquérir d’expérience du monde. Je peux l’affirmer, vu que je travaille dans une université. Permettez-moi de mentionner une statistique. En Amérique du Nord, dans les écoles de commerce, qui sont censées réunir toutes les personnes ayant l’expérience des affaires, il y a en moyenne, au Canada et aux États-Unis, seulement un professeur sur trois qui possède une véritable expérience dans le domaine. Deux sur trois n’en ont pas, alors que les écoles de commerce sont beaucoup plus appliquées que d’autres facultés universitaires. Ces professeurs ne sont pas mauvais; ils n’ont simplement pas de compréhension du monde concret ni de connaissance de choses comme les systèmes d’identification. Selon moi, c’est pour cela qu’ils se sont fourvoyés. Par ailleurs, autant que je puisse en juger par les témoignages, aucun d’entre eux ne s’est avisé de se pencher effectivement sur les systèmes d’identification au Canada. J’espère que l’un ou l’autre d’entre vous pourra mettre MM. Mayrand et Neufeld sur la sellette en demandant : « Où est la preuve qu’il existe des gens sans pièce d’identité au pays? » Selon moi, elle n’existe pas. Je pense qu’ils s’appuient sur les 100 000 personnes ayant eu recours à un répondant et qu’ils ont court-circuité la logique, estimant que si ces gens avaient eu recours à un répondant, c’est parce qu’ils n’avaient pas de pièce d’identité. Je ne crois pas que ce soit une preuve. Je suis propriétaire et d’une bicyclette et d’une automobile. A n’empêche pas B.

La sénatrice Frum : Professeur Massicotte, je suis peut-être la première à aborder la question de notre histoire, de notre tradition de consensus sur les projets de loi relatifs aux élections. Il s’agit, selon moi, d’une idée pour le moins discutable, et je peux y revenir lors de la deuxième série de questions.

J’aurais une autre question à vous poser. Vous avez bien raconté comment la Bibliothèque du Parlement est satisfaite du résultat de toutes les élections, ce qui laisse entendre, évidemment, qu’Élections Canada est du même avis.

Given the respect that you have, and appropriately so, for the importance of Elections Canada maintaining an image of impartiality, non-partisanship, non-bias, that they have to appear in the public to be highly independent, and you spoke about the importance of consensus in Canada. Elections Canada as an agency of Parliament has been very vocal and has taken a strong advocacy role on Bill-C-23, and given your experience in terms of the appropriate role that an agency of Parliament should take on a bill like this, where is the line? One could argue they have taken a highly partisan position on this bill and perhaps gone outside the boundaries of what's appropriate. Can you comment on that?

Mr. Massicotte: When you are attacking an institution the way the government has attacked Elections Canada over the recent months, I'm not surprised that anybody will take offence from that and argue that this is not true. Servants of Parliament are human beings. If I had been accused by a senator of having done something I had not done, I certainly would have complained if I had been accused by that senator. With all due respect for Parliament, we have the right as human beings, as citizens of Canada and as professionals to answer these accusations, and if Elections Canada had been caught taking highly partisan stances, I would understand.

I know from my experience — and I will not identify — of some chief electoral officers who exceeded in other jurisdictions proper boundaries as I saw them personally. No one is immune to such deficiencies.

Frankly, you have understood that I feel a bit torn in the sense that it's Parliament against Elections Canada, and because of my personal history, I have had a sense of loyalty to both.

But in this case, regrettably, I'm not sure that the highest — les plus grands tares — are on the side of Elections Canada. What I see today is really unprecedented in Canadian history.

Senator Frum: I understand the distinction of a personal attack. People would be inclined to defend themselves if they are attacked personally. I'm not talking about that. I'm talking about a policy attack, posting on Elections Canada's website a critique of a bill that's in Parliament's right and obligation to put forward. Is that not in the realm of partisanship?

Mr. Massicotte: With all due respect, senator, I'm wondering where you have been for the last 10 years. It is quite common.

I'm trying to figure out the present situation. Someone is wondering what the Chief Electoral Officer has told Parliament, and is unable to find it on the organization's website? Are these people secretive? Are they ashamed of what they have taught? It seems to me clear that, yes, they have the right to express their point of view and, of course, Parliament has the right to ignore their point of view. No one denies that, but should they be

Vous accordez beaucoup de respect, à juste titre, à l'importance pour Élections Canada de projeter une image impartiale, non partisane et objective, de donner l'impression à la population d'être parfaitement indépendante, et vous avez souligné l'importance du consensus au Canada. Élections Canada est un organisme du Parlement qui n'a pas hésité à se faire entendre et à intervenir pour adopter une position ferme à l'égard du projet de loi C-23. Étant donné votre expérience à l'égard du rôle que doit jouer un organisme du Parlement relativement à un projet de loi de ce genre, où doit-on tirer la ligne? On pourrait faire valoir que l'organisme a adopté une position tout à fait partisane à l'égard du projet de loi, et peut-être même outrepassé les limites. Qu'en pensez-vous?

M. Massicotte : Lorsqu'on s'attaque à une institution comme le gouvernement l'a fait à l'égard d'Élections Canada ces derniers mois, je ne m'étonne pas que certains s'offusquent et fassent valoir que c'est faux. Les agents du Parlement sont des êtres humains. Si j'avais été accusé par un sénateur d'avoir fait quelque chose alors que ce n'est pas le cas, je m'en serais certainement plaint. Avec tout le respect que je dois au Parlement, en tant qu'êtres humains, citoyens du Canada et professionnels, nous avons le droit de nous défendre contre ces accusations; si Élections Canada avait adopté une approche tout à fait partisane, je comprendrais.

J'ai vu personnellement certains directeurs généraux des élections — que je ne nommerai pas —, dans d'autres administrations, aller trop loin. Personne n'est à l'abri de telles failles.

Vous aurez compris que je suis un peu déchiré par l'opposition entre le Parlement et Élections Canada, car, étant donné mon parcours personnel, j'éprouve un sentiment de loyauté à l'égard des deux institutions.

Cependant, et c'est malheureux, je ne suis pas convaincu que ce soit Élections Canada qui soit marqué des plus grandes tares. Ce que je vois aujourd'hui est vraiment sans précédent dans l'histoire canadienne.

La sénatrice Frum : Je comprends la nuance d'une attaque personnelle. Les gens ont tendance à se défendre lorsqu'ils sont attaqués. Cependant, ce n'est pas ce dont je parle. Je vous parle d'attaques politiques, d'une critique affichée sur le site web d'Élections Canada à l'égard d'un projet de loi que le Parlement a le droit et l'obligation de déposer. Cela ne relève-t-il pas de la partisanerie?

M. Massicotte : Avec tout le respect que je vous dois, madame la sénatrice, je me demande où vous avez été ces 10 dernières années. C'est plutôt courant.

J'essaie de comprendre la situation actuelle. Quelqu'un se demande ce que le directeur général des élections a dit au Parlement, mais il ne peut pas trouver cette information sur le site de l'organisation? Ces gens gardent-ils le secret? Ont-ils honte de ce qu'ils ont enseigné? Il me semble évident qu'ils ont tout à fait le droit d'exprimer leurs points de vue et, évidemment, le Parlement a le droit d'en faire fi. Personne ne le nie. Cependant, devraient-ils

silenced or should they hide themselves under the table because the government is not pleased with their behaviour? With great respect, I think that you're pushing the requirements of loyalty far too much.

Senator Frum: It's not loyalty.

Senator Moore: I want to thank the two witnesses for being here.

I have a couple of quick snappers here for Professor Lee. With regard to the various sources you mentioned to support your position today, under the Aboriginal Affairs item, you say there are 800,000 Aboriginal identity cards. Do they have an address on them?

Mr. Lee: I don't believe they do. They're certainly photo ID, the revised Aboriginal identity cards. The old cards were inadequate, apparently. I'm just quoting the government department, but they came up with a revamp that's tamper proof like the new driver's licences. There is photo ID, the name and photo, but not address.

Senator Moore: When was that survey done?

Mr. Lee: In 2012.

Senator Moore: Thank you. Maybe it might be helpful if I suggest to you that a number of Canadians hold a number of driver's licences: Motor vehicle, chauffeur and so on. That might explain the discrepancy in terms of the licences issued.

Mr. Lee: Seven million?

Senator Moore: I don't know. I know a number of people who hold two or three. That may help reduce the gap. Mr. Mayrand can answer for himself. I'm suggesting that's an obvious consideration that may not have gone into your numbers.

With regard to the passport, as you know, there is no address on that, and I was part of the group that worked on and was successful in getting the U.S. to go along with the Western Hemisphere Travel Initiative.

You mentioned that in your remarks in the other place dealing with this bill, but you must admit that the right to travel back and forth across the border is not a constitutional right, whereas, as Senator Baker mentioned, the right to vote is. I don't think it's an appropriate example to say that an ID — because that is a constitutional issue, the right to vote is, and passage across the border and so on is not a constitutional right.

Mr. Lee: Senator Moore, I was referring to freedom of association. Freedom of association means I can move around. That means I can get on a plane, but they make me produce photo ID four times before I board one plane.

Senator Moore: Most of us only have to produce one. Why do you get four?

se taire ou se cacher parce que le gouvernement était satisfait de leur comportement? Avec tout le respect que je vous dois, je pense que vous allez beaucoup trop loin en matière de loyauté.

La sénatrice Frum : Il ne s'agit pas de loyauté.

Le sénateur Moore : Je tiens à remercier les deux témoins de leur présence ici.

J'aurais quelques brèves questions pour le professeur Lee. Vous avez cité diverses sources pour étayer votre position aujourd'hui; en ce qui concerne les affaires autochtones, vous dites qu'on compte 800 000 cartes d'identité autochtone. Ces cartes comprennent-elles l'adresse du détenteur?

M. Lee : Je ne le crois pas. Les nouvelles cartes d'identité autochtone comprennent une photo. Apparemment, les anciennes cartes étaient inadéquates. Je ne fais que reprendre les propos du ministère : la nouvelle version est infalsifiable, comme les nouveaux permis de conduire. Il s'agit d'une pièce d'identité qui comprend le nom et une photographie, mais non l'adresse.

Le sénateur Moore : Quand le sondage a-t-il été effectué?

M. Lee : En 2012.

Le sénateur Moore : Merci. Il sera peut-être utile de préciser qu'un certain nombre de Canadiens ont plus d'un permis de conduire : un permis pour véhicule motorisé, un permis de chauffeur, et cetera. Voilà qui explique peut-être l'écart par rapport au nombre de permis émis.

M. Lee : Sept millions?

Le sénateur Moore : Je ne sais pas. Je connais des gens qui ont deux ou trois permis. Cela pourrait contribuer à expliquer l'écart. M. Mayrand peut s'expliquer lui-même. Ce que je dis, c'est que c'est un élément évident qui n'a peut-être pas été pris en considération dans vos données.

Quant aux passeports, comme vous le savez, ils ne comprennent pas l'adresse. J'ai fait partie du groupe qui a travaillé là-dessus et qui a réussi à convaincre les États-Unis de participer à l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental.

Vous en avez parlé dans vos remarques sur le projet de loi dans l'autre endroit, mais il vous faut bien l'admettre que le droit de traverser la frontière n'est pas issu de la Constitution, alors que, comme le sénateur Baker l'a fait remarquer, c'est le cas du droit de vote. Je ne crois pas que ce soit un bon exemple de dire qu'une pièce d'identité... parce que le droit de vote est constitutionnel, mais le droit de passage à la frontière ne l'est pas.

M. Lee : Sénateur Moore, je faisais référence à la liberté d'association, qui implique qu'on puisse se déplacer. Ainsi, je peux prendre l'avion, mais je dois présenter une pièce d'identité avec photo à quatre reprises avant de pouvoir le faire.

Le sénateur Moore : La plupart d'entre nous n'ont à le faire qu'une seule fois. Pourquoi quatre?

Mr. Lee: Upstairs to check in; second, to check in the luggage; third, to go through security; fourth, at the gate. I came back three days ago.

Senator Moore: Professor Massicotte, in the closing of your remarks, you said you would like to see the bill withdrawn, but if not, certain sections amended. Could you speak to that please, which sections and what would you like to see done?

Mr. Massicotte: It would be difficult to list all the sections that I find objectionable.

There is one thing that I liked in this bill. It was the idea that there would be one more polling date reserved for advance polling. I think this is in the right direction, because in the research I conducted I came to realize that more and more Canadians are taking advantage of advanced polling, and the number of people who do that is impressive. It contributes to increase the workload of polling officers and, therefore, I think it's a great idea.

I tend to go on the side of openness and accessibility as far as possible. I'll tell you why. It is because the greatest problem that our electoral system is facing, in my view, is the decrease of turnout. In the good old days of Mr. Diefenbaker and Mr. Pearson, at times 82 per cent of Canadians were voting, and 75 per cent used to be the benchmark for most of the years until 1988, inclusive. Since then, as you know, the percentage of Canadians going to the polls has been decreasing.

I've heard, by the way, all kinds of explanations, sometimes not quite interesting, given by analysts and politicians, but the best explanation is that younger people are turning off. I think this is cause for concern.

Elections Canada, for the few years I was there, seemed to me quite concerned with these trends and quite willing to do what they could in order to facilitate the act of voting. Now, the issue is: Have Canadians gone too far? Have we — I say the state — been too open in adopting requirements?

My approach is this: If you have evidence that big fraud has been committed, I'm not going to argue about being very strict on demands of identification. I'll give you an example. In Quebec, until the 1980s, the practice was as everywhere else in Canada. It was simply to ask people, "Are you so-and-so?" You trusted the people. It was called the honour system.

In 1994 and later in 1998, we had two provincial elections in specific districts. That was Bertrand after 1994 and Anjou after 1998. You had unmistakable evidence in both cases that people took advantage of the openness of the law to defraud. The reaction of legislators in Quebec was appropriate. They reacted by requiring ID cards, which I understand they do not require,

M. Lee : Premièrement, à l'étage, pour s'enregistrer; deuxièmement, pour enregistrer ses bagages; troisièmement, pour passer à la sécurité; et quatrièmement, à la porte. Je suis revenu il y a trois jours.

Le sénateur Moore : Professeur Massicotte, à la fin de votre exposé, vous avez dit que vous aimeriez que le projet de loi soit retiré, du moins que certaines dispositions soient modifiées. De quelles dispositions s'agirait-il, et que voudriez-vous qu'on modifie?

M. Massicotte : Il me serait ardu d'énumérer toutes les dispositions que je trouve contestables.

J'aimais une chose de ce projet de loi, et c'est l'idée qu'on ajoute un jour de vote par anticipation. Je crois qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction, parce qu'au fil de mes recherches, j'ai constaté que les Canadiens sont de plus en plus nombreux à voter par anticipation, et ils sont un nombre impressionnant à le faire. Cela contribue à accroître la charge de travail des membres du personnel de scrutin. Par conséquent, je pense que c'est une bonne idée.

J'ai tendance à préférer la plus grande ouverture et accessibilité possible. Pourquoi? Parce que selon moi, le principal problème auquel est confronté notre système électoral, c'est la diminution de la participation au scrutin. Dans le bon vieux temps de M. Diefenbaker et de M. Pearson, il arrivait que 82 p. 100 des Canadiens votent, et le point de référence était de 75 p. 100 la plupart des années, jusqu'en 1988, inclusivement. Depuis, comme vous le savez, le pourcentage de Canadiens exerçant leur droit de vote diminue.

En passant, j'ai entendu les analystes et les politiciens donner toutes sortes d'explications, pas toujours très intéressantes, mais la meilleure, c'est le désintérêt des jeunes. Selon moi, c'est préoccupant.

Élections Canada, pendant les quelques années où j'y ai travaillé, semblait s'inquiéter de ces tendances et vouloir faire ce qu'il pouvait pour faciliter l'exercice du droit de vote. Maintenant, la question qui se pose, c'est : est-ce que les Canadiens sont allés trop loin? Est-ce que nous — l'État — avons été trop ouverts dans l'adoption d'exigences?

Voici l'approche que je privilégie : si vous pouvez prouver une fraude massive, je ne vais pas m'objecter à ce qu'on applique strictement les exigences en matière d'identification. Permettez-moi de vous donner un exemple. Au Québec, jusque dans les années 1980, les usages étaient les mêmes que partout ailleurs au Canada. On ne faisait que demander aux gens : « Êtes-vous un tel? » On faisait confiance aux gens. C'est ce qu'on appelait le principe d'intégrité.

En 1994, et plus tard, en 1998, deux élections provinciales se sont tenues dans des circonscriptions : Bertrand, après 1994, et Anjou, après 1998. Dans les deux cas, on détenait des preuves indubitables que des gens avaient profité de l'ouverture de la loi pour commettre de la fraude. La réaction des législateurs au Québec a été appropriée. Ils ont exigé des pièces d'identité, ce

which, by the way, is the issue as far as I understand it. The issue is not whether we require ID cards. My understanding is that has been settled for a long time. The issue is whether the address should be indicated on the ID card, and not all ID cards indicate this one. That's the issue as I see it.

Senator Moore: Those two examples were provincial elections.

Mr. Massicotte: Provincial elections. Even after these instances of fraud — in this case you are experienced politicians, and you know that following an election there are always allegations from the other side, especially if you lost: The other side cheated, and it's always "massively" cheated. I could have hundreds of stories on this, but at some point, as a professor, I tend to take as solid evidence the judicial evidence. When something has been proven in court, well, leave aside the good ideas of openness. I agree to have restrictions. Obviously, people have taken advantage of the openness of the legislation.

In this case, how many elections have been declared void federally over the last years? I counted them, and there are very few of them. The last one was in Etobicoke. It was first voided, and I understand that the Supreme Court of Canada decided in the other direction.

Is there solid evidence of massive fraud? I don't see it, and for that reason, I would tend to recommend that the present legislation be maintained.

Senator McIntyre: Dr. Lee, I draw attention to No. 14 of your opening statement:

Aboriginal Affairs Canada: 800,000 Aboriginal identity cards necessary to obtain benefits such as HST rebates.

My question is a follow-up to Senator Moore's question regarding Aboriginals.

That tells me that you have done your homework as far as vouching involving Aboriginals is concerned. As you know, as far as First Nations are concerned, some bands hold elections in accordance with the electoral provisions of the Indian Act. Other bands use custom election codes.

Recently, I was reading an article in which national Chief Executive Officer Peter Dinsdale said:

. . . residency vouching is better than no vouching at all, since it would mean, for example, that an Aboriginal with a status Indian card, which doesn't list an address, could present an ID and then sign an oath.

qu'on n'exige pas, si je comprends bien, et c'est ce qui semble être le problème. La question n'est pas de savoir si on exige des cartes d'identité. Je crois que la question a été réglée il y a déjà longtemps. Il s'agit plutôt de savoir si l'adresse devrait figurer sur la carte d'identité, puisque ce n'est pas le cas de toutes les cartes. Voilà, selon moi, en quoi consiste le problème.

Le sénateur Moore : Ces deux exemples sont tirés des élections provinciales.

M. Massicotte : Oui. Même après ces cas de fraude... Vous êtes des politiciens chevronnés; vous savez qu'après une élection, l'adversaire soulève toujours des allégations, surtout s'il a perdu : l'adversaire a triché, et toujours « massivement ». J'aurais des centaines d'histoires de ce genre, mais en tant que professeur, je m'en tiens aux preuves judiciaires solides. Si les allégations sont prouvées en cour, dans ce cas, mettons de côté les belles idées d'ouverture. Je conviens d'imposer des restrictions, puisque de toute évidence, des gens ont profité de l'ouverture prévue par la loi.

En l'espèce, combien d'élections fédérales ont été déclarées nulles ces dernières années? Je les ai comptées : il y en a très peu. La dernière fois, c'était à Etobicoke. Le résultat a d'abord été annulé, puis je pense que la Cour suprême du Canada a infirmé cette décision.

A-t-on des preuves solides de fraudes massives? Je n'en vois pas, et c'est pourquoi je penche pour le maintien de la loi actuelle.

Le sénateur McIntyre : Monsieur Lee, j'aimerais revenir sur le point n° 14, dans votre exposé :

Affaires autochtones Canada : 800 000 cartes d'identité autochtone nécessaires pour obtenir des avantages comme le remboursement de TVH.

Ma question donne suite à celle du sénateur Moore concernant les Autochtones.

Je vois que vous avez fait vos recherches en ce qui concerne le vote par voie de répondant chez les Autochtones. Comme vous le savez, dans le cas des Premières Nations, certaines bandes tiennent des élections en conformité avec les dispositions électorales de la Loi sur les Indiens, tandis que d'autres ont recours à un code électoral coutumier.

J'ai récemment lu un article dans lequel le directeur général national, Peter Dinsdale, disait :

L'attestation de résidence par voie de répondant vaut mieux que l'élimination complète du vote par voie de répondant puisqu'ainsi, un Autochtone doté, par exemple, d'une carte de statut d'Indien où ne figure pas l'adresse, pourrait présenter une pièce d'identité puis signer un serment.

My question to you is this: How often is vouching used with Aboriginals? For example, for Aboriginals, is vouching used when elections are held in accordance with the electoral provisions of the Indian Act and under custom elections codes?

Mr. Lee: I don't know. I didn't look. What I was looking for was the presence of identification systems across multiple groups of Canadians, not just wealthy people but marginal people who take buses, and the bus association said they are low income or marginal people. I wanted to look at Aboriginals and students, because there were claims made that these groups simply lack identification.

I was at the bank years ago, and we had the national Aboriginal association at the time as a customer of mine, and I remember it vividly. I mean, banks have always been focused on identification. You have never been able to walk into a bank and say, "Give me my money, and by the way, I don't have any ID with me."

This long predates the computer world or digitization and online banking. Banks have always been concerned about identification. It has only been in the last 10 years or so that we've become more and more increasingly concerned with identification. I mean, borders because of 9/11. Universities only started demanding photo ID to write exams about 10 or 15 years ago.

In a modern, sophisticated society it has become more important that there is a standardized system of identification. Of course, all kinds of organizations have risen to the challenge and produced them, including the Aboriginal identity card to which you referred.

[Translation]

Senator Rivest: I am going to refer to a discussion you had with Senator Frum.

Elections Canada falls under Parliament. One cannot blame, for example, the Auditor General of Canada for publishing on their website criticisms of the government and say it is disloyal. That is part of the very nature of their institution. Mr. Massicotte, thank you for reminding us, in your opening statement, of the fundamental fact that the Chief Electoral Officer and Elections Canada are not here to serve the government party but rather all parties. Simply having a parliamentary majority does not grant any specific privileges or rights with respect to the Chief Electoral Officer.

In Quebec, the practice concerning amendments to election law is for political parties to meet periodically with the chief electoral officer of Quebec to agree on amendments. Many people have criticized the government for proceeding unilaterally. Mr. Massicotte, you reminded us that this was also done in the

Ma question est la suivante : dans quelle mesure les Autochtones ont-ils recours au vote par voie de répondant? Par exemple, s'en sert-on lorsque des élections sont tenues conformément aux dispositions électorales de la Loi sur les Indiens et en vertu de codes électoraux coutumiers?

M. Lee : Je ne sais pas. Je ne me suis pas renseigné à ce sujet. Ce que je voulais vérifier, c'est l'existence de systèmes d'identification pour de nombreux groupes de Canadiens — pas seulement pour les gens riches, mais aussi pour les gens marginalisés qui prennent l'autobus et qui, selon l'Association de l'autobus, sont des gens à faible revenu. Je voulais étudier la situation des Autochtones et des étudiants, parce qu'on a allégué que ces groupes n'avaient tout simplement pas les pièces d'identité requises.

Je travaillais dans une banque il y a des années, et l'Association autochtone nationale à l'époque était l'un de mes clients. Je m'en souviens très bien. Les banques ont toujours insisté sur l'identification. On n'a jamais pu entrer dans une banque et dire : « Je n'ai pas de pièce d'identité, mais donnez-moi mon argent. »

C'était bien avant l'ère informatique ou numérique et les transactions bancaires en ligne. Les banques ont toujours porté une attention particulière à l'identification. Ce n'est que ces 10 dernières années que nous avons commencé à nous intéresser davantage à l'identification. Bon, aux frontières en raison des attaques du 11 septembre. Les universités n'ont commencé à demander des pièces d'identité avec photo pour subir des examens qu'il y a 10 ou 15 ans.

Dans une société moderne et avancée, il est devenu de plus en plus important d'établir un système normalisé d'identification. Évidemment, toutes sortes d'organisations ont relevé le défi et ils ont produit des pièces d'identité, notamment la carte d'identité autochtone dont vous parliez.

[Français]

Le sénateur Rivest : J'aimerais me référer à la discussion que vous avez eue avec la sénatrice Frum.

Élections Canada relève du Parlement. On ne peut pas reprocher par exemple au vérificateur général du Canada de publier, sur son site web, des critiques sur l'administration gouvernementale et en faire un acte de déloyauté. C'est dans la nature même de l'institution. Je vous remercie, monsieur Massicotte, d'avoir rappelé fondamentalement, dans votre présentation, que le directeur général des élections et Elections Canada ne sont pas au service du parti gouvernemental, mais au service de l'ensemble des partis. Le fait d'avoir une majorité parlementaire ne confère aucun privilège ou droit particulier à l'égard du directeur général des élections.

Il y a une pratique au Québec sur les amendements à la Loi électorale selon laquelle les partis politiques se réunissent périodiquement avec le directeur général des élections pour convenir d'amendements. Beaucoup de gens ont reproché au gouvernement d'avoir procédé d'une façon unilatérale. Vous avez

past, under Prime Minister Bennett, and under Prime Minister Chrétien. Even in Quebec, René Lévesque's law concerning the financing of political parties was brought in unilaterally. Also, a law that was just as fundamental to the electoral system, the law concerning public consultation, was also done unilaterally; this is the law on which referenda are based. But there is nonetheless a practice that has become established. Ms. Marois, for example, amended the law concerning the financing of political parties, and in that case, there was a consensus and a study.

You reminded us of a very important point; customary practice within the Canadian government. In the other Canadian provinces, when an electoral law or the status of the chief electoral officer is amended, are there generally consultations with the other parties before the bill is tabled? Or is that practice obsolete and does current practice reflect what the Canadian government is currently doing?

Mr. Massicotte: Unfortunately, Senator Rivest, you will not be able to call me "the all-knowing professor", because I am not able to answer your question about the other Canadian provinces, or even about other countries in the world, because we did not study them. Frankly, an international comparative study concerning the process of reforming electoral law would be a very interesting subject to research.

I did this in the case of Elections Canada because the Chief Electoral Officer had asked me to look at the source of all of the major changes made to electoral law since the 1920s. To do so, I had to look at parliamentary committees, and that was where I was able to observe this differing approach that existed before and after Mr. Bennett, and to notice that there was this constant consultation.

You mentioned the Quebec law concerning the financing of political parties and also the law concerning public consultation, and I can see that you have an excellent memory, because I have sometimes had to argue with eminent scholars and to insist on the fact that the law concerning public consultation was not the result of a consensus, and that it was passed despite objections from the Liberal Party of Quebec during second reading. You might remember the relationship that existed between Mr. Lavoie and Mr. Burns at that time.

So the law concerning the financing of political parties is a perfect example of the collective mistakes that were made in 1978. I am speaking about this subject passionately because, over the years, I have studied that law, assuming that politicians respected it.

Over the years, we have heard more and more comments suggesting that an entire parallel system was being established. Currently, the public has had that impression for around two or three years; this law was a huge mistake. Opposition may not have

rappelé, monsieur Massicotte, que cela c'est fait également dans le passé, sous l'administration du premier ministre Bennett, et sous celle du premier ministre Chrétien. Même au Québec, la Loi sur le financement des partis politiques de René Lévesque a été faite unilatéralement. De même, une loi aussi fondamentale, en termes électoraux, que la Loi sur la consultation populaire, a été faite, elle aussi, de façon unilatérale; c'est une loi sur laquelle se fondent les exercices référendaires. Mais il y a quand même une pratique qui s'est installée. Madame Marois a, par exemple, modifié la Loi sur le financement des partis politiques, et dans ce cas, il y a eu un consensus et une étude.

Vous avez rappelé, et c'était très intéressant, la pratique d'usage au sein du gouvernement canadien. Est-ce que, dans les autres provinces du Canada, d'une façon générale et sommaire, lorsqu'on amende la Loi électorale ou le statut du directeur des élections, en ce qui concerne les diverses modalités qui entourent le projet de loi, on procède par consultations avec les autres partis avant de déposer le projet de loi? Ou est-ce que la pratique est discontinuée et analogue à celle que suit le gouvernement canadien?

M. Massicotte : Malheureusement, sénateur Rivest, on ne pourra pas m'appeler l'« omniscient professeur », parce que je ne suis pas en mesure de répondre à votre question relativement aux autres provinces canadiennes, ni même aux autres pays du monde, parce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'études. Très franchement, l'étude comparative, d'un point de vue international, des processus de réforme de la Loi électorale demeure un très beau sujet de recherche.

Je l'ai fait dans le cas d'Élections Canada parce que le directeur des élections m'avait demandé de retracer la source de tous les changements importants qui avaient été apportés à la Loi électorale depuis les années 1920. À cette occasion, cela m'a obligé à me rapporter aux comités parlementaires, et c'est là que j'ai pu constater cette différence d'approche d'avant et après M. Bennett, et que j'ai relevé cette constance de consultation.

Vous avez cité la Loi sur le financement des partis politiques et la Loi sur la consultation populaire, et je constate que vous avez une excellente mémoire, parce que j'ai dû m'obstiner avec d'éminents éditorialistes pour leur rappeler que la Loi sur la consultation populaire n'était pas du tout le fruit d'un consensus, et qu'elle avait été adoptée moyennant l'objection, l'opposition du Parti libéral du Québec lors de la deuxième lecture. Vous vous souvenez peut-être des relations entre M. Lavoie et M. Burns à cette époque.

Donc, la Loi du financement des partis politiques est un parfait exemple d'erreurs collectives qui ont été commises en 1978. J'en parle avec une certaine passion parce que, pendant des années, j'ai examiné le fonctionnement de cette loi, tenant pour acquis que les politiques l'avaient respectée.

On a entendu de plus en plus, au fil des années, des remarques selon lesquelles il y avait tout un système parallèle qui s'était établi. À l'heure actuelle, cette perception s'est étendue au grand public depuis deux ou trois ans; cette loi a été une erreur

been expressed, but it was tacitly felt; it was ignored because of the context at that time. It would have been better, at that time, to study the premises underlying that virtuous law, more calmly, to find out if it was possible to finance political parties simply through the contributions of supposedly impartial individuals. As you know, over the years, it became clear that everything was being twisted and that the reports absolutely did not reflect what was really happening.

Indeed, I think that when it comes to questions of electoral reform, there are always people who have an idea, think that this is the way the world should work, and they charge ahead in that direction. On the other hand, others will say that before taking action, we need to study the empirical data to see if the assertions being made are based on something real, on scientific research, or on court decisions. Personally, I think that approach could take a bit more time if one decides to take all of those things into consideration, but it can also lead to better results.

[English]

The Chair: I'm going to ask witnesses especially to tighten up their responses. I've been giving more latitude today because our second panel won't be here, but at the same time we have other business. Unless I hear serious objections, I will extend the time for another 10 or 15 minutes so we can get all senators on with questions. I hope you will respect that request.

Senator Plett: If I could, chair, I would like to correct the record, and Senator Baker was fully expecting me to raise the issue.

I think Ms. Giesbrecht, in her comments, and we can check the record, was talking about people who didn't have an address on their identification, not people without an address. When I asked her about it, she agreed it was ladies for whom everything came to the man's address. Of course the women had ID without the address on it.

As we all know, one of the amendments has dealt with that particular issue, so I don't think that is an issue anymore.

The other thing I would like to correct, Senator Moore talked about a driver's licence. He knows people with two, three or four driver's licences. If he knows those people he should turn them in because I believe it's illegal to own more than one. My driver's licence allows me to be a chauffeur, allows me to drive a bus, an ambulance and a fifth-wheel truck with air brakes. It is one licence that allows you to do a whole lot of things. It's the class on the licence that makes the difference, not the number of licences. In any event, maybe his province has some special issues, but mine does not.

monstrueuse qui a été adoptée. L'opposition n'était pas manifeste, mais on la sentait très sourdement; elle a été ignorée à cause du contexte de l'époque. Il aurait été souhaitable que l'on examine, à cette époque, de façon calme, les postulats qui sous-tendaient cette loi vertueuse, à savoir qu'il était possible de financer les partis politiques simplement au moyen des contributions d'individus supposément désintéressés. Comme vous le savez, on s'est aperçu, au fil des années, que tout était tourné et que les rapports ne reflétaient absolument pas la réalité.

Donc, effectivement, je pense que, pour ce qui est des questions de réforme électorale, il y a toujours des gens qui se disent qu'ils ont une idée, que c'est ainsi que le monde doit fonctionner et qui fonce dans cette direction. D'autres se diront plutôt qu'avant d'agir, ils vont examiner les données empiriques pour s'interroger si ce qu'ils affirment est fondé sur quelque chose de réel, des recherches scientifiques, des décisions de tribunaux. Personnellement, je pense que cette approche peut prendre un peu plus de temps si on décide de tenir compte de toute cette contribution, mais cela me paraît donner de meilleurs résultats.

[Traduction]

Le président : Je demanderais, aux témoins surtout, de bien vouloir répondre de façon plus concise. J'ai fait preuve d'une plus grande latitude aujourd'hui parce que notre deuxième groupe de témoins ne comparaitra pas, mais nous avons tout de même un autre point à l'ordre du jour. À moins qu'on ne s'y oppose vivement, je donnerai 10 ou 15 minutes de plus pour que tous les sénateurs puissent poser leurs questions. J'espère que vous accéderez à cette demande.

Le sénateur Plett : Monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais corriger les faits. Le sénateur Baker savait que j'allais soulever ce point.

Je pense que Mme Giesbrecht, dans ses remarques — et on pourra vérifier le compte rendu — parlait des gens qui n'ont pas de pièce d'identité sur laquelle figure leur adresse, et non pas des gens sans adresse. Lorsque je lui en ai parlé, elle a convenu qu'il s'agissait de dames pour lesquelles tout est au nom de leur époux. Évidemment, ces femmes avaient des pièces d'identité, mais sans adresse.

Comme nous le savons tous, l'une des modifications portait sur cette question, et je ne crois plus qu'il s'agisse d'un problème.

J'aimerais apporter une autre correction. Le sénateur Moore a parlé du permis de conduire. Il connaît des gens qui en ont deux, trois ou même quatre. Dans ce cas, il devrait les dénoncer, parce que je pense qu'il est illégal d'en avoir plus d'un. Mon permis de conduire me permet d'être chauffeur, de conduire un autobus, une ambulance et un tracteur routier avec système de freinage pneumatique. Il s'agit d'un permis qui vous permet plusieurs choses. C'est la catégorie sur le permis qui compte, et non pas le nombre de permis. Enfin, sa province délivre peut-être des permis spéciaux, mais pas la mienne.

Professor Massicotte, in your comments, and you just referred to again, Prime Minister Bennett and his rushing legislation through. You kind of at least intimated, I think, that maybe this was being rushed through.

This has been of course studied in Parliament extensively at their committee. They are still studying it. It still hasn't gone anywhere. We are doing a pre-study right now; this is not a final study. This is a pre-study, and the chair said we had eight meetings on this pre-study.

We suggested a number of amendments, and of course the minister has accepted some of them. This will now be studied more in Parliament before it goes to their third reading. At some point it will come back to the Senate for first and second reading before it comes back to this committee again for multiple meetings. After those multiple meetings I'm hoping, of course, that it will go to third reading and pass.

I would suggest, and I would like to hear your comment on this, that this is not exactly a one-week, ram this thing through, as you suggested Prime Minister Bennett had done. Could you comment on not whether you support it: 90 per cent of Canadians support this, so you are in the 10 per cent that does not, according to EKOS? Could you comment on whether or not you believe we have ramrodded this thing through or whether we have taken some proper precautions here?

Mr. Massicotte: Senator, we will easily agree on one thing. I did not suggest that Mr. Bennett rammed through the thing. I said that he had; it was factual. To stay on the factual, I think what has been done over recent years is certainly not as bad as what Prime Minister Bennett did in the 1930s.

Senator Plett: Thank you, at least, for giving us maybe a D on this as opposed to an F.

Professor Lee, thank you very much for your support of this legislation. Again, just in reference to what Senator Baker asked, I would at least like to, again, for my own purposes, ask the question, even though I do know the answer.

With the part of vouching, with the part of identification and so on and so forth, all of the senior citizens mentioned by the returning officer probably get Old Age Pension cheques. Probably, they need some identification to collect that Old Age Pension cheque.

Mr. Lee: I went to Service Canada. Maybe I didn't put it in there; I will send around an amended document. I have an enormous amount of background documentation backing up this document.

Professeur Massicotte, dans vos propos — et vous venez d'y faire à nouveau référence — vous avez parlé du premier ministre Bennett et du fait qu'il avait fait adopter à la hâte une mesure législative. Vous avez en quelque sorte laissé entendre, je pense, que c'était peut-être ce qu'on faisait ici.

Cette question a évidemment été étudiée en profondeur en comité au Parlement. L'étude est d'ailleurs toujours en cours. Je crois qu'elle ne va nulle part. Nous réalisons actuellement une étude préliminaire; il ne s'agit pas d'une étude finale. Il s'agit d'une étude préliminaire, et le président a indiqué que nous allions tenir huit séances à cette fin.

Nous avons proposé un certain nombre d'amendements et, bien entendu, le ministre en a accepté certains. Cette question sera étudiée plus en profondeur au Parlement avant l'étape de la troisième lecture. À un moment donné, le projet de loi sera renvoyé au Sénat pour la première et la deuxième lectures avant de retourner encore une fois à notre comité pour d'autres séances. J'espère, bien sûr, qu'après ces séances du comité le projet de loi sera lu une troisième fois et adopté.

Je dirais, et vous pourrez me dire ce que vous en pensez, qu'il ne s'agit pas exactement d'un examen à la hâte en une semaine, comme ce que le premier ministre Bennett aurait fait, d'après ce que vous avez laissé entendre. Pourriez-vous ne pas nous dire si vous appuyez le projet de loi? Selon EKOS, 90 p. 100 des Canadiens appuient cette démarche; vous seriez donc parmi les 10 p. 100 qui ne l'appuient pas. Pourriez-vous nous dire plutôt si vous croyez que nous allons trop vite ou si nous avons pris de bonnes mesures de précaution?

M. Massicotte : Sénateur, nous nous entendons sur une chose. Je n'ai pas laissé entendre que M. Bennett avait agi à la hâte. J'ai dit que c'était le cas; c'était un fait. Pour rester dans les faits, je crois que ce que nous avons fait ces dernières années n'est certainement pas aussi reprochable que ce que le premier ministre Bennett a fait dans les années 1930.

Le sénateur Plett : Je vous remercie à tout le moins de nous donner un D plutôt qu'un F.

Professeur Lee, je vous remercie beaucoup de votre soutien à l'égard du projet de loi. Encore une fois, pour revenir à ce que le sénateur Baker a dit, j'aimerais à tout le moins, encore une fois, pour ma tranquillité d'esprit, poser la question, même si je connais déjà la réponse.

Pour ce qui est du vote par voix de répondant, de l'attestation de l'identité, et cetera, les personnes âgées mentionnées par la directrice de scrutin obtiennent probablement des chèques de pension de vieillesse. Elles ont probablement besoin d'une pièce d'identité pour toucher leurs chèques de pension de vieillesse.

M. Lee : Je suis allé à Service Canada. Peut-être que je ne l'ai pas indiqué; je vais faire circuler un document modifié. J'ai beaucoup de renseignements de base pour étayer ce document.

I did go to Service Ontario and to Service Canada. Service Canada does provide a list of the identification required to apply for Unemployment Insurance, old age pensions, CPP, GIS. It is more demanding than this; understandably so. That was my larger point. I didn't embed it in my comments here, but I did say this before the House of Commons committee when I testified there.

It is really extraordinarily naive to believe that any person can apply to any level of government in this country, walk in and say, "I want benefits from this government agency. I have no ID. I'm not going to tell you who I am. Now, please give me welfare, social assistance, social housing, old age pension, CPP." You just can't do it. Government agencies don't work like that. No organization today disperses benefits of any kind without you providing substantial identification.

Senator Plett: It's amazing, when you want some money, how you can come up with ID.

Mr. Lee: In fact, you have to come up with the ID if you want to get the benefits; absolutely so.

Senator Moore: I want to know, in view of Senator Lee's driving talents —

Senator Plett: My name is actually Senator Plett.

Senator Moore: Sorry, Senator Plett.

Senator Plett: With the support that Professor Lee gave us, we might nominate him to the Senate.

Senator Moore: He's working toward it; I can see that.

I'm concerned about this. If I'm wrong, I regret it, but I'd like to know: In the Transport Canada figures, would Senator Plett be listed for each of the licences that he carries, or is he only down once for all of them?

Mr. Lee: That's an excellent question. It's an actual Excel spreadsheet. I'm going to forward it to the committee clerk to circulate to all of you. It's broken down by province. I cannot answer your question because I didn't drill down into the databases. I was trying to identify databases and the numbers of people in the databases, not how they got there or how they did the counting or the methodology.

Senator Moore: I find that quite a wide spread. That why I was trying to figure that out. It just doesn't make sense to me to have that kind of a spread.

Mr. Lee: Either way, it does correspond in another. I didn't mention this. I looked up the StatsCan 2011 census because I wanted to know how many people were above the age of 18, and the Transport Canada number corroborates. We're mixing up apples and oranges a bit because StatsCan is measuring all people in the country, whether or not they are Canadian citizens eligible

Je suis allé à Service Ontario et à Service Canada. Service Canada fournit une liste des pièces d'identité requises pour faire une demande d'assurance-emploi, de pensions de vieillesse, de prestations du Régime de pensions du Canada et de Supplément de revenu garanti. C'est beaucoup plus exigeant, et on le comprend. Voilà l'argument que je tenais à faire valoir. Je ne l'ai pas indiqué dans mes commentaires, mais je l'ai dit au comité de la Chambre des communes lorsque j'y ai témoigné.

Il est extraordinairement naïf de croire que toute personne puisse faire une demande à quelque ordre de gouvernement de ce pays, en se présentant et en disant : « Je veux des prestations de cet organisme gouvernemental. Je n'ai pas de pièce d'identité. Je ne vais pas vous dire qui je suis. Maintenant, s'il vous plaît, donnez-moi des prestations d'aide sociale, de logement social, de sécurité de la vieillesse, de Régime de pensions du Canada. » Ça ne fonctionne pas comme ça. Les organismes gouvernementaux ne fonctionnent pas ainsi. Aucun organisme aujourd'hui n'offre des prestations sans qu'on lui fournisse d'abord des pièces d'identité irréfutables.

Le sénateur Plett : C'est surprenant, la façon dont on peut trouver une pièce d'identité quand on veut obtenir de l'argent.

M. Lee : En fait, il faut présenter une pièce d'identité pour obtenir ces prestations; absolument.

Le sénateur Moore : J'aimerais savoir, compte tenu des talents de conducteur du sénateur Lee...

Le sénateur Plett : Je suis, en fait, le sénateur Plett.

Le sénateur Moore : Je suis désolé, sénateur Plett.

Le sénateur Plett : Avec le soutien que M. Lee vient de nous accorder, nous pourrions le nommer au Sénat.

Le sénateur Moore : Il y travaille; c'est évident.

Cette question me préoccupe. Si j'ai tort, je suis désolé, mais j'aimerais savoir une chose : dans les données de Transports Canada, le nom du sénateur Plett figurerait-il pour chaque permis qu'il détient, ou une fois seulement pour tous les permis?

M. Lee : C'est une excellente question. Il s'agit en fait d'un tableau Excel. Je vais le faire parvenir à la greffière du comité et elle pourra vous le distribuer. Les données sont ventilées par province. Je ne peux pas répondre à votre question, parce que je n'ai pas examiné la base de données de près. Je tentais de trouver des bases de données et le nombre de personnes qui y sont contenues, et non pas comment elles ont été dressées ou comment le dénombrement a été effectué.

Le sénateur Moore : Je trouve que la portée est très large. C'est pourquoi je posais la question. À mon avis, il n'est pas sensé d'avoir une si vaste portée.

Monsieur Lee : De toute façon, il y a correspondance. Je n'en ai pas parlé. J'ai consulté le recensement de 2011 de Statistique Canada, parce que je voulais savoir combien de personnes étaient âgées de plus de 18 ans, et les chiffres de Transports Canada le confirment. On parle un peu de pommes et d'oranges, parce que Statistique Canada tient compte de tous les gens au pays, qu'ils

to vote, whereas Mr. Mayrand was referring to the eligible voters. What I asked was a different question: How many people have driver's licences? Why? Because licences have names and addresses. There are 23.8 million Canadians, but only 22 million above the age of 18.

Senator Moore: I want to know how they are registered. That's all.

Senator Plett: I want to simply say that I do have one driver's licence in Manitoba. I will also, just for my benefit, check that, and I'm sure I'm listed one time.

Senator Batters: The first thing I wanted to mention, Mr. Massicotte, was you indicated that the Elections Act doesn't belong to academics or to Elections Canada. I'm not sure if you really concluded this, but my assumption from that was that it belongs to the people.

I wanted to put to both of you, I'm not sure if you've heard about this poll that was released late last Thursday night. Ipsos Reid did it for CTV News. They found that 87 per cent of those polled said it is reasonable to require someone to prove their identity and address before they are allowed to vote. Seventy per cent of people said that it is acceptable to eliminate vouching and require voters to personally prove their identity and address before they're allowed to vote. Only 30 per cent said it's unacceptable to eliminate vouching. Broken down by party, the numbers are very high. Sixty-six per cent of NDP voters said vouching should be scrapped.

So Mr. Lee, as to what you were indicating about the significant amount of identification that Canadians have, I think one explanation for the height of those poll numbers is that Canadians realize how much identification they have and that it is extremely reasonable to expect that they be able to prove who they are and where they live when they vote. This poll was done before our government made the announcement that we would be putting forth an amendment about vouching for address only. Therefore, some of those more vulnerable groups who don't have ID with an address can use that.

Mr. Lee, would you accept that that is a probable reason for the height of those numbers?

Mr. Lee: I would go beyond what you've said. It's not that they're sitting around counting the number of ID cards in their wallet. We have become accustomed. Our behaviour has changed, I argue, in the last 10 to 15 years. If you go back 50 years ago, it was a much more simple society, a much more casual, informal society, where everybody knew everybody and we didn't travel very much. We didn't need a lot of ID. We're a much more sophisticated society. We're a much more mobile society. We have

soient ou non des citoyens canadiens ayant le droit de vote, tandis que M. Mayrand parlait d'électeurs admissibles. J'ai posé, quant à moi, une question différente : combien de personnes sont détentrices d'un permis de conduire? Pourquoi? Parce que les noms et adresses figurent sur les permis. Il y a 23,8 millions de Canadiens, mais seulement 22 millions d'entre eux sont âgés de plus de 18 ans.

Le sénateur Moore : Je veux savoir comment ils sont inscrits. C'est tout.

Le sénateur Plett : Je tiens simplement à dire que j'ai un permis de conduire du Manitoba. Je vais aussi faire une vérification, et je suis certain que mon nom figure une fois.

La sénatrice Batters : La première chose que je voulais dire, monsieur Massicotte, c'est que vous avez indiqué que la Loi électorale n'est pas la propriété des professeurs ni des fonctionnaires d'Élections Canada. Je ne sais pas si vous en êtes vraiment venu à cette conclusion, mais je présume qu'elle relève du peuple.

Je vous pose la question à tous les deux; je ne sais pas si vous avez entendu parler du sondage dont les résultats ont été publiés tard jeudi soir. Il s'agit d'un sondage mené par Ipsos Reid pour le compte de CTV News. On a découvert que 87 p. 100 des personnes interrogées estiment qu'il est raisonnable de demander à une personne de prouver son identité et son adresse avant de pouvoir voter. Par ailleurs, 70 p. 100 des gens ont dit qu'il était acceptable d'éliminer le vote par voie de répondant et de demander aux électeurs de prouver leur identité et leur adresse avant de pouvoir voter. Seulement 30 p. 100 ont dit qu'il était inacceptable d'éliminer le vote par voie de répondant. Par parti, les nombres sont très élevés. Ainsi, 66 p. 100 des électeurs néo-démocrates estiment que le vote par voie de répondant devrait être éliminé.

Alors, monsieur Lee, pour revenir à ce que vous disiez sur les pièces d'identité que détiennent les Canadiens, je crois que ces résultats de sondage démontrent que les Canadiens comprennent qu'ils détiennent des pièces d'identité et qu'il est extrêmement raisonnable de s'attendre à ce qu'ils puissent prouver leur identité et leur adresse lorsqu'ils votent. Ce sondage a été mené avant que notre gouvernement annonce qu'il allait présenter un amendement sur le vote par voie de répondant pour l'attestation de l'adresse seulement. Ainsi, certains des groupes les plus vulnérables qui n'ont pas de pièce d'identité avec adresse pourront y recourir.

Monsieur Lee, pensez-vous qu'il s'agit d'une explication possible pour ces chiffres élevés?

M. Lee : J'irais encore plus loin. Les gens ne s'amuse pas à compter le nombre de cartes d'identité dans leur portefeuille. Nous avons pris l'habitude. Notre comportement a changé, je dirais, au cours des 10 à 15 dernières années. Il y a 50 ans, la vie en société était beaucoup plus simple, plus décontractée, plus informelle. Tout le monde connaissait tout le monde et on ne se déplaçait pas beaucoup. Nous n'avions pas besoin de beaucoup de pièces d'identité. Aujourd'hui, nous vivons dans une société

been acclimatized and accustomed to the idea that you have to present ID everywhere. You have to present ID to the government, for every last government agency you deal with. You have to present ID to cross the border. You have to present ID to get into Carleton University, the University of Toronto or any university. Everywhere you go today, a Canadian is being challenged for ID at every activity. It's become part of our consciousness that that's the way the world is. Vouching is the anomaly. I will be frank; I have been astonished over these last three months over the debate on vouching. It goes contrary to everything that we all experience in our day-to-day lives.

Senator Batters: Mr. Massicotte, in your opening statement, you spoke about the collegial process, and you said that, typically, this type of legislation is the subject of consensus when it's passed. The letter that you and 400 other academics signed referred to this as a laudable Canadian tradition that wasn't followed in this particular case, but, to me, that seems to be a bit of revisionist history. You've talked about some occasions in history where that wasn't followed, but I will point out some more that were election law reforms over the last couple of decades, so quite recent history.

Bill C-14 passed in 1993, on division. Bill C-63 passed in 1996, on division. Bill C-2 passed in 2000, on division. Bill C-24 passed in 2003, on division. All of those bills made substantial changes to election law and none of them became law as the result of consensus. All of those occasions, except for the first one in 1993, were made when the Liberals were in power. So I'm wondering if you or your colleagues raised issues about those times at that point.

[Translation]

Mr. Massicotte: Senator, if you will allow it, I can answer your question directly in French. The procedure I just described was followed from 1936 to 1938, in 1947, in 1951, in 1955 under Liberal governments, in 1959 to 1960 under Mr. Diefenbaker's Conservative government, from 1968 to 1970, and in 1977. I would add that in 1993, under the Progressive Conservative government of Mr. Mulroney, the procedure was based on consensus and was very collegial. Also, the overhaul of the year 2000 was overseen by a Liberal government. Finally, there was Bill C-31 which was crafted by a Conservative government. I have taken the time to examine each of these laws as part of my research.

I am not aware of the survey you mentioned, Senator, but I would like to know if the following question was asked: Do you agree that the current government is imposing rules on Parliament

beaucoup plus sophistiquée et plus mobile. Nous avons été habitués à l'idée de présenter une pièce d'identité partout. Il faut présenter une carte d'identité du gouvernement pour chaque organisme gouvernemental avec qui on fait affaire. Il faut présenter une pièce d'identité pour traverser la frontière. Il faut présenter une pièce d'identité pour être admis à l'Université Carleton, à l'Université de Toronto ou à n'importe quelle autre université. Partout où on va aujourd'hui, il faut présenter une carte d'identité pour chaque activité. Dans notre subconscient, c'est la façon dont le monde fonctionne. La pratique de se porter garant est une anomalie. Je serai franc; j'ai été surpris, ces derniers mois du débat, qui a eu lieu sur le vote par voix de répondant. C'est contraire à tout ce qu'on vit au quotidien.

La sénatrice Batters : Monsieur Massicotte, dans votre déclaration liminaire, vous avez parlé d'un processus collégial, et vous avez dit que, généralement, ce genre de mesure législative fait l'objet d'un consensus lorsqu'elle est adoptée. La lettre que vous et 400 autres universitaires avez signée décrivait cette approche comme une tradition canadienne louable qui n'était pas suivie en l'occurrence, mais, selon moi, c'est une question d'histoire prévisionniste. Vous avez parlé de certains cas dans l'histoire où l'approche n'a pas été suivie, mais je peux vous donner d'autres exemples de réforme à la Loi électorale au cours des dernières décennies — donc, il n'y a pas très longtemps.

Le projet de loi C-14 a été adopté avec dissidence en 1993. Le projet de loi C-63 a également été adopté avec dissidence en 1996. Il en va de même pour le projet de loi C-2, adopté avec dissidence en 2000. Même chose pour le projet de loi C-24, adopté avec dissidence en 2003. Tous ces projets de loi apportaient des changements importants à la Loi électorale et aucun d'entre eux n'avait fait l'objet d'un consensus. À toutes ces occasions, sauf pour la première en 1993, les libéraux étaient au pouvoir. Je me demande si vous ou vos collègues avez soulevé des questions à ce sujet au moment de rédiger la lettre.

[Français]

M. Massicotte : Sénatrice, si vous me permettez de répondre en français, ce sera plus direct. La procédure que je viens de décrire a été suivie de 1936 à 1938, en 1947, en 1951, en 1955 sous l'administration des gouvernements libéraux, en 1959-1960 sous l'administration du gouvernement conservateur de M. Diefenbaker, de 1968 à 1970, et en 1977. J'ajouterais qu'en 1993, sous l'administration du gouvernement progressiste-conservateur de M. Mulroney, on a procédé de façon consensuelle et collégiale. De plus, la refonte de 2000 a été faite sous l'égide d'un gouvernement libéral. Finalement, il y a le projet de loi C-31 qui a été fait par un gouvernement conservateur. J'ai pris la peine, moi, de vérifier chacune de ces lois dans le cadre de mes recherches.

Je n'ai pas pris connaissance du sondage que vous avez cité, sénatrice, mais je voudrais savoir si on a pensé à poser la question suivante : êtes-vous d'accord pour que le gouvernement actuel

with which the opposition parties disagree? I would very much like to know what Canadians would respond to that question.

Senator Dagenais: Mr. Massicotte, I have been listening to your testimony from the beginning and, although I am not surprised, the tone of your comments has surprised me a little bit. If I have understood correctly, you heard about what was happening in Canada in Australian newspapers. You told me that you were in Australia; did you read about this in an Australian newspaper?

Mr. Massicotte: I monitored the subject in Canada. I read Canadian newspapers now thanks to the Internet. I was surprised by the fact that this subject was being discussed in an Australian newspaper. I was very surprised.

Senator Dagenais: To draw a parallel, I would say that Australian newspapers sometimes have the same flaw as Canadian newspapers: they report some of the truth but not the whole truth.

Mr. Massicotte: In the newspaper in question, Senator — you will allow me to mention this — what struck me was that it was an editorial-type newspaper that perfectly reflects your thought.

Senator Dagenais: That is because, in fact, I was not finished. To someone who is familiar with this, journalists sometimes criticize the Senate, but we never see any journalists in the Senate gallery. That was a comment that I wanted to make to you.

Laws have been enacted for a very long time, but they need to be modernized, because sometimes they do not age well. I think that the government's bill is more modern.

That being said, earlier we were talking a lot about three or four drivers' licences. I will speak as a police officer for a couple of minutes, because I was a police officer for 39 years. People only have one driver's licence and there may be three or four licence classes on the driver's licence; but people do not have four driver's licences. I am sure of that. I am not a lawyer, but I am a police officer.

To the police, there is no drug trafficking as long as they have not made an arrest, but it would be unjustified to conclude that there is no trafficking for that reason. And yet regularly, the police forces tweak their practices to make them more effective. So why would the same thing not apply in the case of the Elections Act, that is, that it is not because we have not found a large number of cases of fraud that these cases do not exist?

That being said, I come to my second argument. Mr. Lee mentioned that there are many ways to prove one's identity. The bill even sets out 39 ways proving one's identity in order to be allowed to vote. So based on all of that, do you not think that citizens have a responsibility when they exercise their right to vote? I think that they do and therefore this should not be overlooked. I would like to hear what you have to say on that subject.

impose au Parlement des règles auxquelles s'opposent les partis d'opposition? J'aimerais bien savoir ce que les Canadiens répondraient à cette question.

Le sénateur Dagenais : Monsieur Massicotte, je vous écoute depuis le début et — je ne dis pas que je suis surpris —, le ton de vos propos me surprend un peu. Si je comprends bien, vous avez appris ce qui se passait au Canada dans les journaux australiens. Vous m'avez dit que vous étiez en Australie; vous l'avez lu dans un journal australien?

M. Massicotte : J'ai suivi le dossier au Canada. Je lis les journaux canadiens maintenant grâce à Internet. Ma surprise venait du fait que l'on parle de cette question dans un journal australien. J'étais vraiment surpris.

Le sénateur Dagenais : Pour faire un parallèle, je dirais que les journaux australiens ont quelquefois le même défaut que les journaux canadiens; ils rapportent une partie de la vérité et pas tout.

M. Massicotte : Dans le journal en question, sénateur — vous me permettez de vous le mentionner —, ça m'a frappé parce que c'est un journal d'une orientation éditoriale qui cadre parfaitement avec la vôtre.

Le sénateur Dagenais : C'est parce que je n'ai pas terminé. À l'accoutumée, les journalistes critiquent quelquefois le Sénat, mais on n'en voit jamais dans les tribunes du Sénat. C'est un commentaire que je voulais apporter.

Les lois sont édictées depuis longtemps, mais elles sont faites pour être modernisées, parce que, à l'occasion, elles peuvent mal vieillir. Je crois que le projet de loi que le gouvernement veut mettre en place est plus moderne.

Ceci étant dit, on parlait beaucoup tantôt de trois ou quatre permis de conduire; je vais porter mon chapeau de policier pendant deux minutes, puisque je l'ai été pendant 39 ans. On a un seul permis de conduire et il peut y avoir trois ou quatre classes figurant sur le permis de conduire; on n'a pas quatre permis de conduire. J'en suis certain. Je ne suis pas avocat, mais je suis policier.

Dans la police, il n'y a pas de trafic de drogues tant que la police ne fait pas d'arrestation, mais il serait injustifié de conclure qu'il n'y a pas de trafic pour autant. Et, régulièrement, les policiers raffinent leurs pratiques pour être plus efficaces. Pourquoi donc cela ne devrait-il pas être la même chose dans le cas de la Loi électorale, à savoir que ce n'est pas parce qu'on n'a pas repéré un grand nombre de fraudes qu'il n'y en n'a pas?

Ceci étant dit, j'en arrive à mon deuxième argument. M. Lee a mentionné qu'il y avait beaucoup de façons de s'identifier. Dans le projet de loi, on mentionne même 39 façons de s'identifier pour aller voter. À partir de tout cela, vous ne pensez pas que le citoyen a une responsabilité lorsqu'il exerce son droit de vote? Je pense que le citoyen a une responsabilité; il ne faudrait pas la mettre de côté. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Mr. Massicotte: I think that we are all exposed to a certain mentality when we are very involved with how elections operate. For example, electoral officials, who know the Canada Elections Act like the back of their hand, or politicians, who must necessarily think about politics 24/7, end up forgetting that for ordinary citizens, the act of voting is something that occurs — it is not like driving on a highway — it is something that occurs, in principle, once every four years. It is something that takes only a few minutes. Luckily, it does not take longer than that. How many people, really, are going to sit down for half an hour and go over each and every detail of what they are about to do and all of the administrative functions that are involved? I suspect that in the mind of the average voter, what is important is knowing which side they are going to vote for. They are not thinking about the mechanics of voting.

Personally, my fear is that the changes made to the procedure by Parliament, even with the best intentions in the world, may risk upsetting old habits. For example, think of the person who for years has been used to voting without bringing along a piece of identification and, for that reason, may forget it because they have been voting for 20 or 30 years without having to produce one. And all of a sudden, they are asked to produce one. As I said, I think that there are good reasons for producing pieces of identity. In my opinion, the debate boils down to the matter of the address card. That, perhaps, is where the problem lies.

[English]

The Chair: We're clearly going to go beyond the 15-minute extension, but I want to give every senator an opportunity to put their questions to the witnesses. I encourage the witnesses to be as concise as possible in their responses.

[Translation]

Senator Joyal: I would like to welcome Mr. Massicotte and Professor Lee. I will be focussing solely on the provision of the bill that fails to give the Chief Electoral Officer the ability to obtain a court order to compel a person to testify or produce documents. How do you assess the impact of the absence of this provision from the bill, whereas the purpose of the bill is ostensibly to fix any problems there may be, that prevent the electoral process from being as transparent and credible as possible? How do you explain that there is no such provision in this bill?

Mr. Massicotte: That is a very good point, and one that intrigued me. To my knowledge, the concern is not that the Chief Electoral Officer does not have the power to compel witnesses, but rather that the Commissioner of Canada Elections does not have this power. Indeed, that is what intrigued me the most when

M. Massicotte : Je pense qu'il y a une attitude mentale à laquelle on est tous exposés lorsqu'on a le nez collé sur l'opération électorale. Les fonctionnaires électoraux, par exemple, à force de dormir avec la Loi électorale du Canada sous leur oreiller, ou encore les politiques qui, par la force des choses, doivent penser à la politique 24 heures par jour, finissent par oublier, ou sont exposés à oublier ceci : pour le citoyen ordinaire, l'acte de voter est quelque chose qui se fait — ce n'est pas comme quand on conduit sur l'autoroute —, c'est quelque chose qui se fait une fois, en principe, tous les quatre ans. C'est quelque chose qui prend quelques minutes. Heureusement que ça ne demande pas plus de temps que cela. Combien de gens, véritablement, vont s'asseoir pendant une demi-heure pour penser à chacun des détails du geste qu'ils s'appêtent à poser, chacune des opérations administratives qui y sont impliquées? Je soupçonne que, dans la tête de l'électeur moyen, ce qui est important, c'est de savoir s'il va voter pour un camp ou pour l'autre. Ce n'est pas exactement toute la mécanique du vote que l'on a en tête.

Ma crainte, personnellement, est celle-ci : des changements apportés à la procédure par le Parlement même avec les meilleures intentions du monde peuvent avoir pour effet de déranger des habitudes déjà établies. On pense toujours, par exemple, à la personne qui était habituée depuis des années à voter sans apporter de pièce d'identité et qui, pour cette raison, peut l'oublier parce que ça fait 20 ou 30 ans qu'elle vote sans avoir de pièce d'identité. Tout à coup, on lui en demande une. Je l'ai dit, je pense qu'il y a de bonnes raisons pour demander des pièces d'identité. Pour moi, le débat tourne autour de la question de la carte d'adresse. C'est ça, peut-être, qui pose davantage problème. Voilà.

[Traduction]

Le président : Nous allons clairement dépasser les 15 minutes supplémentaires, mais je voulais donner à tous les sénateurs l'occasion de poser leurs questions aux témoins. J'encourage les témoins d'être aussi concis que possible dans leurs réponses.

[Français]

Le sénateur Joyal : Je souhaite la bienvenue à M. Massicotte et au professeur Lee. Je me concentrerai uniquement sur la disposition du projet de loi qui ne donne pas au directeur général des élections la capacité d'obtenir d'un tribunal un ordre pour contraindre une personne à témoigner ou à produire des documents. Comment évaluez-vous l'impact de l'absence de cette disposition dans le projet de loi, alors que l'objectif du projet de loi serait de nettoyer les scories qu'il peut y avoir et qui empêchent le processus électoral d'être le plus transparent possible et le plus crédible possible? Comment expliquez-vous que l'on ne retrouve pas une disposition de ce genre dans le projet de loi?

M. Massicotte : C'est justement un point qui m'a intrigué. À ma connaissance, ce n'est pas le directeur général des élections dont on déplore qu'il n'ait pas le pouvoir de contraindre des témoins, mais plutôt le commissaire aux élections fédérales. Effectivement, c'est ce qui m'a finalement le plus intrigué, en

I was studying this bill. The bill is based on the idea that there are many cases of fraud, and that therefore, the situation is dire and the bill must be given more teeth. But at the same time, oddly enough, additional powers are not being given to the person who is responsible for conducting investigations into these cases.

I read the testimony of Mr. Côté, the Commissioner of Canada Elections, who confirmed that he needs these powers. But, it would appear that when he asks for these powers, he becomes a sort of power-hungry bureaucrat, and therefore should not be listened to.

I think that it would be a better idea if the federal elections commissioner had investigative power and the powers to compel witnesses to testify. What intrigues me is that I have observed — and this is something that is interesting about the bill — that penalties to punish cases of fraud have been made harsher.

Quite frankly, even if the authorities decided to cut off the hand of people who commit electoral fraud, without giving those who are empowered to conduct investigations the ability to catch them, the penalties imposed would be purely symbolic. People may say that the bill cracks down harshly on such offenders, but if the watchdog described by the bill does not really have these powers, the offenders will get away with fraud. That is all.

Senator Joyal: Thank you.

[English]

Mr. Lee: I will be very brief because I didn't do research on this, but it relates to the comment I made earlier about Senator Frum's op-ed and the expansion of powers of quasi-judicial bodies in Canada at the federal level over the past 40 years. I'm not sure why we should be giving powers to quasi-judicial bodies that are not available to police. It just astonishes me that I could be compelled to testify by the Elections Canada official when the police can't make me testify on some crime they're investigating me for. I find this astonishing.

Senator McInnis: Thank you for coming. That last point is the very point I made yesterday. We would be advocating that we have another level of the judiciary, which would be totally fallacious and terribly wrong. The police don't have that power, but the power, of course, is with the Director of Public Prosecutions and the court that can subpoena.

Mr. Lee: That's right.

Senator McInnis: I wanted to ask some other things but, in the interest of time, I will get in a few small points.

réfléchissant à tout ce projet de loi. Ce projet de loi est fondé sur l'idée qu'il y a beaucoup de fraudes et que, par conséquent, la situation est très grave et qu'il faut resserrer les choses. Mais en même temps, justement, on ne donne pas les pouvoirs supplémentaires à la personne chargée d'effectuer des enquêtes à ce sujet.

J'ai lu le témoignage de M. Côté, le commissaire aux élections fédérales, qui confirme que ce sont des pouvoirs dont il aurait besoin. Mais, paraît-il que, lorsqu'il demande ces pouvoirs, il devient une sorte de bureaucrate affamé de pouvoir, et puis on n'a pas besoin de l'écouter à ce sujet.

Je pense que ce serait une meilleure idée si le commissaire aux élections fédérales avait le pouvoir d'enquête et le pouvoir de contraindre des témoins à témoigner. Ce qui m'intrigue un peu, c'est que je constate — et c'est une chose dont on pourrait dire qu'elle est intéressante dans le projet de loi — qu'on augmente les pénalités qui sanctionnent les fraudes.

Franchement, même si on décidait de couper la main aux personnes qui commettent de la fraude électorale, si, par ailleurs, on ne donne pas à ceux qui ont le pouvoir de faire des enquêtes la capacité de les pincer, les pénalités impliquées auront une utilité purement figurative. On pourra dire que c'est puni très sévèrement par la loi, mais si le chien de garde décrit par la loi n'a pas véritablement ces pouvoirs, les contrevenants risquent de s'en tirer. Voilà.

Le sénateur Joyal : Merci.

[Traduction]

M. Lee : Je serai bref parce que je n'ai pas fait de recherche à ce sujet, mais c'est lié au commentaire que j'ai fait plus tôt concernant ce qu'a dit la sénatrice Frum, à savoir l'expansion des pouvoirs des entités quasi judiciaires au Canada à l'échelle fédérale au cours des 40 dernières années. Je ne sais pas pourquoi nous devrions doter les entités quasi judiciaires de pouvoirs dont les policiers ne disposent pas. Je suis surpris qu'Élections Canada puisse m'obliger à témoigner alors que la police ne peut pas me forcer à témoigner dans un procès sur un crime pour lequel je fais l'objet d'une enquête. C'est surprenant.

Le sénateur McInnis : Je vous remercie d'avoir témoigné. Je vais répéter ce que j'ai dit hier. Nous sommes favorables à un autre niveau de magistrature, ce qui serait illogique et mal avisé. La police n'a pas ce pouvoir, mais, évidemment, le directeur des poursuites pénales l'aurait, de même que le tribunal qui cite la personne à comparaître.

M. Lee : Vous avez raison.

Le sénateur McInnis : Je voudrais poser d'autres questions, mais faute de temps, je vais m'en tenir à quelques brefs commentaires.

We had here by video from the U.K. a professor of political science two or three weeks ago, and he said, with respect to vouching in Canada, that it was supremely Canadian. Are you aware of any other country in the world where vouching exists?

Mr. Lee: I did quite a bit of research on the Europeans and the U.K. Of course, Northern Ireland has introduced mandatory photo ID since 2003 for voting in their elections. In the U.K. Electoral Commission report announced in January, and contrary to Professor Massicotte, they said there's very little incidence of fraud, agreeing with Professor Massicotte, coincidentally, but arguing that you still have to have the perception that there is justice, that there is integrity in the system. I don't assume that all my students are cheaters, but I still check every one of them to make sure, in case there is. You have to create the impression that there is fairness and legitimacy.

To answer your question, and I ran out of time to complete this research to report to this committee, but I believe I've identified 10 countries in Europe that require national identity cards. So the idea of vouching, they've gone way beyond that in Europe. Several jurisdictions are moving towards mandatory photo ID. I'm not aware of any other country that allows vouching, and I want to note, 5 of the 10 provinces — and I did go into the 10 election commissions of the 10 provinces online — prohibit vouching. Five allow vouching; five do not allow vouching at the provincial level; but outside of Canada I'm not aware of any other country. I haven't found any other country that allows vouching. In fact, the trend is in the opposite direction, going towards mandatory photo ID.

[Translation]

Senator Boisvenu: My question is for Mr. Massicotte. We can see that you are on the side of Elections Canada. You stated at the outset that Elections Canada is objective and non-partisan, and that appears to have been your experience with this organization for years. I understand also that Elections Canada can table a brief on a bill that is put forward by Parliament. However, I have certain reservations with regard to your position. I was deputy minister in the Quebec government for over 30 years, and I did not speak my mind quite so vocally during that time.

I observed that, during the hearings, certain witnesses had been prepared by Elections Canada to defend the position of Elections Canada here. In your opinion, do not you think that this approach could be considered partisan?

Mr. Massicotte: Senator Boisvenu's ability to decide which side people are on is something I find somewhat surprising. You said that I am on the side of Elections Canada. But I am also on the side of Parliament. I saw two political transitions from the Liberal Party to the Conservative Party in 1984 —

Il y a deux ou trois semaines, nous avons accueilli par vidéoconférence un professeur du Royaume-Uni spécialisé en sciences politiques, qui a dit que le vote par voie de répondant au Canada était un recours purement canadien. Êtes-vous au courant d'autres pays dans le monde qui permettent cette pratique?

M. Lee : J'ai fait beaucoup de recherche sur l'Union européenne et le Royaume-Uni. Évidemment, l'Irlande du Nord a mis en œuvre, en 2003, l'exigence de la pièce d'identité avec photo obligatoire pour le vote à ses élections. Dans le rapport de la Commission électorale du Royaume-Uni publié en janvier, on dit qu'il y a un très faible taux de fraude — en accord avec le professeur Massicotte, par coïncidence —, mais on fait valoir qu'il faut assurer une perception de justice et d'intégrité du système. Je ne présume pas que tous mes étudiants sont des tricheurs, mais je fais tout de même une vérification auprès de chacun d'eux, au cas où il y en aurait un. Il faut créer l'impression d'équité et de légitimité.

Pour répondre à votre question, et j'ai manqué de temps pour terminer la recherche en vue de faire rapport au comité, mais je crois avoir trouvé 10 pays en Europe qui exigent des cartes d'identité nationales. L'idée du vote par voie de répondant est dépassée en Europe. Plusieurs pays ont adopté une carte d'identité avec photo obligatoire. Je ne suis pas au courant d'autres pays qui permettent le vote par voie de répondant, et je tiens à faire remarquer que 5 des 10 provinces — et j'ai consulté les sites web des 10 commissions électorales des 10 provinces — interdisent le vote par voie de répondant. Cinq d'entre elles permettent le vote par voie de répondant et cinq l'interdisent à l'échelle provinciale; mais à l'extérieur du Canada, je n'ai pas trouvé d'autres exemples. Je n'ai trouvé aucun autre pays qui permette le vote par voie de répondant. En fait, la tendance est plutôt à l'inverse, en faveur de pièces d'identité avec photo obligatoire.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Ma question s'adresse à M. Massicotte. On voit que votre cœur est encore avec Élections Canada. Vous avez affirmé d'entrée de jeu qu'Élections Canada faisait preuve d'objectivité et d'absence de partisanerie, et cela semble avoir été votre expérience avec cet organisme depuis des années. Je comprends aussi qu'Élections Canada peut déposer un mémoire sur un projet de loi qui est défendu par le Parlement. Cependant, j'ai certaines réserves par rapport à votre position. Ayant été sous-ministre au gouvernement du Québec pendant plus de 30 ans, je faisais preuve d'un peu plus de retenue.

J'ai constaté que, lors des audiences, certains témoins ont été préparés par Élections Canada pour défendre la position d'Élections Canada ici. Selon vous, cette approche ne peut-elle pas être considérée comme de la partisanerie?

M. Massicotte : La capacité du sénateur Boisvenu de sonder les reins et les cœurs m'étonne un peu. Vous dites que mon cœur est avec Élections Canada. Mon cœur est au Parlement aussi. J'ai vu deux transitions politiques du Parti libéral au Parti conservateur en 1984...

[English]

The Chair: I am going to remind you that we're almost 20 minutes overdue. Instead of getting into all the history, I'd ask you to please try to directly respond to the question.

[Translation]

Senator Boisvenu: You would make a good politician, but that is not what I am referring to.

Mr. Massicotte: On the contrary, I do not think so at all.

Senator Boisvenu: The fact that Elections Canada prepares witnesses to defend its position —

Mr. Massicotte: I have no idea what happened. All I can tell you is that, if this is of concern to you, I have not spoken with anyone at Elections Canada in relation to my presentation, and secondly, since you want to belabour the point, I was not a Conservative candidate who was defeated in the 1993 election like the other witness.

Senator Boisvenu: I was not referring to you.

[English]

The Chair: That concludes the session. Thank you, gentlemen. Thank you both for appearing and contributing to our deliberations on this very important piece of legislation.

(The committee continued in camera.)

[Traduction]

Le président : Je vous rappelle que la séance devait prendre fin il y a 20 minutes. Au lieu de donner l'historique, je vous demanderai de répondre directement à la question.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Vous feriez un bon politicien, mais là n'est pas ma question.

M. Massicotte : Je ne crois pas du tout, au contraire.

Le sénateur Boisvenu : Le fait qu'Élections Canada prépare des témoins à défendre sa position...

M. Massicotte : Je n'ai aucune idée de ce qui s'est passé. Je peux simplement vous dire, si c'est ce qui vous inquiète, qu'en ce qui me concerne, je n'ai parlé à personne d'Élections Canada depuis en relation avec ma présentation, et deuxièmement, puisque vous voulez mettre l'accent sur ce point, je n'ai pas été un candidat conservateur battu à l'élection de 1993 comme le témoin qui m'accompagne.

Le sénateur Boisvenu : Je ne parle pas de vous.

[Traduction]

Le président : Voilà qui met fin à la séance. Je vous remercie, messieurs. Je vous remercie tous les deux d'avoir comparu et d'avoir contribué à nos délibérations sur ce projet de loi très important.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Wednesday, April 30, 2014

As individuals:

Gail Lynch, Returning Officer for Ottawa Centre, Elections Canada;

Brigitte Giesbrecht, Returning Officer for Provencher, Elections Canada;

André Blais, Professor, University of Montréal (by video conference);

David E. Smith, Professor Emeritus, University of Saskatchewan.

Thursday, May 1, 2014

As individuals:

Ian Lee, Associate Professor, Sprott School of Business, Carleton University;

Louis Massicotte, Professor, Université Laval.

TÉMOINS

Le mercredi 30 avril 2014

À titre personnel :

Gail Lynch, directrice de scrutin, Ottawa-Centre, Élections Canada;

Brigitte Giesbrecht, directrice de scrutin, Provencher, Élections Canada;

André Blais, professeur titulaire, Université de Montréal (par vidéoconférence);

David E. Smith, professeur émérite, Université de la Saskatchewan.

Le jeudi 1^{er} mai 2014

À titre personnel :

Ian Lee, professeur adjoint, Sprott School of Business, Université Carleton;

Louis Massicotte, professeur, Université Laval.